LE DEVOIR

la météo: Pluie et vents modérés. Maximum: 10. Samedi: ciel variable. **(Détail page 10)**

Vol. LXXV — No 105 | Montréal, vendredi 4 mai 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Îles-de-la-Madeleine: 90 cents | **35 CENTS**

Churchill Falls: la Cour suprême rejette les prétentions de Terre-Neuve

Peckford réclame l'intervention d'Ottawa; Crosbie suggère une médiation de... Trudeau

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Terre-Neuve ne pourra, comme elle menaçait de le faire, priver le Québec de l'électricité produite à Churchill Falls au Labrador. Un jugement unanime de la Cour suprême du Canada rendu hier lui nie le droit «d'exproprier» cette centrale électrique.

Ce jugement du plus haut tribunal du pays, fort attendu à Québec comme à Saint-John's, a mis fin à une longue guerilla judiciaire que se livraient depuis plusieurs années le Québec et Terre-Neuve, qui n'aura d'autre choix maintenant que de se rasseoir à la table de négociations pour trouver un compromis.

Le premier ministre René Lévesque a d'ailleurs rapidement tiré les conclusions de cette victoire pour le Québec en proposant une reprise des pourparlers. Le premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford, a cependant réagi en disant que ce jugement allait attiser la flamme séparatiste dans sa province et il a réclamé l'intervention d'Ottawa. Il croit que le gouvernement fédéral pourrait utiliser ses pouvoirs pour réduire l'injustice subie par Terre-Neuve.

Le gouvernement fédéral pourrait tout au plus offrir ses bons offices pour essayer de rapprocher les deux provinces, a-t-on dit croire au ministère fédéral de l'Énergie. L'ex-ministre des Finances et député conservateur de Saint-John's West, M. John Crosbie, a de fait proposé, pince-sans-rire, que le premier ministre Trudeau serve de médiateur entre René Lévesque et Brian Peckford.

Le jugement rendu hier déclare inconstitutionnelle le *Reversion Act* adopté par la législature terre-neuvienne en décembre 1980. Selon la cour, cette loi «est de la législation déguisée qui vise le contrat d'énergie» par lequel Hydro-Québec avait acheté pour une période de 65 ans la presque totalité des 5,200 mégawatts produits à Churchill Falls. «Les éléments de preuve extrinsèques jugés recevables démontrent que de par son caractère véritable, la loi porte atteinte au droit d'Hydro-Québec (...) de recevoir une quantité d'électricité à un prix convenu».

Ce jugement donne ainsi raison au Québec qui avait vu dans l'adoption de cette loi un moyen pour le gouvernement Peckford de parvenir à forcer Hydro-Québec a réviser un contrat devenu avec la conjoncture mondiale particulièrement défavo-

Voir page 8: Chruchill

Même si la mine qu'ils affichaient à l'Assemblée hier ne semble guère convaincante, le ministre de l'Energie, M. Yves Duhaime, et le premier ministre, M. René Lévesque, se sont réjouis du jugement de la Cour suprême, tout en répétant leurs offres de négocier avec Terre-Neuve l'ensemble du contentieux énergétique. (Photolaser CP)

La querelle a coûté $10 millions à Hydro depuis 76

CLAUDE TURCOTTE

La volonté du gouvernement de Terre-Neuve de faire modifier d'une manière ou de l'autre son contrat de livraison d'électricité de Churchill Falls a coûté jusqu'à maintenant $10 millions à Hydro-Québec.

C'est depuis 1976 que Terre-Neuve multiplie les procédures légales pour obtenir gain de cause; alors même que la Cour suprême vient de confirmer la validité du contrat, il reste d'autres procédures devant les Cours supérieure de Terre-Neuve et du Québec.

Hydro-Québec estime à $10 millions ce que toutes ses procédures lui ont coûté jusqu'à maintenant en frais légaux et en recherches. En vertu du jugement de la Cour suprême, toutefois, un certain montant de cette somme devrait être remboursée par la partie adverse, mais les gens de Hydro-Québec n'avaient pas encore chiffré hier après-midi ce que Terre-Neuve devrait lui rembourser.

Voir page 8: La querelle

Québec est prêt à négocier, mais sur la base du jugement

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Tout en tenant compte du jugement que la Cour suprême vient de rendre en sa faveur, le Québec est disposé à reprendre ses discussions avec Terre-Neuve sur l'ensemble du dossier des chutes Churchill et des rivières de la Côte-Nord.

C'est ce que le premier ministre et le ministre de l'Énergie et des Ressources ont fait savoir hier, tant en réponse à des questions à l'Assemblée nationale que devant les reporters.

« Je suis prêt à entreprendre des pourparlers, a dit M. Yves Duhaime, mais par la force des choses et par leur décision à eux (les dirigeants de Terre-Neuve), je serai obligé de tenir compte du jugement rendu ce matin (hier) par la Cour suprême. »

Plus que satisfait du jugement, qui donne raison au Québec dans le litige concernant l'électricité produite par les chutes Churchill, au Labrador, M. René Lévesque commente: « C'est la première fois depuis un bon bout de temps que la tour penche du côté des intérêts — la cour, pardon — québécois. » Le premier ministre souhaite une reprise des pourparlers que Terre-Neuve a interrompus récemment. « Espérons que, tenant compte du jugement dont on vient de prendre connaissance, il y aura une occasion de reprendre ces pourparlers. »

M. Duhaime ajoute pour sa part: « Nous avons, au cours des dernières semaines, fait une proposition globale à Terre-Neuve, une proposition que nous avons évaluée comme étant substantiellement raisonnable et acceptable aux fins d'en venir à un règlement hors cour. Je trouve malheureux que cette offre du Québec ait été rejetée du revers de la main...Nous avions une proposition pour régler l'ensemble du dossier. »

Le député péquiste de Vimont, M. Jean-Guy Rodrigue, demande si ces discussions incluront le dossier des rivières de la Basse-Côte-Nord dont la source est au Labrador. Le ministre répond que c'est un des éléments de l'ensemble du règlement proposé, ce qui ne signifie pas que le Québec accepte le tracé du Labrador, tel que statué par le Conseil privé de Londres, en 1927.

M. Duhaime fera connaître plus tard le détail des propositions québécoises. Il ajoute toutefois qu'elles portaient « sur les droits de rappel de

Voir page 8: Québec

Le taux de base bondit de .29%

JEAN-PIERRE LANGLOIS

La Banque du Canada a procédé hier après-midi à un relèvement significatif de son taux de base. Celui-ci a été porté à 11.13 %, après avoir été fixé la semaine précédente à 10.84 %. Ce bond de 29 points n'a pas entraîné les banques à charte canadiennes à relever leurs taux préférentiels, situés à 11.5 % depuis mars dernier.

Un rapide sondage auprès des grandes banques canadiennes révélait en fin d'après-midi hier que celles-ci n'avaient pas encore relevé le taux qu'elles demandent à leurs meilleures clients. Il semble que les banques attendent que le leader parmi elles ne bouge avant de relever collectivement leurs taux de base aux entreprises.

On se souviendra que l'ensemble des banques avaient

Voir page 8: Taux

AU SOMMAIRE

Négociation: la réforme à l'automne

Le ministre Michel Clair a promis hier que les premiers éléments de la réforme du régime de négociation dans le secteur public et parapublic seront mis en place à l'automne. En attendant, il lance une ultime consultation avec les milieux concernés sur la base d'un document qu'il vient de rendre public. **Page 2**

Reagan gagnant

Le président Reagan remporterait la victoire contre M. Walter Mondale ou M. Gary Hart, indique le dernier Gallup. **Page 5**

Un budget le 22 mai

Le ministre des Finances Jacques Parizeau a annoncé hier des modifications importantes quant à l'éligibilité des compagnies publiques aux avantages fiscaux du Régime d'épargne-actions du Québec dans le cadre de nouvelles émissions d'actions. Mais il a surtout profité de l'occasion pour annoncer, en termes forts laconiques,le dépôt d'un budget le 22 mai. **Page 9**

Prix France-Québec à Vadeboncoeur

L'écrivain Pierre Vadeboncoeur a reçu le prix France-Québec pour son livre *Trois essais sur l'insignifiance* et pour l'ensemble de son oeuvre. Nationaliste renommé, Pierre Vadeboncoeur l'a emporté devant St-Arnaud Caron. **Page 14**

Incidents frontaliers avec le Nicaragua: le Costa Rica s'arme

SAN JOSE (Reuter, AFP) — Le Costa Rica, l'un des rares pays au monde à ne pas être doté d'une armée, va acquérir auprès de « pays amis » des armes pour se défendre contre les incursions de l'armée nicaraguayenne, a déclaré M. Armando Arauz, second vice-président du Costa Rica.

Les relations entre le Costa Rica et le Nicaragua sont actuellement au plus bas en raison des accrochages à leur frontière entre l'armée de Managua et les rebelles anti-sandinistes qui opèrent à partir de la jungle costaricienne.

M. Arauz, qui est également coordonateur du conseil de sécurité nationale du Costa Rica, n'a pas voulu dévoiler de quels types d'armes son gouvernement envisageait de doter ses gardes civils et ruraux ni à quels pays il les acheteraient.

Les déclarations de M. Arauz sont intervenues quelques heures à peine avant un échange de coups de feu, hier, entre la garde civile costaricienne et des soldats sandinistes.

Des tirs ont été échangés entre

Voir page 8: Costa-Rica

Michel Gratton: révélation inattendue.

LOTERIES

Le PLQ «en complet désaccord» avec Ottawa

QUEBEC (PC et CP) — Le Parti libéral du Québec est «en complet désaccord» avec le projet des libéraux fédéraux de mettre en place une loterie parallèle à celle des provinces, a annoncé jeudi le député de Gatineau, M. Michel Gratton.

M. Gratton dévoilé la position de sa formation politique de façon inattendue, au cours de la période des questions à l'Assemblée nationale.

Le député de Gatineau a fait subitement appel au règlement pour empêcher le député péquiste de Bellechasse, M. Claude Lachance, d'interroger le gouvernement dans ce dossier, sous prétexte que la cause a été portée devant les tribunaux.

Il s'est aussitôt fait accuser par les députés péquistes de se porter à la défense du gouvernement fédéral en tout temps, ce qui l'a fait réagir:

«Si ça peut vous satisfaire, je vous dirai que du côté de l'opposition, on est en complet désaccord avec la loterie du fédéral», a lancé M. Gratton aux péquistes, qui l'ont alors longuement ovationné.

Le calme revenu, le porte-parole du gouvernement dans le dossier des loteries, le ministre Jacques Pari-

Voir page 8: Loteries

Jean-Paul II salue les veuves de quelques ministres sud-coréens tués en octobre dernier, dans un attentat à Rangoun, en Birmanie. **Nos informations en page 5.** (Photolaser AP)

GUIDE DES
RESTAURANTS DE QUÉBEC
GUIDE 84

Ce guide pratique des meilleures adresses pour amateurs de BONNE CUISINE regroupe un large éventail d'établissements allant de l'humble café à la table luxueuse. Amoureusement préparé par PIERRE CHAMPAGNE, chroniqueur gastronomique du journal LE SOLEIL (et fin connaisseur!), cet ouvrage vous permettra de mieux apprécier la traditionnelle hospitalité de la ville de Québec.

Stanké

Il dépose un document en vue d'une ultime consultation

Clair promet la réforme du régime de négociation pour l'automne

MARIE-AGNES THELLIER

QUÉBEC — Promettant d'agir dès l'automne prochain pour changer le régime de négociations dans le secteur public et para-public, le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, mènera dans les prochains mois une ultime consultation privée auprès des parties syndicale et patronales et éventuellement publique auprès des experts en relations de travail et de la population.

M. Clair a déposé hier à l'Assemblée nationale un document de consultation de seize pages intitulé «Recherche d'un nouvel équilibre: réforme du régime de négociation du secteur public».

Le document contient 27 questions portant sur cinq points: l'égalité des parties négociantes, l'hypercentralisation, l'affrontement systématique, le règlement des différends particulièrement dans le secteur des Affaires sociales, enfin les mentalités et l'avenir.

Même s'il ne s'agit pas d'une proposition patronale mais d'un document de réflexion, on y trouve plusieurs positions préalables du gouvernement:

— «Le gouvernement est déterminé à agir, à changer ce régime d'affrontements qui ne satisfait personne et il entend donc, dès l'automne 1984, arrêter sa position et proposer les mesures gouvernementales ou législatives nécessaires pour implanter un nouveau régime». Il est «déterminé à tout mettre en oeuvre pour sortir de l'ornière de l'affrontement qui ne peut mener notre société qu'à de nouveaux dérapages».

— «Le changement devra s'effectuer graduellement et porter autant sur les fondements du régime que sur ses structures et sur le développement d'instruments et de situations favorisant le changement des mentalités».

— «Il est essentiel que le rôle de l'État-gouvernement et le rôle de l'État-employeur soient démarqués, ne serait-ce pour que les règles du jeu soient connues d'avance». L'État-gouvernement devrait avant chaque négociation préciser ses priorités en matière de développement social et économique, sa capacité de payer, le niveau des services, etc. Il mènerait d'abord une consultation formelle auprès des divers agents socio-économiques sur ces questions.

— «L'État devrait respecter le principe général de parité de la rémunération globale entre le secteur public et le secteur privé».

— Il faut maintenant décentraliser le système de négociations mais sans tomber dans une décentralisation aussi poussée que l'actuelle centralisation. «Un tel système impliquerait un partage des matières négociables entre différents paliers de négociation (nationaux, sectoriels, locaux et régionaux)».

— Un des grands défauts du système actuel est son fonctionnement par à-coups: un happening tous les trois ou quatre ans. «Ne serait-il pas plus facile d'ajuster continuellement les conditions de travail à l'évolution de la conjoncture et aux besoins de l'heure?».

M. Michel Clair

— Depuis 1970, le droit de grève dans le secteur des Affaires sociales a été suspendu par des lois spéciales, soit avant d'avoir été exercé, soit très peu de temps après. Pour le gouvernement, il n'y a que deux possibilités: droit de grève avec des services essentiels effectivement maintenus; solution alternative (arbitrage de différend, arbitrage de l'offre finale. méfiateur-arbitre, autres?).

— Deux comités permanents seraient mis sur pied pour favoriser un changement des mentalités: un sur la rémunération et un sur la tâche. L'existence actuelle d'un comité sur la rémunération (auquel participent les syndicats non affiliés) et d'un comité paritaire sur la tâche des enseignants (entre le ministère de l'Éducation et la Centrale de l'enseignement du Québec) serait indépendante des futurs comités permanents.

Dans les derniers jours, M. Clair a présenté son document de consultation aux différentes parties syndicales et patronales. Depuis juin 1983, le Conseil du Trésor a mené des discussions avec ses partenaires sur les différentes hypothèses et les différents mécanismes de négociations: il s'agit maintenant que chacun se branche. Mais une commission parlementaire a été exclue dans les prochaines semaines car elle risquerait de cristalliser trop vite les positions, selon M. Clair.

A l'Assemblée nationale, le critique libéral en matière de travail, le député de Portneuf M. Michel Pagé, même s'il a souligné son intérêt et sa réceptivité à la démarche gouvernementale, a constaté «la faiblesse du document», son manque de propositions concrètes et ses contradictions. Prêt à collaborer avec le gouvernement, le parti libéral se retirera du processus «si jamais nous constations que c'est une opération strictement partisane, politique, qui s'inscrit dans une stratégie globale ayant pout but de sécuriser ceux qui ont payé le prix des négociations dans les secteurs public et parapublic».

Au cours de la conférence de presse hier, M. Clair a plusieurs fois répété qu'il n'y a pas de vérités absolues dans le domaine des négociations et que la démarche, à laquelle il consacrera le plus «clair» de son temps, est aussi importante que l'objectif. «Nous voulons fournir à chacun, au cours des prochains mois, l'occasion de faire connaitre publiquement ou privément au gouvernement sa réponse aux cinq questions-clés auxquelles toute personne qui souhaite voir s'améliorer le régime de négociation doit répondre si elle ne veut pas simplement éluder le débat», précise M. Clair dans sa préface.

Jean Chrétien se dit peu impressionné

Réduction du déficit: les tories d'accord avec Turner

OTTAWA (PC - Le Devoir) — L'ex-ministre des Finances et député conservateur John Crosbie s'est dit tout à fait en accord avec l'engagement pris la veille par le candidat libéral John Turner, relativement à la réduction du déficit fédéral

«Je me réjouis de voir que M. Turner adopte la philosophie que nous défendons depuis 10 ans», a dit M. Crosbie hier à Ottawa.

Le projet de M. Turner — réduire le décifit de moitié d'ici sept ans — a cependant recu un accueil plus prudent de la part du minisre des Finances, M. Marc Lalonde:

«Je ne dis pas que c'est impossible. Il faudra demander à M. Turner comment il s'y prendrait. Car il y a un coût à la réduction du déficit et il faut soit augmenter les revenus, soit diminuer les dépenses».

Le ministre de l'Energie et adversaire de M. Turner dans la course au leadership s'est dit pour sa part «pas du tout impressionné» . Le président américain s'est fait élire en prenant un engagement semblable mais cela n'a pas empêché le déficit de grimper à $217 milliards, a fait valoir M. Jean Chrétien . Ce dernier a déjà dit au cours des dernières semaines qu'il ne jugeait pas sage de réduire le déficit à n'importe quel prix.

Un autre candidat, le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, a dit qu'une réduction du déficit ferait grimper encore davantage le taux de chômage, qui dépasse 11%.

Mercredi , à Québec, l'ex-ministre des Finances et candidat à la direction du Parti libéral du Cannada M. Turner a promis qu'un gouvernement qu'il dirigerait réduirait l'énorme déficit fédéral de $30 milliards de moitié d'ici sept ans.

Dans son dernier budget, le ministre des Finances reconnaissait que la diminution souhaitée du déficit serait plus lente que prévu. Il

John Crosbie

prédit une réduction à $26,2 milliards d'ici 1988.

«J'ai mis de l'avant une approche qui m'a semblé raisonnable. D'autres peuvent penser qu'il est possible de réduire le déficit davantage, sur une période de temps plus longue . C'es une quesion qui doit être examinée à chaque année», a dit le ministre hier à la sortie des Communes.

La veille, M. Turner avait dit qu'il était d'accord avec M. Lalonde sur l'impossibilité de réduire substantiellement le déficit en période de chômage, mais il avait ajouté que «il faut planifier pour réduire le déficit à l'intérieur d'une période donnée».

Hier cependant, M. Turner n'a pas voulu reparler de son engagement, lorsque des journalistes l'ont abordé alors qu'il allait rencontrer des militants libéraux de Hull.

Un autre candidat a fait parler de lui hier, M. John Roberts, ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans une entrevue au Toronto Star, il favorise l'abolition des ministères d'Etat au Développement économique et au Développement Social ainsi que du ministère du Travail. M. Roberts prenait ainsi pour la première fois ses distances avec le gouvernement dont il fait partie.

M. Roberts veut aussi réduire le nombre de fonctionnaires fédéraux de 1% par année, soit 2,500 personnes. Le ministre était à Ottawa hier où il a comparu devant un comité des Communes sur son ministère. La rareté de sa présence au comité lui a valu les critiques de ses collègues, conservateurs mais libéraux aussi.

D'autre part, un sondage effectué par Canadian Press rapporte que 50% des délégués d'office au congrès libéral du mois prochain appuient M. Turner. Seulement 294 des 1,500 sénateurs, députés et présidents d'associations qui ont automatiquement droit de vote au congrès ont été rejoints .

Le sondage effectué au cours des derniers jours confirme que M. Chrétien est en seconde place, avec l'appui de 29,4% des personnes contactées. M. Mark MacGuigan suit loin derrière avec 7,5% et vient ensuite M. John Munro avec 4,3%.

Fait assez surprenant, MM Roberts et Johnston sont en cinquième place seulement, à égalité, avec l'appui dee 3,7% des personnes interogées. Par ailleurs, un sixième aspirant à la succession de Pierre Trudeau vient d'ouvrir une permanence à Montréal.

Trois jours avant la fin des investitures libérales au Québec, le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a ouvert hier un bureau au 180-est, Dorchester. Il vient rejoindre les John Turner, Jean Chrétien, John Roberts, Donald Johnston et John Munro qui ont tous pignon sur rue au Québec.

En fait, seul le candidat Eugene Whelan n'a pas de bureau montréalais. D'ailleurs il n'a pas de bureau local à Toronto. Le bureau d'Ottawa du ministre de l'Agriculture s'occupe de tout, a-t-il indiqué hier à sa permanence nationale.

Pour sa part, le ministre MacGuigan, qui a rencontré privément hier un groupe d'avocats, devait participer hier soir à l'ouverture de ses bureaux de campagne.

À la condition que la qualité soit augmentée

Le CRTC pourrait diminuer les quotas sur le contenu canadien des émissions

Le président du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) a déclaré hier qu'il pourrait réduire les exigences quant au contenu canadien des télémissions; M. André Bureau désire aussi que soit modifié un projet de loi présentement devant les Communes, pour que soient précisées les relations entre le gouvernement et le CRTC.

Dans une entrevue à l'agence *Canadian Press*, le président du CRTC dit en effet qu'il pourrait se faire que diminuent les quotas sur le contenu canadien (à certaines heures, pour certains réseaux, il doit être de 60%). A condition qu'en retour les propriétaires des stations consentent à dépenser un montant d'argent équivalent pour produire des télémissions de meilleure qualité. Il s'agirait en somme de rendre les Canadiens plus heureux qu'ils ne le sont de ce que recouvre le « contenu canadien ».

M. Bureau a confié qu'il aurait des entretiens avec les télédiffuseurs, en juin, et avec des producteurs, en juillet, à Montebello. Rencontres qui pourraient mener, à l'automne, à des audiences publiques sur la révision de ce « contenu canadien ». Tout peut être reconsidéré, selon le dirigeant du CRTC qui enchaîne avec le problème des « zones grises » que contiendrait le projet de loi précité, sur la façon notamment dont le ministre des Communications peut « diriger » le CRTC

André Bureau

dans ses politiques. Ainsi, le projet de loi accorde au gouvernement fédéral le pouvoir d'émettre de vastes directives politiques mais ne touche pas à l'octroi ou à la révocation des licences. M. Bureau ne s'inscrit pas en faux contre de tels pouvoirs; il désire que soit clarifié le mode de gestation de telles lignes directrices.

Si la version actuelle du projet de loi était adoptée, le CRTC en serait fort préoccupé, dit en substance M. Bureau; ce dernier a à l'esprit plusieurs projets d'amendements dont il ne veut toutefois pas débattre. C'est la première fois depuis qu'il est entré en poste au CRTC que M. Bureau exprime des divergences (ou des nuances) quant aux prises de position gouvernementales. Il pourrait en résulter des difficultés additionnelles pour un projet de loi qui n'a pas reçu une haute priorité de la part du leader gouvernemental en Chambre. Selon M. Bureau, deux amendements devraient être promptement incorporés au projet de loi: pour fournir des garanties sur l'autorité du CRTC face à la compagnie Bell Canada, et pour en venir à une nouvelle définition de ce qu'est la prise en charge de la diffusion-réception ou « broadcasting receiving ».

L'une des conséquences que verrait M. Bureau à cette nouvelle définition serait de bloquer les systèmes d'antennes qui permettent aux hôtels ou immeubles en copropriété de dispenser gratuitement la télé payante des Etats-Unis.

Quant aux modifications probables aux quotas du « contenu canadien », le président du CRTC croit qu'il permettra un plus vaste choix aux téléspectateurs et fournira une pression additionnelle sur les producteurs canadiens.

Les échanges prévus avec producteurs et télédiffuseurs pourraient aboutir à des quotas de production « canadienne » fondés sur les revenus (provenant de la diffusion) et non plus sur le nombre d'heures de programmation canadienne. Le CRTC pourrait également offrir des encouragements aux diffuseurs pour que soient au programmes des productions des autres régions du pays.

guérin
l'éditeur qui édite

C'est à ton tour RENÉ... MON CHER
Raymond Lévesque
ISBN-2-7601-1156-3
127 pages — 9,95 $

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tel: (514)842-3481

Dans ce livre pétillant d'esprit, Raymond Lévesque s'est mis dans la peau de son célèbre homologue René Lévesque, afin de lui rappeler des souvenirs (de 1977 à 1984) et de lui faire des suggestions. Raymond connait bien René Lévesque qui, selon lui, a de l'audace qu'il prend pour de la fermeté, n'en déplaise aux péquistes. Ce qui l'aurait perdu, c'est son amour pour le pouvoir. L'impudence de Raymond n'a d'égale que sa détermination à faire éclater la vérité. Quoique nostalgique, il pousse assez loin son analyse des hommes politiques canadiens. Toute personne intéressée à l'avenir du Québec et du Canada lira avec intérêt cet ouvrage, qui la fera rire aussi souvent que réfléchir.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

Un bon conseil
Faites de l'exercice
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Aujourd'hui de 16h à 17h
RÉGINE ROBIN
auteure de
L'amour du yiddish
aux Editions du Sorbier
La Québécoite

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et de l'Epée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669
librairie agréée

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BOULANGERIE EDER-VAR INC. Sandor Bakery 5541 chemin Earle Côte St-Luc	1 épicerie	5458 chemin Westminster nord Côte St-Luc
CHÂTEAU DU PARC CO. LIMITÉE Restaurant Claude St-Jean Enrg. 162 boul. Taschereau Greenfield Park	Autorisation de films dans un bar	162 boul. Taschereau Greenfield Park
127723 CANADA INC. Le Quartier IV 3610 rue Gélinas St-Hubert	1 épicerie	999 boul. Taschereau Greenfield Park
BERNICE AUTLER & ZAIDA RADJA La Kahena 5413 Esplanade Montréal	1 restaurant	5091 DeLanaudière Montréal
PHAM CHAU P. Hoang 3519 Lacombe =2 Montréal	1 restaurant	3539 Lacombe Montréal
127691 CANADA INC. 204 St-Sacrement, app. =204 Montréal	1 restaurant	430 St-François-Xavier Montréal
DUCS DE LONGUEUIL INC. 3190 de Lyon Longueuil	1 bar avec consommation dans les gradins	Parc Paul Pratt Longueuil
DENIS HAMELIN & LOUIS GIGUÈRE Les Distributions Azimut Enr. 80 Jarry est Montréal	1 épicerie	324A Ontario est Montréal
LAFERRIÈRE Guy 4542 Wilson Montréal	2 restaurants dont un sur terrasse	5540A chemin Côte des Neiges Montréal
LES ALIMENTS A.D.S. INC. Il Fornetto 154 Viviane Mont-Royal	1 restaurant de 8.00 à 20 hres 1 bar de 20.00 à 3.00 hres 1 bar sur terrasse	1900 boul. St-Joseph Lachine
SPINOLA Antonio 7413 Ostell Crescent Montréal	1 restaurant	134 Jean-Talon ouest Montréal
RESTAURANT DUNG NA INC. Restaurant Dung Na Inc. 1083, 5ème avenue Verdun	1 restaurant	83 La Gauchetière Montréal
GESTION CHEERS INC. Cheers 56 Roxton Crescent Montréal-Ouest	3 restaurants dont 2 sur terrasses	1260 rue Mackay Montréal
CAFÉ CHANCY INC. Café Chancy Inc. 2777 Prieur Montréal	2 bars dont un sur terrasse	3457 Fleury est Montréal-Nord
114564 CANADA INC. Brochetterie Mykonos 516 Bloomfield Outremont	2 restaurants dont un sur terrasse	5828 Sherbrooke ouest Montréal
BENATAR, David 26, 5e Avenue Notre-Dame de l'Ile Perrot	1 épicerie	999, Taschereau Greenfield Park
ROBERT DEMERS & CARMELLE LEMONDE 4611, St-Émile Montréal	1 restaurant	1284, Bélanger est Montréal
PAUL-ÉMILE GODIN & ROBERT MÉNARD Dépanneur Paul & Robert Enrg. 1895 avenue Haig Montréal	1 épicerie	6955 Lafontaine Montréal
LES ALIMENTS SIMCOE LTÉE El Coyote 6856, ch. Edison Côte St-Luc	1 restaurant	1202, Bishop Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
99863 CANADA INC. Restaurant Auprès de Ma Blonde 257, Villeneuve est, app. 5 Montréal	Changement de capacité d'un Bar (sur terrasse)	3845, St-Denis Montréal
BROCHETTERIE CORFU INC. Brochetterie Corfu 12413 rue Ranger Montréal	1 restaurant	5131 boul. Décarie Montréal
DEGRANDPRÉ François 6255 Chambord Montréal	1 bar avec danse et spectacles	6468 boul. St-Laurent Montréal
ANDRÉ DERY & AURÈLE DEMERS Bienvenu Bar Salon 3815 Bélanger est Montréal	Autorisation de danse dans un restaurant	920 Fleury est Montréal
KYPREOS Théodosios 1788 de L'Orme Laval	1 bar avec terrasse	7777 boul. Newman LaSalle
NORA Ouch Mau 1519 Bellevue, app. =1 Greenfield Park	1 épicerie	1217 Ontario est Montréal
GIBORSKI Bernard 1751 av. Trépanier Brossard	1 taverne avec danse	514 av. Atwater Montréal
MAISON LY-JIN INC. Maison Ly-Jin Inc. 3440 Borduas Brossard	1 restaurant	1163 Clark Montréal
MÉNARD & MÉNARD LIMITÉE Café St-Louis 512 rue Clément Dorval	1 restaurant 1 bar	307 Dorval Dorval
130374 CANADA INC. Dépanneur Jeannot Enr. 2560 Moreau, app. =1 Montréal	1 épicerie	1950 Jean-Talon est Montréal
129096 CANADA INC. Épicerie Meher 27 Prince-Arthur ouest Montréal	1 épicerie	4650 boul. St-Laurent Montréal-Nord
AQUINO Vincenzo 8002, 13ème avenue Montréal	1 épicerie	3338 Jarry est Montréal
RIBONNET INTERNATIONAL INC. Ribonnet International Inc. 9703 Olympia Montréal	1 bar avec spectacles 1 bar sur terrasse	500 Henri-Bourassa est Montréal
LES INVESTISSEMENTS MARZITELLI & LAZURE Restaurant Souvlakeria 1179 Godin Verdun	1 restaurant sur terrasse	10550 Pie IX Montréal-Nord
ADMINISTRATION GIORGIO (INTERNATIONAL) LTÉE Restaurant Giorgio 1484 rue Cunard Laval	1 bar sur terrasse	3575 avenue du Parc Montréal
RESTAURANT BROSSARD INC. Restaurant Brossard Inc. 3200, Lapinière Brossard	Autorisation spectacles dans un bar danse	3200, Lapinière Brossard
NORMAND CHARRON INC. Restaurant le Tournemain 3795 Nepal Brossard	1 bar additionnel	505 Maisonneuve ouest Montréal
2168-4881 QUÉBEC INC. 1280 Murray St-Hubert	1 bar sur terrasse 1 restaurant	2020 Crescent Montréal
PÊCHE PÊCHE INC. Restaurant Pêche Pêche 4862 Bessborough Montréal	1 restaurant	11780 boul. de Salaberry Dollard des Ormeaux
107300 CANADA INC. Le Strip Charles Enr. 66 Daudelin Kirkland	Autorisation de films dans un bar	4904 St-Charles Pierrefonds
BRASSERIE AU COIN DES JEUX INC. Brasserie au coin des Jeux Inc. 5605 Pierre de Coubertin Montréal	1 taverne avec spectacles	5605 Pierre de Coubertin Montréal
PHAM Van Hiep 4711 Plamondon, app. =14 Montréal	1 restaurant	4022 Ste-Catherine ouest Westmount

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

EN BREF...

■ Une lettre secrète de Jean Chrétien

SAINT-JEAN, T.-N. (CP) — Le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. Bill Marshall, a déclaré avoir prix connaissance d'une «lettre secrète» adressée par le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dans laquelle le prétendant à la succession de M. Trudeau promet d'apporter des modifications à l'entente intervenue entre Ottawa et les provinces sur les ressources «offshore». Dans cette lettre, a précisé M. Marshall à l'assemblée législative, M. Chrétien annonce que les payements de peréquation de la Nouvelle-Écosse seront réduits de moins de 10% par année quand les revenus du pétrole commenceront à être perçuis, plutôt que de 15% comme l'entente le prévoit. Cette lettre, poursuit-il, fera partie intégrante de la loi fédérale.

■ Le Barreau ontarien avait raison

OTTAWA (PC) — Dans sa première interprétation de la Charte constitutionnelle des droits, la Cour suprême du Canada a statué, hier que les droits à la mobilité garantis par la Charte n'incluent pas un droit au travail n'importe où au Canada. Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays a donc déclaré valide une loi ontarienne qui interdit aux personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de devenir membres du Barreau de cette province. La cause provenait du refus de la Law Society of Upper Canada, le Barreau ontarien, d'admettre M. Joel Skapinker, un citoyen sud-africain, parce que la loi ne donne ce droit qu'aux citoyens canadiens. M. Skapinker est, depuis, devenu citoyen canadien et membre du Barreau et sa cause a été reprise par John Richardson, un citoyen américain qui a fait ses études de droit au Canada et qui n'entend pas devenir citoyen.

■ Grégoire retarde sa rentrée

QUÉBEC (PC) — Le député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire, a fait savoir hier qu'il reportait de quelques jours son retour à l'Assemblée nationale. M. Grégoire, a-t-on indiqué à son bureau de comté à Thetford Mines, estime qu'il a encore besoin d'un peu de temps pour compléter certains dossiers et pour finaliser quelques appuis.

■ Le débrayage dure à Dolbeau

DOLBEAU (PC) — Les médecins du Centre hospitalier de Dolbeau, au Lac Saint-Jean, maintiennent leurs moyens de pression et poursuivent leur mouvement de débrayage. Réunis mercredi soir en assemblée générale, les médecins ont donné à la Fédération des médecins omnipraticiens le mandat de négocier avec le ministère des Affaires sociales l'obtention du titre de zone désignée pour la MRC Maria-Chapdelaine.

■ Encore des tornades aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) - Plus de 35 tornades se sont abattues, mercredi et hier, dans le Sud et le Sud-Ouest des États-unis faisant, selon les premiers bilans officiels, au moins huit morts et des dizaines de blessés. Dans l'Alabama, 8 personnes ont été tuées, dont six automobilistes écrasés par deux camions qui ont été renversés, hier matin, par les vents extrêmement violents. Dans cet état, une tornade a également ravagé tout un quartier de Montgomery, détruisant entièrement plusieurs maisons. Une autre tornade a provoqué, mercredi soir, des dégats très importants à Ringgold, une petite localité de la Louisiane. Les tornades ont touché la Louisiane, l'Arkansas, l'Alabama, le Mississippi, l'Oklahoma, le Texas, et la Georgie. Depuis le début de l'année, les météorologues ont compté près de 500 tornades qui ont fait plus de 100 morts.

■ La lumière dans les ruelles

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) présentera au Conseil municipal du 17 mai prochain un avis de motion demandant à l'administration Drapeau-Lamarre de terminer en priorité dès cette année, et non en 1987, le programme d'éclairage des centaines de ruelles encore dépourvues d'un dispositif adéquat d'électricité à Montréal. Selon des statistiques de la Ville rendues publiques récemment, 1300 ruelles pavées sont déjà éclairées. En 1984, 225 autres ruelles devraient être éclairées et les 880 dernières ruelles devraient l'être d'ici1987.

■ Des péquistes dissidents sur le péage

QUÉBEC (PC) — Deux députés péquistes ont refusé hier de voter avec leur parti sur la question du péage sur les autoroutes mais l'opposition n'a pas réussi à faire abolir sur-le-champ le péage sur toutes les autoroutes. La motion, présentée par le député de Mont-Royal, M. John Ciaccia, était double. Elle proposait d'une part de rejeter la recommandation d'un comité de députés péquistes d'étendre le péage à toutes les autoroutes du Québec et d'autre part, d'abolir tous les postes de péage existant. Elle a été battue par 47 voix à 38. Le député péquiste de Deux-Montagnes, M. Pierre De Bellefeuille, a voté avec l'opposition, tandis que Mme Carmen Juneau, députée de Johnson, a fait enregistrer son abstention.

■ Le Centre-Sud se fait vieux

La population du quartier centre-sud de Montréal, délimité par les rues Ontario, Lafontaine, Delorimier et la voie du CP, a diminué de 30.9 % en dix ans, passant de 54,740 habitants en 1971 à 37,800 en 1981, une diminution moyenne de 1,690 personnes par année. C'est ce que constate le collectif Promotion communautaire du Centre Saint-Pierre dans son dossier démographique 1984 intitulé *Portrait du Centre-sud*. La population du quartier vieillit: le nombre des 0-20 ans diminue alors que celui des 60 ans et plus augmente (la population âgée est composée en grande partie de femmes). En revanche, les jeunes adultes (20-35 ans) sont de plus en plus nombreux, particulièrement les hommes.

■ Promesse de $2 milliards

OTTAWA (PC) — La promesse du leader du parti conservateur, M. Brian Mulroney, de doubler, s'il était élu premier ministre, les dépenses fédérales dans le domaine de la recherche et du développement, coûterait à Ottawa plus de $2 milliards par année à la fin de son premier mandat. C'est ce qu'a soutenu hier le critique du parti conservateur en matière de sciences, M. Tom Siddon. Le gouvernement fédéral et l'entreprise privée dépensent actuellement $5 milliards annuellement en recherche et en développement. Les conservateurs affirment que si ce montant était aujourd'hui multiplié par deux, cela créerait 1.25 million d'emplois et permettrait au gouvernement d'augmenter ses revenus. On compte présentement 1 million et demi de chômeurs au pays.

■ La terre tremble encore

SAN FRANCISCO (AFP) — Deux tremblements de terre de magnitude modérée ont secoué la région de San Francisco hier matin sans provoquer de dégats ni faire de blessés, a-t-on indiqué de source officielle. La première secousse a atteint 3,2 degrés sur l'échelle de Richter qui en compte 9. La seconde, qui s'est produite cinq minutes plus tard, était de 4,4 degrés. Selon un sismologue de l'université de Berkeley, les deux mouvements enregistrés hier sont une conséquence du séisme qui s'était produit la semaine dernière dans la même région et qui avait fait plus de $10 millions de dégats et 25 blessés.

■ La journée des infirmières

QUÉBEC (PC) — La journée de samedi a été proclamée par l'Assemblée nationale comme Journée de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire du Québec. Les députés ont adopté hier à l'unanimité une motion dans ce sens présentée par le ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, à l'occasion du 10e anniversaire de la constitution de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui regroupe 20,000 membres.

Exportation de matériel électronique au Pakistan

Les trois accusés affirment qu'ils ignoraient à quel usage on destinait l'équipement

RODOLPHE MORISSETTE

Selon leurs déclarations à la police, déposées en preuve hier à leur procès, les trois Montréalais accusés d'avoir exporté illégalement du matériel électronique au Pakistan en 1980 ne savaient pas exactement à quel usage cet équipement était destiné.

MM. Salam Elmenyawi, Mohammed Ahmad et Abdul Aziz Kahn, de même que la compagnie Serabit Electronics de Montréal, propriété de M. Elmenyawi, sont accusés d'avoir contrevenu une douzaine de fois entre le 28 avril et le 29 août 1980 à la Loi canadienne sur les permis d'exportation et d'importation.

Plus particulièrement, ils auraient exporté sans permis vers Islamabad, capitale du Pakistan, et Dubaï, dans le Golfe persique, des pièces et des équipements destinés à des centrifugeuses à gaz. Le Gendarmerie royale du Canada avait intercepté à Mirabel la onzième cargaison le 29 août 1980.

Le même jour, la police avait effectué des perquisitions chez les trois suspects, comme à la compagnie Serabit, et avait interrogé les trois hommes dans les 48 heures qui ont suivi.

Rebondissement le lendemain, 30 août. M. Abdul Aziz Kahn, l'un des trois suspects, doit voler le soir même vers le Pakistan. Avant de se rendre à Mirabel, il passe à la Gare centrale de Montréal. Il est suivi par la police fédérale. D'un casier barré, M. Kahn retire une mallette pleine de documents. Il en tire une liasse de 46 pages qu'il déchire en deux et jette à la poubelle avant de prendre l'autobus vers l'aéroport.

Le policier qui l'observe avertit le directeur de l'enquête, le sergent Gérard Bouffard, qui file à Mirabel et intercepte M. Kahn. Au cours de l'interrogatoire qui suit dans la nuit, M. Kahn déclare à la police qu'il s'est débarrassé de ces textes, car il avait depuis la veille le sentiment d'être pris pour un espion (du gouvernement pakistanais). Il voulait donc éviter d'apporter avec lui dans son pays d'origine (il est aujourd'hui citoyen canadien) des documents qui, pour être publics et sans conséquences, pourraient éveiller des soupçons.

« J'étais désorienté et j'avais peur, dit M. Khan, à cause de l'interrogatoire que j'avais subi la veille. Je ne voulais pas sortir ces documents du Canada, car je ne connaissais pas la loi. »

A la police, M. Kahn explique que les documents déchirés, qui portaient notamment sur les gaz compressibles et les moteurs à hautes fréquences, étaient destinés à l'une de ses connaissances, le Dr Adould Kahn, directeur des Engineering Research Laboratories, au Pakistan, ainsi qu'à l'ingénieur Anwar Ali, directeur de l'Institut de l'automation industrielle, du même pays.

Les documents laissés dans la poubelle de la Gare centrale, qui ont aussi été déposés en preuve hier, portent sur une variété de questions scientifiques et technologiques. Il s'agit d'extraits de revues hautement spécialisées, de communications scientifiques, de notes techniques à propos de divers appareils de haute technologie.

L'un des articles, qui a manifestement frappé l'imagination de la police, porte sur les centrifugeuses à gaz « utilisées pour l'enrichissement de l'uranium à une grande échelle ». D'autres textes traitaient d'inverseurs à hautes fréquences.

Dans leurs déclarations écrites à la police, les trois hommes ont expliqué qu'à leur connaissance, le matériel électronique qu'ils livraient à la firme Ben Lalailah de Dubaï et à la Tech Equipement d'Islamabad depuis quatre mois, n'était pas destiné à un usage militaire ou à de l'armement nucléaire.

Répondant aux questions de la police, laquelle fait état de « la nature de l'équipement » exporté au Pakistan, M. Elmenyawi a dit qu'il « n'a jamais su que le Pakistan était à élaborer une bombe atomique ». Cela, il ne l'a entendu dire que par les journaux.

Quand les trois hommes ont rencontré à Montréal, en juillet 1980, deux émissaires de la compagnie Tech Equipment d'Isalamabad, MM. Anuar Ali et A.I. Bhatty, avec qui ils faisaient affaire là-bas, il n'a jamais été question de « projets nucléaires » du Pakistan, a dit M. Elmenyawi.

M. Ahamad, interrogé à son tour par la police, a déclaré comme ses deux confrères qu'il ne connaissait guère les activités de la Commission de l'énergie atomique du Pakistan.

Peu de temps après les saisies effectuées à la fin d'août 1980, la GRC a filé M. Elmenyawi qui s'est rendu le 14 septembre 1980 à Islamabad. Au fait, il y est resté 15 minutes, rencontrant M. Ali et deux autres personnes à l'aéroport, avant de reprendre aussitôt l'avion du retour. Il cherchait à se faire payer pour des livraisons passées. Ses interlocuteurs, dit-il, lui ont expliqué qu'ils lui avaient déjà fait parvenir $30,000 — qu'il a effectivement reçus. Il est reparti.

Les trois accusés ont expliqué à la police que M. Ahamad, qui oeuvrait au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et à la compagnie Future Byte du square Phillips, à Montréal, était celui qui coordonnait les commandes, en provenance du Pakistan, et le paiement des factures, parfois via l'Angleterre. Les livraisons se faisaient en passant par la Serabit Electronics de M. Elmenyawi.

Le procès devant jury est présidé par le juge Gérard Ryan de la Cour supérieure. Il se poursuit lundi et doit durer de quatre à six semaines.

Les Soeurs grises en fête

Les Soeurs grises ont célébré hier à l'église Notre-Dame-de-Montréal, puis au Vélodrome, le 25e anniversaire de la béatification de Marguerite d'Youville, leur fondatrice. On y a dévoilé en cette occasion cette sculpture de la bienheureuse réalisée par M. Benoît Deschênes de Saint-Jean-Port-Joli. Elle sera conservée à la maison-mère des Soeurs grises de Montréal, boulevard Dorchester. Marguerite d'Youville de la Jemmerais est née à Varennes en 1701 et s'est éteinte à Montréal en 1771. C'est après la mort de son époux qu'elle a, en 1737, fondé les Soeurs de la charité de Montréal connues depuis sous le sobriquet de «Soeurs grises». Les Soeurs de la charité comptent maintenant au Canada et aux États-Unis 5,000 religieuses réparties en six communautés autonomes. Quelque 3,000 personnes ont participé hier à la fête du 25e anniversaire. (Photo Jacques Grenier)

Promouvoir Montréal, c'est l'affaire de tous

ALAIN DUHAMEL

Pour que la campagne de promotion de Montréal se poursuive au-delà de la région métropolitaine, les gouvernements devront y contribuer.

À ce jour, le financement de la campagne ayant pour thème la fierté des Montréalais provient des contributions de la Ville de Montréal et du milieu des affaires. Elle a visé essentiellement la population de la région métropolitaine et elle avait pour but de dissiper un climat de morosité qui règnait dans l'île après l'aventure olympique.

Pour que le thème *La fierté à une ville: Montréal* rayonne à l'extérieur de la région métropolitaine et contribue à la promotion du produit touristique montréalais, les gouvernements et peut-être aussi la Communauté urbaine de Montréal devront s'associer au Fonds de la fierté.

« Pour élargir le budget de la campagne, il faudra des contributions des gouvernements. Montréal, c'est la porte d'entrée principale du Québec » a dit M. Guy Morin, coordonnateur de la production et de la publicité à la Commission d'initiative et de développement de Montréal (CIDEM) et responsable de la campagne de promotion, qui participait hier au colloque international sur la promotion des grandes villes présenté par Sociétal. Cet organisme réunit près de 300 communicateurs intéressés à l'étude des phénomènes de communications sociétales.

La campagne de promotion de Montréal a débuté au printemps 1983 et a obtenu un remarquable succès. On estime à près de $2 millions la valeur du temps et de l'espace publicitaires obtenus gratuitement. Hors de la région métropolitaine, toutefois, les promoteurs ne pourront compter sur une collaboration aussi généreuse.

Or, à l'instar de New York dont la campagne de promotion sur le thème *I Love New York* a eu des répercussions directes sur l'industrie touristique, la promotion de Montréal doit éventuellement rejoindre d'autres clientèles.

La campagne doit se poursuive cette année en consolidant le thème. Les promoteurs cherchent divers moyens d'en accroître la diffusion en l'associant aux grands événements montréalais. Ainsi, profitant de la visite du pape en septembre, l'administration municipale remplacera la plupart des tastilles bleus, à l'emblème de Terre des hommes, leur substituant son symbole graphique rouge.

La consommation de cigarettes a baissé de 5 % l'an dernier

MONTREAL (PC) — La consommation des cigarettes a fléchi en 1983. En effet les ventes intérieures de cigarettes de fabrication canadienne en 1983 ont baissé de 5 % pour s'établir à 63 milliards d'unités, à rapprocher de 66.3 milliards en 1982 selon « Le tabac au Canada-1983 », une revue annuelle de l'industrie rendue publique par le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac.

Cette baisse de la consommation des cigarettes est attribuable à l'indexation automatique des taxes sur les cigarettes aux niveaux fédéral et provincial qui continue de provoquer des hausses perpétuelles et une accélération disproportionnée du niveau de taxation par rapport au taux d'inflation au Canada en 1983. Le montant des taxes perçues par les gouvernements représentaient 58.3 % du prix moyen d'un paquet de 25 cigarettes en décembre 1983. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont perçu en 1983 plus de $2.6 milliards sur la vente des produits du tabac.

L'industrie du tabac joue un rôle important dans l'économie du Canada et a généré un impact économique d'environ $5 milliards, soit 1.2 % du PNB de $388.6 milliards, en 1983.

Les tabaculteurs canadiens ont produit 109 millions de kilogrammes de tabac jaune et 2.19 millions de kg d'autres types de tabac dont la valeur marchande approche les $400 millions.

BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
LA SEMAINE DE "BEBE"
du 30 avril au 5 mai
10% de rabais
dans ses rayons layette, femme enceinte ainsi que sur tous les articles en magasin.
1017 rue Laurier oeust, Outremont téléphone 274-5911

le printemps Gallimard

William Styron
Le choix de Sophie I

William Styron
LE CHOIX DE SOPHIE
L'éducation sentimentale de Stingo, jeune écrivain fraîchement débarqué de son Sud natal, en quête de gloire littéraire et d'amour, et sa rencontre avec Sophie, jeune catholique polonaise rescapée des camps de la mort. Ce roman de William Styron a été salué comme l'un des grands romans de ces dix dernières années. Coll. Folio.
2 vols. $5.75 ch.
chez votre libraire

MASPERO ROMANCIER

François Maspero
Le sourire du chat
Roman
AUX EDITIONS DU SEUIL
A. Frantz
Cette fidélité ardente nous rend la jeunesse et l'espoir.
B. Poirot-Delpech / Le Monde
14,95$ SEUIL
A "APOSTROPHES" - TVFQ 99
Le dimanche 6 mai à 21h

Il dépose un document en vue d'une ultime consultation

Clair promet la réforme du régime de négociation pour l'automne

MARIE-AGNES THELLIER

QUÉBEC — Promettant d'agir dès l'automne prochain pour changer le régime de négociations dans le secteur public et para-public, le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, mènera dans les prochains mois une ultime consultation privée auprès des parties syndicales et patronales et éventuellement publique auprès des experts en relations de travail et de la population.

M. Clair a déposé hier à l'Assemblée nationale un document de consultation de seize pages intitulé «Recherche d'un nouvel équilibre: réforme du régime de négociation du secteur public».

Le document contient 27 questions portant sur cinq points: l'égalité des parties négociantes, l'hypercentralisation, l'affrontement systématique, le règlement des différends particulièrement dans le secteur des Affaires sociales, enfin les mentalités et l'avenir.

Même s'il ne s'agit pas d'une proposition patronale mais d'un document de réflexion, on y trouve plusieurs positions préalables du gouvernement:

— «Le gouvernement est déterminé à agir, à changer ce régime d'affrontements qui ne satisfait personne et il entend donc, dès l'automne 1984, arrêter sa position et proposer les mesures gouvernementales ou législatives nécessaires pour implanter un nouveau regime». Il est déterminé à tout mettre en oeuvre pour sortir de l'ornière de l'affrontement qui ne peut mener notre société qu'à de nouveaux dérapages».

— «Le changement devra s'effectuer graduellement et porter autant sur les fondements du régime que sur ses structures et sur le développement d'instruments et de situations favorisant le changement des mentalités».

— «Il est essentiel que le rôle de l'État-gouvernement et le rôle de l'État-employeur soient démarqués, ne serait-ce pour que les règles du jeu soient connues d'avance». L'État-gouvernement devrait avant chaque négociation préciser ses priorités en matière de développement social et économique, sa capacité de payer, le niveau des services, etc. Il mènerait d'abord une consultation formelle auprès des divers agents socio-économiques sur ces questions.

— «L'État devrait respecter le principe général de parité de la rémunération globale entre le secteur public et le secteur privé».

— Il faut maintenant décentraliser le système de négociations mais sans tomber dans une décentralisation aussi poussée que l'actuelle centralisation. «Un tel système impliquerait un partage des matières négociables entre différents paliers de négociation (nationaux, sectoriels, locaux et régionaux)».

— Un des grands défauts du système actuel est son fonctionnement par à-coups: un happening tous les trois ou quatre ans. «Ne serait-il pas plus facile d'ajuster continuellement les conditions de travail à l'évolution de la conjoncture et aux besoins de l'heure?».

M. Michel Clair

— Depuis 1970, le droit de grève dans le secteur des Affaires sociales a été suspendu par des lois spéciales, soit avant d'avoir été exercé, soit très peu de temps après. Pour le gouvernement, il n'y a que deux possibilités: droit de grève avec des services essentiels effectivement maintenus; solution alternative (arbitrage de différend, arbitrage de l'offre finale. méfiateur-arbitre, autres?).

— Deux comités permanents seraient mis sur pied pour favoriser un changement des mentalités: un sur la rémunération et un sur la tâche. L'existence actuelle d'un comité sur la rémunération (auquel participent les syndicats non affiliés) et d'un comité paritaire sur la tâche des enseignants (entre le ministère de l'Éducation et la Centrale de l'enseignement du Québec) serait indépendante des futurs comités permanents.

Dans les derniers jours, M. Clair a présenté son document de consultation aux différentes parties syndicales et patronales. Depuis juin 1983, le Conseil du Trésor a mené des discussions avec ses partenaires sur les différentes hypothèses et les différents mécanismes de négociations: il s'agit maintenant que chacun se branche. Mais une commission parlementaire a été exclue dans les prochaines semaines car elle risquerait de cristalliser trop vite les positions, selon M. Clair.

A l'Assemblée nationale, le critique libéral en matière de travail, le député de Portneuf M. Michel Pagé, même s'il a souligné son intérêt et sa réceptivité à la démarche gouvernementale, a constaté «la faiblesse du document», son manque de propositions concrètes et ses contradictions. Prêt à collaborer avec le gouvernement, le parti libéral se retirera du processus «si jamais nous constations que c'est une opération strictement partisane, politique, qui s'inscrit dans une stratégie globale ayant pout but de sécuriser ceux qui ont payé le prix des négociations dans les secteurs public et parapublic».

Au cours de la conférence de presse hier, M. Clair a plusieurs fois répété qu'il n'y a pas de vérités absolues dans le domaine des négociations et que la démarche, à laquelle il consacrera le plus «clair» de son temps, est aussi importante que l'objectif. «Nous voulons fournir à chacun, au cours des prochains mois, l'occasion de faire connaitre publiquement ou privément au gouvernement sa réponse aux cinq questions-clés auxquelles toute personne qui souhaite voir s'améliorer le régime de négociation doit répondre si elle ne veut pas simplement éluder le débat», précise M. Clair dans sa préface.

Jean Chrétien se dit peu impressionné

Réduction du déficit: les tories d'accord avec Turner

OTTAWA (PC - Le Devoir) — L'ex-ministre des Finances et député conservateur John Crosbie s'est dit tout à fait en accord avec l'engagement pris la veille par le candidat libéral John Turner, relativement à la réduction du déficit fédéral

«Je me réjouis de voir que M. Turner adopte la philosophie que nous défendons depuis 10 ans», a dit M. Crosbie hier à Ottawa.

Le projet de M. Turner — réduire le décifit de moitié d'ici sept ans — a cependant recu un accueil plus prudent de la part du minisre des Finances, M. Marc Lalonde:

«Je ne dis pas que c'est impossible. Il faudra demander à M. Turner comment il s'y prendrait. Car il y a un coût à la réduction du déficit et il faut soit augmenter les revenus, soit diminuer les dépenses».

Le ministre de l'Energie et adversaire de M. Turner dans la course au leadership s'est dit pour sa part «pas du tout impressionné» . Le président américain s'est fait élire en prenant un engagement semblable mais cela n'a pas empêché le déficit de grimper à $217 milliards, a fait valoir M. Jean Chrétien . Ce dernier a déjà dit au cours des dernières semaines qu'il ne jugeait pas sage de réduire le déficit à n'importe quel prix.

Un autre candidat, le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, a dit qu'une réduction du déficit ferait grimper encore davantage le taux de chômage, qui dépasse 11%.

Mercredi , à Québec, l'ex-ministre des Finances et candidat à la direction du Parti libéral du Cannada M. Turner a promis qu'un gouvernement qu'il dirigerait réduirait l'énorme déficit fédéral de $30 milliards de moitié d'ici sept ans.

Dans son dernier budget, le ministre des Finances reconnaissait que la diminution souhaitée du déficit serait plus lente que prévu. Il

John Crosbie

prédit une réduction à $26,2 milliards d'ici 1988.

«J'ai mis de l'avant une approche qui m'a semblé raisonnable. D'autres peuvent penser qu'il est possible de réduire le déficit davantage, sur une période de temps plus longue . C'es une quesion qui doit être examinée à chaque année», a dit le ministre hier à la sortie des Communes.

La veille, M. Turner avait dit qu'il était d'accord avec M. Lalonde sur l'impossibilité de réduire substantiellement le déficit en période de chômage, mais il avait ajouté que «il faut planifier pour réduire le déficit à l'intérieur d'une période donnée».

Hier cependant, M. Turner n'a pas voulu reparler de son engagement, lorsque des journalistes l'ont abordé alors qu'il allait rencontrer des militants libéraux de Hull.

Un autre candidat a fait parler de lui hier, M. John Roberts, ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans une entrevue au Toronto Star, il favorise l'abolition des ministères d'Etat au Développement économique et au Développement Social ainsi que du ministère du Travail. M. Roberts prenait ainsi pour la première fois ses distances avec le gouvernement dont il fait partie.

M. Roberts veut aussi réduire le nombre de fonctionnaires fédéraux de 1% par année, soit 2,500 personnes. Le ministre était à Ottawa hier où il a comparu devant un comité des Communes sur son ministère. La rareté de sa présence au comité lui a valu les critiques de ses collègues, conservateurs mais libéraux aussi.

D'autre part, un sondage effectué par Canadian Press rapporte que 50% des délégués d'office au congrès libéral du mois prochain appuient M. Turner. Seulement 294 des 1,500 sénateurs, députés et présidents d'associations qui ont automatiquement droit de vote au congrès ont été rejoints .

Le sondage effectué au cours des derniers jours confirme que M. Chrétien est en seconde place, avec l'appui de 29,4% des personnes contactées. M. Mark MacGuigan suit loin derrière avec 7,5% et vient ensuite M. John Munro avec 4,3%.

Fait assez surprenant, MM Roberts et Johnston sont en cinquième place seulement, à égalité, avec l'appui dee 3,7% des personnes interogées. Par ailleurs, un sixième aspirant à la succession de Pierre Trudeau vient d'ouvrir une permanence à Montréal.

Trois jours avant la fin des investitures libérales au Québec, le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a ouvert hier un bureau au 180-est, Dorchester. Il vient rejoindre les John Turner, Jean Chrétien, John Roberts, Donald Johnston et John Munro qui ont tous pignon sur rue au Québec.

En fait, seul le candidat Eugene Whelan n'a pas de bureau montréalais. D'ailleurs il n'a pas de bureau local à Toronto. Le bureau d'Ottawa du ministre de l'Agriculture s'occupe de tout, a-t-il indiqué hier à sa permanence nationale.

Pour sa part, le ministre MacGuigan, qui a rencontré privément hier un groupe d'avocats, devait participer hier soir à l'ouverture de ses bureaux de campagne.

À la condition que la qualité soit augmentée

Le CRTC pourrait diminuer les quotas sur le contenu canadien des émissions

Le président du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) a déclaré hier qu'il pourrait réduire les exigences quant au contenu canadien des télémissions; M. André Bureau désire aussi que soit modifié un projet de loi présentement devant les Communes, pour que soient précisées les relations entre le gouvernement et le CRTC.

Dans une entrevue à l'agence *Canadian Press*, le président du CRTC dit en effet qu'il pourrait se faire que diminuent les quotas sur le contenu canadien (à certaines heures, pour certains réseaux, il doit être de 60%). A condition qu'en retour les propriétaires des stations consentent à dépenser un montant d'argent équivalent pour produire des télémissions de meilleure qualité. Il s'agirait en somme de rendre les Canadiens plus heureux qu'ils ne le sont de ce que recouvre le « contenu canadien ».

M. Bureau a confié qu'il aurait des entretiens avec les télédiffuseurs, en juin, et avec des producteurs, en juillet, à Montebello. Rencontres qui pourraient mener, à l'automne, à des audiences publiques sur la révision de ce « contenu canadien ». Tout peut être reconsidéré, selon le dirigeant du CRTC qui enchaîne avec le problème des « zones grises » que contiendrait le projet de loi précité, sur la façon notamment dont le ministre des Communications peut « diriger » le CRTC

André Bureau

dans ses politiques. Ainsi, le projet de loi accorde au gouvernement fédéral le pouvoir d'émettre de vastes directives politiques mais ne touche pas à l'octroi ou à la révocation des licences. M. Bureau ne s'inscrit pas en faux contre de tels pouvoirs; il désire que soit clarifié le mode de gestation de telles lignes directrices.

Si la version actuelle du projet de loi était adoptée, le CRTC en serait fort préoccupé, dit en substance M. Bureau; ce dernier a à l'esprit plusieurs projets d'amendements dont il ne veut toutefois pas débattre. C'est la première fois depuis qu'il est entré en poste au CRTC que M. Bureau exprime des divergences (ou des nuances) quant aux prises de position gouvernementales. Il pourrait en résulter des difficultés additionnelles pour un projet de loi qui n'a pas reçu une haute priorité de la part du leader gouvernemental en Chambre. Selon M. Bureau, deux amendements devraient être promptement incorporés au projet de loi: pour fournir des garanties sur l'autorité du CRTC face à la compagnie Bell Canada, et pour en venir à une nouvelle définition de ce qu'est la prise en charge de la diffusion-réception ou « broadcasting receiving ».

L'une des conséquences que verrait M. Bureau à cette nouvelle définition serait de bloquer les systèmes d'antennes qui permettent aux hôtels ou immeubles en copropriété de dispenser gratuitement la télé payante des Etats-Unis.

Quant aux modifications probables aux quotas du « contenu canadien », le président du CRTC croit qu'il permettra un plus vaste choix aux téléspectateurs et fournira une pression additionnelle sur les producteurs canadiens.

Les échanges prévus avec producteurs et télédiffuseurs pourraient aboutir à des quotas de production « canadienne » fondés sur les revenus (provenant de la diffusion) et non plus sur le nombre d'heures de programmation canadienne. Le CRTC pourrait également offrir des encouragements aux diffuseurs pour que soient au programmes des productions des autres régions du pays.

guérin l'éditeur qui édite

C'est à ton tour RENÉ... MON CHER

Raymond Lévesque

ISBN-2-7601-1156-3

127 pages — 9,95 $

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée 4501 Drolet Montréal H2T 2G2 Tél. (514)842-3481

Dans ce livre pétillant d'esprit, Raymond Lévesque s'est mis dans la peau de son célèbre homologue René Lévesque, afin de lui rappeler des souvenirs (de 1977 à 1984) et de lui faire des suggestions. Raymond connait bien René Lévesque qui, selon lui, a de l'audace qu'il prend pour de la fermeté, n'en déplaise aux péquistes. Ce qui l'aurait perdu, c'est son amour pour le pouvoir. L'impudence de Raymond n'a d'égale que sa détermination à faire éclater la vérité. Quoique nostalgique, il pousse assez loin son analyse des hommes politiques canadiens. Toute personne intéressée à l'avenir du Québec et du Canada lira avec intérêt cet ouvrage, qui la fera rire aussi souvent que réfléchir.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

Un bon conseil — *Faites de l'exercice* — LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Aujourd'hui de 16h à 17h

RÉGINE ROBIN

auteure de *L'amour du yiddish* aux Editions du Sorbier

La Québécoite

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et de l'Épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669

librairie agréée

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BOULANGERIE EDER-VAR INC. Sandor Bakery 5541 chemin Earle Côte St-Luc	1 épicerie	5458 chemin Westminster nord Côte St-Luc
CHÂTEAU DU PARC CO. LIMITÉE Restaurant Claude St-Jean Enrg. 162 boul. Taschereau Greenfield Park	Autorisation de films dans un bar	162 boul. Taschereau Greenfield Park
127723 CANADA INC. Le Quartier IV 3610 rue Gélinas St-Hubert	1 épicerie	999 boul. Taschereau Greenfield Park
BERNICE AUTLER & ZAIDA RADJA La Kahena 5413 Esplanade Montréal	1 restaurant	5091 DeLanaudière Montréal
PHAM CHAU P. Hoang 3519 Lacombe =2 Montréal	1 restaurant	3539 Lacombe Montréal
127691 CANADA INC. 204 St-Sacrement, app. =204 Montréal	1 restaurant	430 St-François-Xavier Montréal
DUCS DE LONGUEUIL INC. 3190 de Lyon Longueuil	1 bar avec consommation dans les gradins	Parc Paul Pratt Longueuil
DENIS HAMELIN & LOUIS GIGUÈRE Les Distributions Azimut Enr. 80 Jarry est Montréal	1 épicerie	324A Ontario est Montréal
LAFERRIÈRE Guy 4542 Wilson Montréal	2 restaurants dont un sur terrasse	5540A chemin Côte des Neiges Montréal
LES ALIMENTS A.D.S. INC. Il Fornetto 154 Viviane Mont-Royal	1 restaurant de 8.00 à 20 hres 1 bar de 20.00 à 3.00 hres 1 bar sur terrasse	1900 boul. St-Joseph Lachine
SPINOLA Antonio 7413 Ostell Crescent Montréal	1 restaurant	134 Jean-Talon ouest Montréal
RESTAURANT DUNG NA INC. Restaurant Dung Na Inc. 1083, 5ème avenue Verdun	1 restaurant	83 La Gauchetière Montréal
GESTION CHEERS INC. Cheers 56 Roxton Crescent Montréal-Ouest	3 restaurants dont 2 sur terrasses	1260 rue Mackay Montréal
CAFÉ CHANCY INC. Café Chancy Inc. 2777 Prieur Montréal	2 bars dont un sur terrasse	3457 Fleury est Montréal-Nord
114564 CANADA INC. Brochetterie Mykonos 516 Bloomfield Outremont	2 restaurants dont un sur terrasse	5828 Sherbrooke ouest Montréal
BENATAR, David 26, 5e Avenue Notre-Dame de l'Ile Perrot	1 épicerie	999, Taschereau Greenfield Park
ROBERT DEMERS & CARMELLE LEMONDE 4611, St-Émile Montréal	1 restaurant	1284, Bélanger est Montréal
PAUL-ÉMILE GODIN & ROBERT MÉNARD Dépanneur Paul & Robert Enrg. 1895 avenue Haig Montréal	1 épicerie	6955 Lafontaine Montréal
LES ALIMENTS SIMCOE LTÉE El Coyote 6856, ch. Edison Côte St-Luc	1 restaurant	1202, Bishop Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
99863 CANADA INC. Restaurant Auprès de Ma Blonde 257, Villeneuve est, app. 5 Montréal	Changement de capacité d'un Bar (sur terrasse)	3845, St-Denis Montréal
BROCHETTERIE CORFU INC Brochetterie Corfu 12413 rue Ranger Montréal	1 resiaurant	5131 boul. Décarie Montréal
DEGRANDPRÉ François 6255 Chambord Montréal	1 bar avec danse et spectacles	6468 boul. St-Laurent Montréal
ANDRÉ DERY & AURÈLE DEMERS Bienvenu Bar Salon 3815 Bélanger est Montréal	Autorisation de danse dans un restaurant	920 Fleury est Montréal
KYPREOS Théodosios 1788 de L'Orme Laval	1 bar avec terrasse	7777 boul. Newman LaSalle
NORA Ouch Mau 1519 Bellevue, app. =1 Greenfield Park	1 épicerie	1217 Ontario est Montréal
GIBORSKI Bernard 1751 av. Trépanier Brossard	1 taverne avec danse	514 av. Atwater Montréal
MAISON LY-JIN INC. Maison Ly-Jin Inc. 3440 Borduas Brossard	1 restaurant	1163 Clark Montréal
MÉNARD & MÉNARD LIMITÉE Café St-Louis 512 rue Clément Dorval	1 restaurant 1 bar	307 Dorval Dorval
130374 CANADA INC. Dépanneur Jeannot Enr. 2560 Moreau, app. =1 Montréal	1 épicerie	1950 Jean-Talon est Montréal
129096 CANADA INC. Épicerie Meher 27 Prince-Arthur ouest Montréal	1 épicerie	4650 boul. St-Laurent Montréal-Nord
AQUINO Vincenzo 8002, 13ème avenue Montréal	1 épicerie	3338 Jarry est Montréal
RIBONNET INTERNATIONAL INC. Ribonnet International Inc. 9703 Olympia Montréal	1 bar avec spectacles 1 bar sur terrasse	500 Henri-Bourassa est Montréal
LES INVESTISSEMENTS MARZITELLI & LAZURE Restaurant Souvlakeria 1179 Godin Verdun	1 restaurant sur terrasse	10550 Pie IX Montréal-Nord
ADMINISTRATION GIORGIO (INTERNATIONAL) LTÉE Restaurant Giorgio 1484 rue Cunard Laval	1 bar sur terrasse	3575 avenue du Parc Montréal
RESTAURANT BROSSARD INC. Restaurant Brossard Inc. 3200, Lapinière Brossard	Autorisation spectacles dans un bar danse	3200, Lapinière Brossard
NORMAND CHARRON INC. Restaurant le Tournemain 3795 Nepal Brossard	1 bar additionnel	505 Maisonneuve ouest Montréal
2168-4881 QUÉBEC INC. 1280 Murray St-Hubert	1 bar sur terrasse 1 restaurant	2020 Crescent Montréal
PÊCHE PÊCHE INC. Restaurant Pêche Pêche 4862 Bessborough Montréal	1 restaurant	11780 boul. de Salaberry Dollard des Ormeaux
107300 CANADA INC. Le Strip Charles Enr. 66 Daudelin Kirkland	Autorisation de films dans un bar	4904 St-Charles Pierrefonds
BRASSERIE AU COIN DES JEUX INC. Brasserie au coin des Jeux inc. 5605 Pierre de Coubertin Montréal	1 taverne avec spectacles	5605 Pierre de Coubertin Montréal
PHAM Van Hiep 4711 Plamondon, app. =14 Montréal	1 restaurant	4022 Ste-Catherine ouest Westmount

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

L'EDITEUR NE PEUT FOURNIR UNE MEILLEURE IMPRESSION

EN BREF...

■ Une lettre secrète de Jean Chrétien

SAINT-JEAN, T.-N. (CP) — Le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. Bill Marshall, a déclaré avoir prix connaissance d'une «lettre secrète» adressée par le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dans laquelle le prétendant à la succession de M. Trudeau promet d'apporter des modifications à l'entente intervenue entre Ottawa et les provinces sur les ressources «offshore». Dans cette lettre, a précisé M. Marshall à l'assemblée législative, M. Chrétien annonce que les payements de peréquation de la Nouvelle-Écosse seront réduits de moins de 10% par année quand les revenus du pétrole commenceront à être perçuis, plutôt que de 15% comme l'entente le prévoit. Cette lettre, poursuit-il, fera partie intégrante de la loi fédérale.

■ Le Barreau ontarien avait raison

OTTAWA (PC) — Dans sa première interprétation de la Charte constitutionnelle des droits, la Cour suprême du Canada a statué, hier que les droits à la mobilité garantis par la Charte n'incluent pas un droit au travail n'importe où au Canada. Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays a donc déclaré valide une loi ontarienne qui interdit aux personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de devenir membres du Barreau de cette province. La cause provenait du refus de la Law Society of Upper Canada, le Barreau ontarien, d'admettre M. Joel Skapinker, un citoyen sud-africain, parce que la loi ne donne ce droit qu'aux citoyens canadiens. M. Skapinker est, depuis, devenu citoyen canadien et membre du Barreau et sa cause a été reprise par John Richardson, un citoyen américain qui a fait ses études de droit au Canada et qui n'entend pas devenir citoyen.

■ Grégoire retarde sa rentrée

QUÉBEC (PC) — Le député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire, a fait savoir hier qu'il reportait de quelques jours son retour à l'Assemblée nationale. M. Grégoire, a-t-on indiqué à son bureau de comté à Thetford Mines, estime qu'il a encore besoin d'un peu de temps pour compléter certains dossiers et pour finaliser quelques appuis.

■ Le débrayage dure à Dolbeau

DOLBEAU (PC) — Les médecins du Centre hospitalier de Dolbeau, au Lac Saint-Jean, maintiennent leurs moyens de pression et poursuivent leur mouvement de débrayage. Réunis mercredi soir en assemblée générale, les médecins ont donné à la Fédération des médecins omnipraticiens le mandat de négocier avec le ministère des Affaires sociales l'obtention du titre de zone désignée pour la MRC Maria-Chapdelaine.

■ Encore des tornades aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) - Plus de 35 tornades se sont abattues, mercredi et hier, dans le Sud et le Sud-Ouest des États-unis faisant, selon les premiers bilans officiels, au moins huit morts et des dizaines de blessés. Dans l'Alabama, 8 personnes ont été tuées, dont six automobilistes écrasés par deux camions qui ont été renversés, hier matin, par les vents extrêmement violents. Dans cet état, une tornade a également ravagé tout un quartier de Montgomery, détruisant entièrement plusieurs maisons. Une autre tornade a provoqué, mercredi soir, des dégats très importants à Ringgold, une petite localité de la Louisiane. Les tornades ont touché la Louisiane, l'Arkansas, l'Alabama, le Mississippi, l'Oklahoma, le Texas, et la Georgie. Depuis le début de l'année, les météorologues ont compté près de 500 tornades qui ont fait plus de 100 morts.

■ La lumière dans les ruelles

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) présentera au Conseil municipal du 17 mai prochain un avis de motion demandant à l'administration Drapeau-Lamarre de terminer en priorité dès cette année, et non en 1987, le programme d'éclairage des centaines de ruelles encore dépourvues d'un dispositif adéquat d'électricité à Montréal. Selon des statistiques de la Ville rendues publiques récemment, 1300 ruelles pavées sont déjà éclairées. En 1984, 225 autres ruelles devraient être éclairées et les 880 dernières ruelles devraient l'être d'ici1987.

■ Des péquistes dissidents sur le péage

QUÉBEC (PC) — Deux députés péquistes ont refusé hier de voter avec leur parti sur la question du péage sur les autoroutes mais l'opposition n'a pas réussi à faire abolir sur-le-champ le péage sur toutes les autoroutes. La motion, présentée par le député de Mont-Royal, M. John Ciaccia, était double. Elle proposait d'une part de rejeter la recommandation d'un comité de députés péquistes d'étendre le péage à toutes les autoroutes du Québec et d'autre part, d'abolir tous les postes de péage existant. Elle a été battue par 47 voix à 38. Le député péquiste de Deux-Montagnes, M. Pierre De Bellefeuille, a voté avec l'opposition, tandis que Mme Carmen Juneau, députée de Johnson, a fait enregistrer son abstention.

■ Le Centre-Sud se fait vieux

La population du quartier centre-sud de Montréal, délimité par les rues Ontario, Lafontaine, Delorimier et la voie du CP, a diminué de 30.9 % en dix ans, passant de 54,740 habitants en 1971 à 37,800 en 1981, une diminution moyenne de 1,690 personnes par année. C'est ce que constate le collectif Promotion communautaire du Centre Saint-Pierre dans son dossier démographique 1984 intitulé *Portrait du Centre-sud*. La population du quartier vieillit: le nombre des 0-20 ans diminue alors que celui des 60 ans et plus augmente (la population âgée est composée en grande partie de femmes). En revanche, les jeunes adultes (20-35 ans) sont de plus en plus nombreux, particulièrement les hommes.

■ Promesse de $2 milliards

OTTAWA (PC) — La promesse du leader du parti conservateur, M. Brian Mulroney, de doubler, s'il était élu premier ministre, les dépenses fédérales dans le domaine de la recherche et du développement, coûterait à Ottawa plus de $2 milliards par année à la fin de son premier mandat. C'est ce qu'a soutenu hier le critique du parti conservateur en matière de sciences, M. Tom Siddon. Le gouvernement fédéral et l'entreprise privée dépensent actuellement $5 milliards annuellement en recherche et en développement. Les conservateurs affirment que si ce montant était aujourd'hui multiplié par deux, cela créerait 1.25 million d'emplois et permettrait au gouvernement d'augmenter ses revenus. On compte présentement 1 million et demi de chômeurs au pays.

■ La terre tremble encore

SAN FRANCISCO (AFP) — Deux tremblements de terre de magnitude modérée ont secoué la région de San Francisco hier matin sans provoquer de dégats ni faire de blessés, a-t-on indiqué de source officielle. La première secousse a atteint 3,2 degrés sur l'échelle de Richter qui en compte 9. La seconde, qui s'est produite cinq minutes plus tard, était de 4,4 degrés. Selon un sismologue de l'université de Berkeley, les deux mouvements enregistrés hier sont une conséquence du séisme qui s'était produit la semaine dernière dans la même région et qui avait fait plus de $10 millions de dégats et 25 blessés.

■ La journée des infirmières

QUÉBEC (PC) — La journée de samedi a été proclamée par l'Assemblée nationale comme Journée de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire du Québec. Les députés ont adopté hier à l'unanimité une motion dans ce sens présentée par le ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, à l'occasion du 10e anniversaire de la constitution de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui regroupe 20,000 membres.

Exportation de matériel électronique au Pakistan

Les trois accusés affirment qu'ils ignoraient à quel usage on destinait l'équipement

RODOLPHE MORISSETTE

Selon leurs déclarations à la police, déposées en preuve hier à leur procès, les trois Montréalais accusés d'avoir exporté illégalement du matériel électronique au Pakistan en 1980 ne savaient pas exactement à quel usage cet équipement était destiné.

MM. Salam Elmenyawi, Mohammed Ahmad et Abdul Aziz Kahn, de même que la compagnie Serabit Electronics de Montréal, propriété de M. Elmenyawi, sont accusés d'avoir contrevenu une douzaine de fois entre le 28 avril et le 29 août 1980 à la Loi canadienne sur les permis d'exportation et d'importation.

Plus particulièrement, ils auraient exporté sans permis vers Islamabad, capitale du Pakistan, et Dubaï, dans le Golfe persique, des pièces et des équipements destinés à des centrifugeuses à gaz. Le Gendarmerie royale du Canada avait intercepté à Mirabel la onzième cargaison le 29 août 1980.

Le même jour, la police avait effectué des perquisitions chez les trois suspects, comme à la compagnie Serabit, et avait interrogé les trois hommes dans les 48 heures qui ont suivi.

Rebondissement le lendemain, 30 août. M. Abdul Aziz Kahn, l'un des trois suspects, doit voler le soir même vers le Pakistan. Avant de se rendre à Mirabel, il passe à la Gare centrale de Montréal. Il est suivi par la police fédérale. D'un casier barré, M. Kahn retire une mallette pleine de documents. Il en tire une liasse de 46 pages qu'il déchire en deux et jette à la poubelle avant de prendre l'autobus vers l'aéroport.

Le policier qui l'observe avertit le directeur de l'enquête, le sergent Gérard Bouffard, qui file à Mirabel et intercepte M. Kahn. Au cours de l'interrogatoire qui suit dans la nuit, M. Kahn déclare à la police qu'il s'est débarrassé de ces textes, car il avait depuis la veille le sentiment d'être pris pour un espion (du gouvernement pakistanais). Il voulait donc éviter d'apporter avec lui dans son pays d'origine (il est aujourd'hui citoyen canadien) des documents qui, pour être publics et sans conséquences, pourraient éveiller des soupçons.

« J'étais désorienté et j'avais peur, dit M. Khan, à cause de l'interrogatoire que j'avais subi la veille. Je ne voulais pas sortir ces documents du Canada, car je ne connaissais pas la loi. »

A la police, M. Kahn explique que les documents déchirés, qui portaient notamment sur les gaz compressibles et les moteurs à hautes fréquences, étaient destinés à l'une de ses connaissances, le Dr Adould Kahn, directeur des Engineering Research Laboratories, au Pakistan, ainsi qu'à l'ingénieur Anwar Ali, directeur de l'Institut de l'automation industrielle, du même pays.

Les documents laissés dans la poubelle de la Gare centrale, qui ont aussi été déposés en preuve hier, portent sur une variété de questions scientifiques et technologiques. Il s'agit d'extraits de revues hautement spécialisées, de communications scientifiques, de notes techniques à propos de divers appareils de haute technologie.

L'un des articles, qui a manifestement frappé l'imagination de la police, porte sur les centrifugeuses à gaz « utilisées pour l'enrichissement de l'uranium à une grande échelle ». D'autres textes traitaient d'inverseurs à hautes fréquences.

Dans leurs déclarations écrites à la police, les trois hommes ont expliqué qu'à leur connaissance, le matériel électronique qu'ils livraient à la firme Ben Lalailah de Dubaï et à la Tech Equipement d'Islamabad depuis quatre mois, n'était pas destiné à un usage militaire ou à de l'armement nucléaire.

Répondant aux questions de la police, laquelle fait état de « la nature de l'équipement » exporté au Pakistan, M. Elmenyawi a dit qu'il « n'a jamais su que le Pakistan était à élaborer une bombe atomique ». Cela, il ne l'a entendu dire que par les journaux.

Quand les trois hommes ont rencontré à Montréal, en juillet 1980, deux émissaires de la compagnie Tech Equipment d'Isalamabad, MM. Anuar Ali et A.I. Bhatty, avec qui ils faisaient affaire là-bas, il n'a jamais été question de « projets nucléaires » du Pakistan, a dit M. Elmenyawi.

M. Ahamad, interrogé à son tour par la police, a déclaré comme ses deux confrères qu'il ne connaissait guère les activités de la Commission de l'énergie atomique du Pakistan.

Peu de temps après les saisies effectuées à la fin d'août 1980, la GRC a filé M. Elmenyawi qui s'est rendu le 14 septembre 1980 à Islamabad. Au fait, il y est resté 15 minutes, rencontrant M. Ali et deux autres personnes à l'aéroport, avant de reprendre aussitôt l'avion du retour. Il cherchait à se faire payer pour des livraisons passées. Ses interlocuteurs, dit-il, lui ont expliqué qu'ils lui avaient déjà fait parvenir $30,000 — qu'il a effectivement reçus. Il est reparti.

Les trois accusés ont expliqué à la police que M. Ahamad, qui oeuvrait au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et à la compagnie Future Byte du square Phillips, à Montréal, était celui qui coordonnait les commandes, en provenance du Pakistan, et le paiement des factures, parfois via l'Angleterre. Les livraisons se faisaient en passant par la Serabit Electronics de M. Elmenyawi.

Le procès devant jury est présidé par le juge Gérard Ryan de la Cour supérieure. Il se poursuit lundi et doit durer de quatre à six semaines.

Les Soeurs grises en fête

Les Soeurs grises ont célébré hier à l'église Notre-Dame-de-Montréal, puis au Vélodrome, le 25e anniversaire de la béatification de Marguerite d'Youville, leur fondatrice. On y a dévoilé en cette occasion cette sculpture de la bienheureuse réalisée par M. Benoît Deschênes de Saint-Jean-Port-Joli. Elle sera conservée à la maison-mère des Soeurs grises de Montréal, boulevard Dorchester. Marguerite d'Youville de la Jemmerais est née à Varennes en 1701 et s'est éteinte à Montréal en 1771. C'est après la mort de son époux qu'elle a, en 1737, fondé les Soeurs de la charité de Montréal connues depuis sous le sobriquet de «Soeurs grises». Les Soeurs de la charité comptent maintenant au Canada et aux États-Unis 5,000 religieuses réparties en six communautés autonomes. Quelque 3,000 personnes ont participé hier à la fête du 25e anniversaire.
(Photo Jacques Grenier)

Promouvoir Montréal, c'est l'affaire de tous

ALAIN DUHAMEL

Pour que la campagne de promotion de Montréal se poursuive au-delà de la région métropolitaine, les gouvernements devront y contribuer.

À ce jour, le financement de la campagne ayant pour thème la fierté des Montréalais provient des contributions de la Ville de Montréal et du milieu des affaires. Elle a visé essentiellement la population de la région métropolitaine et elle avait pour but de dissiper un climat de morosité qui règnait dans l'île après l'aventure olympique.

Pour que le thème *La fierté à une ville: Montréal* rayonne à l'extérieur de la région métropolitaine et contribue à la promotion du produit touristique montréalais, les gouvernements et peut-être aussi la Communauté urbaine de Montréal devront s'associer au Fonds de la fierté.

« Pour élargir le budget de la campagne, il faudra des contributions des gouvernements. Montréal, c'est la porte d'entrée principale du Québec » a dit M. Guy Morin, coordonnateur de la production et de la publicité à la Commission d'initiative et de développement de Montréal (CIDEM) et responsable de la campagne de promotion, qui participait hier au colloque international sur la promotion des grandes villes présenté par Sociétal. Cet organisme réunit près de 300 communicateurs intéressés à l'étude des phénomènes de communications sociétales.

La campagne de promotion de Montréal a débuté au printemps 1983 et a obtenu un remarquable succès. On estime à près de $2 millions la valeur du temps et de l'espace publicitaires obtenus gratuitement. Hors de la région métropolitaine, toutefois, les promoteurs ne pourront compter sur une collaboration aussi généreuse.

Or, à l'instar de New York dont la campagne de promotion sur le thème *I Love New York* a eu des répercussions directes sur l'industrie touristique, la promotion de Montréal doit éventuellement rejoindre d'autres clientèles.

La campagne doit se poursuive cette année en consolidant le thème. Les promoteurs cherchent divers moyens d'en accroître la diffusion en l'associant aux grands événements montréalais. Ainsi, profitant de la visite du pape en septembre, l'administration municipale remplacera la plupart des tastilles bleus, à l'emblème de Terre des hommes, leur substituant son symbole graphique rouge.

La consommation de cigarettes a baissé de 5 % l'an dernier

MONTREAL (PC) — La consommation des cigarettes a fléchi en 1983. En effet les ventes intérieures de cigarettes de fabrication canadienne en 1983 ont baissé de 5 % pour s'établir à 63 milliards d'unités, à rapprocher de 66.3 milliards en 1982 selon « Le tabac au Canada-1983 », une revue annuelle de l'industrie rendue publique par le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac.

Cette baisse de la consommation des cigarettes est attribuable à l'indexation automatique des taxes sur les cigarettes aux niveaux fédéral et provincial qui continue de provoquer des hausses perpétuelles et une accélération disproportionnée du niveau de taxation par rapport au taux d'inflation au Canada en 1983. Le montant des taxes perçues par les gouvernements représentaient 58.3 % du prix moyen d'un paquet de 25 cigarettes en décembre 1983. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont perçu en 1983 plus de $2.6 milliards sur la vente des produits du tabac.

L'industrie du tabac joue un rôle important dans l'économie du Canada et a généré un impact économique d'environ $5 milliards, soit 1.2 % du PNB de $388.6 milliards, en 1983.

Les tabaculteurs canadiens ont produit 109 millions de kilogrammes de tabac jaune et 2.19 millions de kg d'autres types de tabac dont la valeur marchande approche les $400 millions.

BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
LA SEMAINE DE "BEBE"
du 30 avril au 5 mai
10% de rabais
dans ses rayons layette, femme enceinte ainsi que sur tous les articles en magasin.
1017 rue Laurier oeust, Outremont téléphone 274-5911

le printemps Gallimard

William Styron
Le choix de Sophie I

William Styron
LE CHOIX DE SOPHIE
L'éducation sentimentale de Stingo, jeune écrivain fraichement débarqué de son Sud natal, en quête de gloire littéraire et d'amour, et sa rencontre avec Sophie, jeune catholique polonaise rescapée des camps de la mort. Ce roman de William Styron a été salué comme l'un des grands romans de ces dix dernières années. Coll. Folio. 2 vols. $5.75 ch.
chez votre libraire

MASPERO ROMANCIER

François Maspero
Le sourire du chat
Roman
AUX EDITIONS DU SEUIL
A. Frantz
Cette fidélité ardente nous rend la jeunesse et l'espoir.
B. Poirot-Delpech / Le Monde
14,95$ SEUIL
A "APOSTROPHES" - TVFQ 99
Le dimanche 6 mai à 21h

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 16

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE NO: 500-02-1686-844. VILLE DE LAVAL, défenderesse -vs- GUY BRASSARD, défendeur. Le 17 mai 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 1330 rue Bousquet, en la cité Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon, 1 radio AM/FM, 2 tables de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier. 68 Boul. Cartier # 105A, Laval des Rapides, P.Q. H7N 2H5. Tél.: 663-7377. Laval, ce 1er mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE NO: 500-02-973-847. LA PRESSE LIMITÉE, demanderesse -vs- MONSIEUR MICHEL LAPIERRE, défendeur. Le 18 mai 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 1169 rue Lesage, # 15, en la cité St-Vincent de Paul, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de chambre bureau antique, 1 set de salon, 1 table de centre, 1 machine à coudre. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-FÉLIX BOUCHARD, huissier. 68 Boul. Cartier # 105A, Laval des Rapides, P.Q. H7N 2H5. Tél.: 663-7377. Laval, ce 1er mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE NO: 500-02-24708-831. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- SERGE MARTIN, défendeur. Le 17 mai 1984, à 16:00 heures au domicile du défendeur au No 3435 rue Alain en la cité St-Louis de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier. 68 Boul. Cartier # 105A Laval des Rapides, P.Q. H7N 2H5. Tél.: 663-7377. Laval, ce 1er mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE NO: 500-02-1554-848. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- GUY PROULX, défendeur. Le 17 mai 1984, à 14:30 heures au domicile du défendeur au No 770 rue Ave de Bougogne # 1, Chomedey, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS, 1 table tournante, amplificateurs, 1 tape Deck 2 hauts parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier. 68 Boul. Cartier # 105A, Laval des Rapides, P.Q. H7N 2H5. Tél.: 663-7377. Laval, ce 1er mai 1984.

AVIS EST DONNE que TIPPET RICHARD LIMITED et TIPPET RICHARDSON (LONDON) LIMITED feront une demande conformément à l'article 32 des règles de pratique et des règles internes de la Commission de Transports du Québec afin que leurs tarifs: H-262 et G-54 soient modifiés et fixés pour le 1er mai 1984 ou la date la plus proche après le 1er mai 1984.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à cette demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution de cet avis.
Jacques MARCHESSAULT, c.r.
PROCUREUR
1ère parution: 4 mai 1984
2ème parution: 5 mai 1984

LES TRANSPORTS FRIES & FILS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service de transport suivant: Transport d'enfants de 5 à 16 ans et fréquentant le PETIT COLLÈGE STANISLAS 765 Dollard, Outremont, Montréal. Service porte à porte pour une durée de 364 jours. Sur le Territoire LAVAL, ST-LAURENT, CÔTE ST-LUC, WESTMOUNT, MOUNT RAYAL, OUTREMONT, MONTRÉAL.
La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 2ième publication.
1er publication: 3 mai 1984
2ième publication: 4 mai 1984

Avis est donné que: CLAUDE BELLEMARE, 723, rang St-Esprit, Berthierville, Qué., détenteur du permis M510599-001, région 06, s'adressera la C.T.Q. dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de GUY DESROSIERS 5080, Chemin du Lac, St-Gabriel de Brandon, conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 3 et 4 mai 1984.

Prenez avis que le Bureau des Tarifs du QuÉbec Inc., au nom de ses membres participants, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'augmenter de 5% tous les taux F.T.G., taux d'espèces, frais minimum et frais accessoires publiés au Tarif 120-B, tels qu'indiqués au Supplément d'Ordre Général No. 14.
Conformément aux dispositions des Articles 32, 45 et 85 du décret 147-82 nous demandons que cette augmentation prenne effet le 1er juillet 1984. De plus, nous apprécierions que la décision soit rendue au moins trente jours avant la date de mise en vigueur de l'augmentation de façon à informer le public expéditeur dans les meilleurs délais.
Pour de plus amples informations, veuillez consulter le dossier à la Commission des Transports du Québec.
Première publication: Le 3 mai 1984
Deuxième publication: Le 4 mai 1984

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM
AVIS est par les présentes donné que YVON ROBERT, domicilié et résidant au 13, 57e avenue, Lac Bleu, St-Hippolyte, district de Terrebonne, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de YVON ROBERT à celui de STÉPHANE ROBERT, et que ce changement de nom n'affectera aucune autre personne.
MONTRÉAL, 1er mai 1984
Mes ROBITAILLE, MALO
Procureurs du Requérant

Prenez avis que FRÉDÉRIC MOISAN 442 St-Cyrille, St-Raymond, Cté Portneuf, (Qué.) titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-501992-001 pour la région 03 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de HERVÉ MATTE & FILS CAMIONNEURS LTÉE, 450 rue Notre-Dame, Donnacona, Cté Portneuf (Qué.).
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.
1ère publication: 4 mai 1984
2ème publication: 5 mai 1984
BEAUDET, PIUZE,
Avocats,
2030 Père Lelièvre,
suite 374,
Duberger G1P 2X1

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie "LACE PLASTIC LIMITED" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
MONTRÉAL, 1er mai 1984
Me GAÉTAN DUMAS
Procureur de la compagnie

PRENEZ AVIS que la requérante, ORMSTOWN TRANSPORT INC. détentrice du permis M-301073, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin que cette dernière approuve le changement de contrôle survenu au sein de cette corporation. Les nouveaux actionnaires étant LOUISE POIRIER et DON BROWN, elle demande au surplus qu'à cette occasion la Commission maintienne en vigueur ledit permis.
Elle demande au surplus, l'application de l'article 85, afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, (Québec).
1ère publication: 3 mai 1984
2ème publication: 4 mai 1984.
PAQUETTE ASSOCIÉS
PAR: Me Céline Trudeau
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1

AVIS
LES TRANSPORTS FRIES & FILS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service de transport suivant: Transport d'enfants de 5 à 16 ans et fréquentant l'Institution Charlemagne 5000 rue Pilon, Pierrefonds. Service porte à porte pour une durée de 364 jours. Sur le territoire ouest de Montréal, St-Lazare, Vaudreuil, Dorion, Pincourt, Ile Perrot, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue, Baie d'Urfe, Beaconsfield, Kirkland, Ile Bizard, Ste-Geneviève, Pierrefonds, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Dorval, Lachine.
La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 2ième publication.
1er publication: 3 mai 1984
2ième publication: 4 mai 1984

AVIS
LES TRANSPORTS FRIES & FILS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service de transport suivant: transport d'enfants de deux à six ans de leur domicile situé à Montréal et fréquentant la Garderie Taub Inc, au 7177, rue De Nancy Côte-des-Neiges et retour.
Le service sera donné de porte à porte. Pour une durée de 364 jours. Territoire; Nord: Boul. Métropolitain. Est: rue Papineau. Sud: Boul. Dorchester. Ouest: Boul. Cavendish.
La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 2ième publication.
1er publication: 3 mai 1984
2ième publication: 4 mai 1984

AVIS
LES TRANSPORTS FRIES & FILS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service de transport suivant: Transport d'enfants de 5 à 16 ans et fréquentant le Collège Ste-Anne, 1250 rue St-Joseph, Lachine. Service porte à porte pour une durée de 364 jours. Sur le territoire ouest de Montréal, St-Lazare, Vaudreuil, Dorion, Pincourt, Ile Perrot, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Ile Bizard, Ste-Geneviève, Pierrefonds, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Dorval, Lachine.
La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 2ième publication.
1er publication: 3 mai 1984
2ième publication: 4 mai 1984

TRANSFERT DE PERMIS
PRENEZ AVIS que monsieur MICHEL RICARD 1601, 50ième Avenue, Grand-Mère, (Champlain), détenteur du permis Q-505153-001 pour la région 04, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer ledit permis, système et moyen de transport utilisé à 129474 CANADA INC., 553, 27ième rue, Grand-Mère, (Champlain), qui demandera l'autorisation d'en continuer l'exploitation.
Le requérant demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transpors du Québec, 585 est, Boul. Charest, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Me Yvon Chouinard,
CHOUINARD & LAFLAMME,
480, Chemin St-Louis,
Québec, QC G1S 1B6
= C 5737
1ère publication: 3 mai 1984
2ième publication: 4 mai 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-000880-824
JOCELYN MUCIENKO, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
RÉMI-JÉRÔME MUCIENKO et PIERRETTE LAROSE MUCIENKO,
Intimés
-et-
ANNABELLE BRISEBOIS, présentement de lieux inconnus,
MISE-EN-CAUSE
AVIS À:ANNABELLE BRISEBOIS,
mise-en-cause
PRENEZ AVIS que le requérant présentera une REQUÊTE EN CHANGEMENT DE GARDE PHYSIQUE (art. 813.8 C.P.C.) devant cette Honorable Cour siégeant en division de pratique, au Palais de Justice de Montréal, le 6ième jour de Juin 1984, en salle 2.08 à 9:30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.
Une copie de ladite requête, Affidavit et Avis a été laissée au bureau du Protonotaire, au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la mise-en-cause.
MONTRÉAL, 1er mai 1984.
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.C.S.M.
Mes BARRON GEOFFRION & BEAUCHAMP
1405 ouest Henri-Bourassa
Suite 206
Montréal, P.Q. H3M 3B2
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille (Divorce)
NO: 500-12-116614-821
Le 20 janvier 1984
PRÉSIDENT: L'HONORABLE JUGE KENNETH C. MACKAY
LINDA MÉNARD,
Partie requérante
-c-
JAMES WILLIAM RAMSEY,
Partie intimée
JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE
ATTENDU QUE la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU QUE la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT QUE la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR ORDONNE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont lemariage a été célébré le 1er juillet 1974, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrits par la loi.
LA COUR ACCORDE la garde des enfants mineurs à la partie requérante;
RÉSERVE à la partie requérante ses droits à une pension alimentaire pour elle-même et les enfants.
LE TOUT AVEC DÉPENS.
(s) Marie-Paule Levert
Registraire-adjoint

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations que les garanties créées en vertu de l'acte de fiducie exécuté par LE MARCHÉ GRAND PRIX FRUITS ET LÉGUMES LTÉE ("COMPAGNIE") et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, Fiduciaire, devant Me Gerald Cooper, notaire, le 31 janvier 1984, et enregistré aux bureaux d'enregistrement de Montréal et Chambly le 2 février 1984 et le 3 avril 1984 respectivement, sous les numéros 3441420 et 648032 respectivement sont devenues exécutoires, lesquelles garanties grèvent, entre autres, les comptes-clients et tous les comptes à recevoir de la COMPAGNIE.
MONTRÉAL, le 30 avril 1984
RICHTER & ASSOCIÉS
AGENT DE FIDUCIAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
DAME HÉLÈNE PALIN,
Demanderesse
-c-
JEAN-PIERRE LAPOINTE,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur JEAN-PIERRE LAPOINTE est par la présente requis de comparaître dans un délai de 20 jours de la publication. Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE a été laissé au greffe de cette Cour à votre intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 2 mai 1984.
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire-Adjoint
HENRI KÉLADA, Avocat
8687, rue St-Denis
Montréal, Québec
H2P 2H4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-010750-847
GAZ MÉTROPOLITAIN INC.,
Demanderesse
-vs-
L.G. GAÉTAN GIROUX & AL.,
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné au défendeur, L.G. Gaétan Giroux, qu'une action a été intentée contre lui dans cette cause par la demanderesse. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119a) du Code de procédure civile ont été déposées à l'intention du défendeur au greffe de la Cour provinciale, au Palais de Justice de Montréal. Le défendeur, L.G. Gaétan Giroux, est requis de comparaître d'ici 30 jours à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut contre lui.
MONTRÉAL, ce 24 avril 1984.
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire-Adjoint
BLAIN PICHÉ ÉMERY & ASSOCIÉS,
Place Sherbrooke
1010 ouest, rue Sherbrooke
25ième étage
Montréal, Québec
H3A 1S6
Tél.: 288-9673 N/Réf.: NC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-015833-846
BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 516 ave, George V, Montréal Est, district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
DOUGLAS ROWLATT, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DOUGLAS ROWLATT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie de l'AVIS D'EXIGIBILITÉ PRÉMATURÉE a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.
MONTRÉAL, ce 1er mai 1984
Me MARCELLE AUBRY, G.A.C.P.M.
Mes MORIN RAICHE & LA RUE
500 Place d'Armes, #1870
Montréal, P.Q. H2Y 2W2
Procureurs de la demanderesse

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations que les garanties créées en vertu de l'acte de fiducie exécuté par ALIMENTS SEPT-ÉTOILES INC. ("COMPAGNIE") et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, Fiduciaire, devant Me Gerald Cooper, notaire, le 31 janvier 1984 et enregistré aux bureaux d'enregistrement de Montréal et Chambly le 2 février 1984 et le 3 avril 1984 respectivement, sous les numéros 3441421 et 648033 respectivement sont devenues exécutoires, lesquelles garanties grèvent, entre autres, les comptes-clients et tous les comptes à recevoir de la COMPAGNIE.
MONTRÉAL, le 30 avril 1984
RICHTER & ASSOCIÉS
AGENT DE FIDUCIAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-123826-846
DAME ÉLAINE BOUDREAU,
Requérante
-vs-
ARMAND DOIRON,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ARMAND DOIRON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixate (60) jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal à son intention.
L'intimé est de plus avisé qu'à défaut par elle de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre lui, par défaut, un jugement de divorce.
MONTRÉAL, ce 2 mai 1984.
Me MARCELLE AUBRY,
Protonotaire-Adjoint
MES. GAUDREAU, CHAYER
1920 St-Martin Ouest,
Suite 108
Laval, QC. H7S 1M9
Tél.: 682-3636
Procureurs de la requérante

la fierté a une ville montréal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE NO 1-7

Règlement 3728 intitulé « Les égouts et les cours d'eau, article 24

AVIS est par les présentes donné que le Comité exécutif, à la séance tenue le 28 mars 1984, a édicté l'ordonnance suivante:

« Ordonnance intitulé « Les égouts et les cours d'eau » ·

1—L'article 3 de l'ordonnance numéro 1 du règlement intitulé « Les égouts et les cours d'eau » (3728, modifié) est modifié par le remplacement du paragraphe b) par le suivant:

b) le prix forfaitaire établi en fonction du diamètre de l'égout privé qu'il désire faire raccorder à un égout public, y compris un égout collecteur:

égout privé de	
125 mm ou 150 mm (5" ou 6")	149,00 $
200 mm (8")	168,00 $
250 mm (10")	193,00 $
300 mm (12")	213,00 $

2—L'ordonnance numéro 1-6 de ce règlement est modifiée par l'abrogation de l'article 1.

Copie de cette ordonnance peut être obtenue au bureau du greffier, chambre 120, Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville
Montréal, le 4 mai 1984

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à ses séances tenues les 16, 17 et 24 avril 1984, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

1—Modification au règlement autorisant le propriétaire d'une partie du lot 55 du cadastre du quartier est de construire un bâtiment sur le côté sud de la rue Notre-Dame, à l'est de la rue Bonsecours (6171).
2—Modification au règlement de zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villeray (1920, modifié).
3—Modification au règlement de zonage des quartiers de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Saint-Paul, de Sainte-Anne, de Saint-Gabriel et de Saint-Joseph (2875, modifié).
4—Modification au règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation de la première phase d'un complexe domiciliaire et commercial situé sur le côté sud du boulevard Dorchester, entre les rues Clark et Saint-Urbain (6229).
5—Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel pour personnes retraitées situé du côté nord du boulevard Gouin, à l'est de la limite municipale de Montréal-Nord.
6—Modification au règlement de zonage d'une partie des quartiers Bourget et Saint-Jacques (5226, modifié).
7—Modification au règlement de zonage des quartiers La Fontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis (4980, modifié).
8—Modification au règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels et commerciaux sur le côté sud de la rue Sherbrooke et sur le côté est du boulevard du Tricentenaire, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles (6343).
9—Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux à l'intersection sud-est du boulevard de Maisonneuve et de l'avenue de Vendôme.
10—Modification au règlement intitulé: « Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques » (2713, modifié):
— Monsieur Jacques Nucciaroni — garderie de jour — 7247, avenue de Chateaubriand;
— Musée des Beaux-Arts de montréal — rénovation de l'ancienne école d'art du musée — 3430, avenue du Musée;
— La Communauté arménienne catholique de Montréal — aménagement d'une école privée — 12 330, rue Lavigne.
11—Modification au règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié).
12—Modification du règlement sur les enseignes, panneaux-réclame et modules publicitaires (5128, modifié).
13—Règlement portant approbation du plan de modification, de construction et d'occupation du bâtiment portant le numéro 1418, avenue des Pins ouest, connu sous l'appellation « Maison Cormier » et classé monument historique.
14—Règlement portant approbation du plan de construction de d'occupation d'un édifice à logements multiples pour personnes retraitées au nord de la rue Beaubien et au sud de la limite de la Cité de Saint-Léonard.
15—Modification au règlement intitulé: « Règlement de zonage des quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et de Mont-Royal » (3955, modifié).
16—Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble commercial et culturel dans le quadrilatère délimité à l'ouest par la limite ouest de la rue Mansfield, au sud par la rue Sainte-Catherine, au nord par le boulevard de Maisonneuve et à l'est par la limite est de l'avenue McGill Collège.
17—Règlement exigeant des unités de stationnement.
18—Modification au règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882, modifié)
19—Modification au règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-trembles (925, modifié).

Copies de ces projets de règlements peuvent être obtenues au bureau du greffier, suite 120, Hôtel de Ville.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de ces projets de règlements devra les faire tenir par écrit, au même endroit, au soussigné, au plus tard le 22 mai 1984.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 4 mai 1984.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC

Règlements 6395, 6396, 6397, 6398, 6399, 6400, 6401, 6402, 6403, 6404, 6405, 6406, 6407, 6408, 6409, 6410, 6411, 6412, 6413, 6414, 6415, 6416 et 6417.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à ses séances tenues les 16, 17, 18 et 24 avril 1984, a adopté les règlements suivants:

Règlement 6395 concernant la fermeture d'une partie de la rue Beaubien située au nord-est de la rue Cabrini et d'une partie de l'ancien Chemin des Tanks « C.N.R. » située entre la rue Beaubien et les limites de la Cité de Saint-Léonard.

Règlement 6396 modifiant le règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié).

Règlement 6397 modifiant le règlement de zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villeray (1920, modifié).

Règlement 6398 modifiant le règlement intitulé: « Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques » (2713, modifié):
— Le Centre des Langues Transatlantiques — école privée de langues — 1535, rue Sherbrooke ouest;
— Garderie du Y.M. — Y.W.H.A. & N.H.S. de Montréal — garderie de jour — 5500, avenue Westbury;
— Garderie Galijode Inc. — garderie de jour — 6315-25, 13e Avenue;
— Les Soeurs de Sainte-Anne — centre culturel et récréatif — 3663, rue Saint-Hubert;
— Monovie Ahuntsic Inc. — bureau d'administration et salle de réunions — 2070, boulevard Gouin est;
— Fondation Habitation Champlain Inc. — logements pour personnes âgées ou handicapées — 7150, boulevard Maurice Duplessis;
— Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal Inc. — centre communautaire récréatif et culturel — 2323, rue de Rouen;
— Les Soeurs de la congrégation de Notre-Dame (Collège Villa Maria) — gymnase — 4245, boulevard Décarie;
— Hôpital Santa Cabrini — agrandissement du garage — 5655, rue Saint-Zotique est;
— Commission de formation professionnelle de Montréal Métropolitain — commerce en détail de vêtements de sports pour le Centre de développement physique — 2275, boulevard Saint-Joseph est;
— Église Arménienne Sourp Hagop — agrandissement — 3401, rue Olivar Asselin;
— Mission Catholique Italienne Domenico Savio — centre de loisirs et salle paroissiale — 2855, rue Taillon;
— Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Hongrois — modification et agrandissement du presbytère — 90, rue Guizot ouest, et occupation de la partie agrandie, aux fins d'un centre communautaire.

Règlement 6399 modifiant le règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882, modifié).

Règlement 6400 modifiant le règlement de zonage des quartiers Rosemont, Préfontaine et d'une partie du quartier Saint-Eusèbe (3319, modifié).

Règlement 6401 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel dans le quadrilatère délimité par les boulevards Gouin et Perras, par une rue projetée sur le côté est et par la limite est de la municipalité de Montréal-Nord.

Règlement 6402 modifiant le règlement intitulé: « Zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Edouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villeray » (4139, modifié).

Règlement 6403 modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel situé dans une partie du quadrilatère délimité par les rues Masson et Dandurand et les 5e et 6e Avenues (6257).

Règlement 6404 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le côté est de l'avenue de Rivoli, au nord de la rue Bocage, dans le quartier de Ahuntsic.

Règlement 6405 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel et commercial au sud de la rue Notre-Dame, entre les 83e et 92e Avenues, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

Règlement 6406 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel sur le côté nord de la rue Sauvé, entre les avenues Millen et Durham.

Règlement 6407 modifiant le règlement intitulé: « Règlement de zonage des quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et de Mont-Royal » (3955, modifié).

Règlement 6408 modifiant le règlement intitulé: « Zonage des environs de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Dorchester, entre la rue Saint-André et l'avenue de Lorimier » (5189, modifié).

Règlement 6409 modifiant le règlement intitulé: « Zonage d'une partie des quartiers Bourget et Saint-Jacques » (5226, modifié).

Règlement 6410 modifiant le règlement concernant l'occupation des terrains, la construction et l'occupation des bâtiments dans certaines parties des quartiers Saint-Georges et Saint-André (1651, modifié).

Règlement 6411 concernant la fermeture des lots 364-Ptie 1027, 365-Ptie 355 (rues) du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, situés au sud-ouest du boulevard Pie IX et au nord-ouest de la 54e Rue.

Règlement 6412 concernant la fermeture des lots 854-9 et 854-10 situés sur le côté est de la rue Saint-Christophe, au nord du boulevard de Maisonneuve.

Règlement 613 décrétant certaines mesures relatives au bien-être des citoyens en cas de grève ou de lock-out dans un cimetière.

Règlement 6414 concernant la fermeture du lot 404-1401 situé au nord-ouest de la rue Bellerive et au nord-est de la rue Taillon.

Règlement 6415 concernant la fermeture d'un emplacement situé au sud-est de la rue Saint-Jacques et au nord-est de la rue du Couvent.

Règlement 6416 concernant la fermeture de certaines rues et parties de rues situées de part et d'autre du boulevard Marc-Aurèle Fortin, entre les boulevards Maurice Duplessis et Perras.

Règlement 6417 interdisant de déroger à une condition prévue dans une autorisation.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 4 mai 1984

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offre pour les travaux suivants:

Contrat 405-406 / Construction de conduits souterrains en vue d'un aménagement de distribution mixte dans la rue d'Iberville, entre les boulevards Rosemont et Métropolitain.

Fourniture du dossier:

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, bureau 900, 110, boulevard Crémazie Ouest, Montréal, contre le dépôt d'un chèque visé de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture de soumissions:

Les soumisions devront parvenir, sous pli cacheté dans les enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétariat administratif, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 415,

au plus tard le mercredi 16 mai 1984 à 12:00, heure locale.

et seront ouvertes par le Greffier en sécance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée our la clôture des soumissions.

LE GREFFIER,
Maurice Brunet

Montréal, le 4 mai 1984

LE BRIDGE

Encore une fois! Les experts évitent les impasses

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Est- Ouest

Nord
♠ D
♥ A D 8 5
♦ A R 9 2
♣ D V 7 5

Ouest	Est
♠ R 9 7 6 2	♠ 10 8 5 3
♥ 10 4 3	♥ R V 7 6
♦ 10 8 4 3	♦ D V 6
♣ R	♣ 9 3

Sud
♠ A V 4
♥ 9 2
♦ 7 5
♣ A 10 8 6 4 2

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 K	passe	2 T	passe
4SA	passe	5 C	passe
5SA	passe	6 T	passe
passe	passe		

L'entame: Le 6 de pique par Ouest.

Dans les grands tournois, les experts gagent souvent d'une façon présomptueuse et réalisent leur main par des stratèges fort habiles. Appréciant leurs mains à la faveur de la distribution, ils s'engagent dans des contrats que seule la manipulation très ingénieuse de leurs cartes parvient à réaliser.

L'étude des enchères dans la donne ci-dessus nous laisse voir cette hardiesse qui conduisit plusieurs équipes à la demande du chelem de 6 trèfles. La plupart des joueurs ne purent accomplir leur contrat car leur jeu fut de tenter deux impasses, une en trèfle et l'autre en coeur. Sud n'avait qu'un sec minimum pouvant difficilement justifier sa relance de 2 trèfles sur l'ouverture de 1 carreau de son partenaire. Tout de même son enchère coïncida si bien avec les trèfles de l'ouvreur que celui-ci, passant par la convention Blackwood, poussa rapidement le répondant au petit chelem en trèfle.

Pourquoi beaucoup de joueurs tentèrent-ils les deux impasses? C'est que la théorie et les statistiques enseignent que lors de deux impasses tentées dans une même main, les chances sont de trois contre une qu'une des deux réussisse. Quelques joueurs plus prudents ne voulurent pas passer par cette technique. Ils prévoyaient une autre voie très intéressante que voici: Après le jeu de la Dame de pique, levée des plus bénéfique, le déclarant doit jouer un petit atout vers l'As. C'est alors que le Roi fut fourni attribuant le contrat au déclarant. Cependant si le Roi n'avait pas été joué, Sud aurait placé son As de pique et écarté un carreau du mort, et il aurait coupé le dernier pique de sa main avec un atout du mort. Jouant ensuite l'As et le Roi de carreau, il aurait coupé le dernier carreau du mort. À ce moment il aurait donné le Roi de trèfle aux adversaires. C'est alors que ce plan prend tout son sens. Ce roi étant dans les mains d'Est aurait conduit celui-ci à jouer coeur vers la fourchette As-Dame du mort ou à donner une coupe et un écart au déclarant ou si le Roi d'atout avait été dans la main du joueur Ouest, alors le déclarant se serait replié vers l'impasse du Roi de coeur. Et le contrat aurait été raté suivant le sort de plusieurs autres joueurs.

Cette technique de jeu exploitait la chance de voir tomber le Roi de trèfle sur l'As, tel qu'arrivé ou encore de trouver ce Roi chez Est, autre bon raisonnement qui aurait rapporté le contrat à ce joueur bien pensant.

Pour compléter vos études sur le bridge, l'auteur offre les deux volumes qu'il a déjà publiés:

« Améliorons notre Bridge » 4e impression $11.95
« Le jeu de la Carte et ses Techniques » $8.00

Franc de port sur réception de votre chèque.

Charles-A. Durand
1000 Ave Rockland # 1108
Outremont, Qué. H2V 4P5, Canada

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Un raid contre de présumées installations de la guérilla salvadorienne

La CIA a dirigé des opérations contre le FMLN en territoire nicaraguayen

ROBERT PARRY
de l'Associated Press

WASHINGTON (AP) — La CIA a dirigé une attaque aérienne contre un présumé centre de communications de la guérilla salvadorienne en territoire nicaraguayen, apprend-t-on de source sûre.

La CIA aurait aussi ordonné à un groupe d'opposition au régime de Managua de revendiquer la responsabilité de cet attentat.

Selon des sources au sein des services américains de renseignement, la CIA a donné l'ordre à des exilés nicaraguayens de détruire le centre de communications en question le 2 février.

Il s'agirait du premier raid dirigé par la CIA contre des installations de la guérilla salvadorienne en territoire nicaraguayen.

De retour d'Amérique centrale, deux membres démocrates de la Chambre des représentants, MM. Bill Alexander et Wyche Fowler, ont déclaré mercredi qu'un dirigeant du Front démocratique nationaliste (FDN), un groupe d'opposants au régime sandiniste, leur a dit que le FDN avait reçu l'ordre de revendiquer la responsabilité de l'attentat. Le FDN n'aurait rien eu à voir avec l'attaque.

« La CIA a dirigé des activités au Nicaragua dont les *contras* n'avaient jamais entendu parler », a déclaré M. Alexander.

Les *contras*, ou contre-révolutionnaires, reçoivent depuis décembre 1981 l'appui financier de l'administration du président Ronald Reagan. Ce dernier soutient que la base des opérations de la guérilla salvadorienne se trouve en territoire nicaraguayen.

Les deux représentants démocrates n'ont cependant pas voulu donné plus de détails au sujet de l'identité du dirigeant contre-révolutionnaire qui leur aurait fait ces révélations.

Ce sont d'autres sources, à la CIA, qui ont confirmé que la cible de l'attaque en question était en fait un centre de communications près de Casitas Volcano, dans le nord-ouest du Nicaragua. Un autre centre, qui aurait servi à intercepter les communications de l'armée salvadorienne, aurait également fait l'objet d'un raid dirigé par la CIA.

Selon Managua, le centre de communications détruit le 2 février, qui était géré par l'Institut nicaraguayen de réforme agraire, ne servait qu'à des fins civiles.

Le Nicaragua a rendu les États-Unis responsables de l'attentat lors d'une séance du Conseil de sécurité des Nations unies en février. Répondant à l'accusation des Nicaraguayens, l'ambassadeur américain au Conseil de sécurité, M. Charles Lichenstein, avait déclaré que les États-Unis « n'avaient pas pris part à une agression contre le Nicaragua. »

Un bébé et une arme automatique sur les genoux, un soldat salvadorien prend quelques moments de répit à Tejutepeque, dans la province de Cabanas. Entre 1,000 et 3,000 militaires ont été dépêchés dans la région pour combattre la guérilla, qui pourrait tenter de saboter, dimanche, le deuxième tour de scrutin des élections présidentielles salvadoriennes. (Photolaser AP)

Reagan battrait Mondale ou Hart

WASHINGTON (AFP) — Les démocrates Walter Mondale et Gary Hart seraient tous deux battus par le président Ronald Reagan si les élections présidentielles américaines se déroulaient aujourd'hui, selon un sondage Gallup publié hier par le *Washington Post*.

Les 797 électeurs interrogés entre le 11 et le 15 avril donnent toutefois une marge plus faible au président contre le sénateur du Colorado si ce dernier représentait les démocrates dans la course à la Maison-Blanche.

Selon Gallup, M. Reagan obtiendrait 49 % des voix et M. Hart 46 %, alors que 52 % des électeurs voteraient pour le président en exercice.

En revanche, si M. Mondale était le candidat démocrate et s'il acceptait de prendre M. Hart pour vice-président, cette combinaison arriverait à égalité face au ticket républicain Reagan-Bush.

Il y a cependant peu de chances que les démocrates aboutissent à la constitution d'une telle alliance. Le gouverneur démocrate de New York, M. Mario Cuomo, a souligné que les virulentes critiques de M. Hart sur l'attitude de M. Mondale lors de la crise des otages de Téhéran le privaient de la possibilité d'une telle alliance.

MM. Jesse Jackson et Gary Hart plaisantent amicalement avant le début d'un récent débat télévisé. M. Jackson a remporté sa première élection primaire, à Washington, cette semaine. Photo AP

Le pape incommodé par des gaz lacrymogènes

Jean-Paul II appelle à la réunification de la Corée

SÉOUL (Reuter, AFP, AP) — Le pape Jean-Paul II a lancé un appel à la réunification de la péninsule coréenne dès son arrivée à Séoul hier, au début de sa visite de quatre jours en Corée du Sud.

Le pape a aussi souhaité voir l'avènement « d'une société plus humaine, de justice véritable et de paix. »

Environ un million de personnes se sont pressées sur les 20 km qui séparent l'aéroport de Séoul du centre-ville pour accueillir le Saint-Père, circulant dans un véhicule spécial muni de vitres pare-balles.

De longues files de policiers à motocyclette flanquaient le véhicule pontifical qui s'est d'abord dirigé vers le sanctuaire de Choltusan, près de la rivière Han, où 10,000 catholiques coréens ont été décapités au XIXe siècle.

En dépit de la présence des policiers, le pape a été incommodé par des gaz lacrymogènes. La police, qui essayait d'empêcher les étudiants de sortir d'un campus universitaire pour manifester contre le gouvernement, ont tiré des dizaines de grenades lacrymogènes.

Les gaz, poussés par le vent vers le séminaire où le pape rencontrait de jeunes séminaristes sud-coréens, provoquèrent quelques larmes chez Jean-Paul II.

Les quelque 1000 manifestants à l'Université Sungkyunkwan protestaient contre la décision du gouvernement d'envoyer au service militaire des agitateurs étudiants, et pour demander que cessent les interventions de la police sur le campus. Séoul a connu de nombreuses manifestations en faveur de l'autonomie universitaire au cours des derniers mois.

Les étudiants, qui scandaient des slogans en faveur de la démocratie, réclamaient la démission du président Chun.

Une autre manifestation a eu lieu à l'Université Sogang, un institut catholique que le pape doit visiter samedi. Selon des témoins, environ 800 étudiants ont manifesté contre la « violente répression » qui frappe le mouvement étudiant.

Le gouvernement de Séoul a toutefois fait un effort considérable pour donner le plus d'éclat possible à la venue du pape.

Le président de la Corée du Sud, M. Chun, et le pape ont tous deux souhaité la reprise du dialogue entre les deux Corée pour parvenir à la réunification pacifique de la péninsule, au cours d'un entretien à la « Maison-bleue », résidence officielle du chef de l'État, indique un communiqué.

D'autre part, les observateurs ont relevé que le pape n'a jamais utilisé, dans ses interventions, le nom de « Corée du Sud », parlant toujours simplement de « Corée » ou de « péninsule coréenne ».

Dans son discours à l'aéroport, le souverain pontife avait fait l'éloge du peuple coréen et de ses succès dans le développement du pays. Mais il a évoqué également la question de la justice sociale, souhaitant que l'industrialisation rapide du pays permette de bâtir une société plus humaine, une « société de justice et de paix », faisant allusion, selon les observateurs, aux inégalités facilement perceptibles entre différentes catégories de la population.

Dans son premier discours, le pape a cité Confucius et salué les bouddhistes qui représentent douze-millions de personnes en Corée du Sud, et les protestants qui sont huit-millions. Mais le programme religieux de la journée était entièrement réservé aux catholiques. De l'aéroport, le pape s'est rendu directement au sanctuaire des 103 martyrs qu'il doit canoniser dimanche. Il y était attendu par 103 descendants des futurs saints, 93 Coréens et 10 Français, et une grande chorale de femmes catholiques qui l'a salué par un puissant « Hosanna ».

Le nombre des catholiques sud-coréens a triplé en 20 ans, étant aujourd'hui de 1,7 millions de personnes, pour une population d'environ 39 millions d'habitants.

La première journée du Saint-Père en Corée du Sud s'est achevée par une rencontre avec les évêques et une messe célébrée au séminaire de Taeshin, à Séoul. Aujourd'hui, Jean-Paul II doit visiter la ville de Kwangju, où 189 personnes ont péri lors des émeutes anti-gouvernementales de 1980, réprimées par l'armée.

LE MONDE EN BREF

■ *Dublin souhaite la réunification de l'Irlande*

DUBLIN (Reuter) — Le gouvernement irlandais espère que Londres accepte la tenue d'un sommet sur la réunification de l'Irlande, indique-t-on de source gouvernementale.

Dublin vient de publier un rapport qui entend apporter une solution aux sanglants affrontements en Irlande du nord. Le document met de l'avant trois options: un État irlandais unifié, une confédération, ou une administration de l'île exercée conjointement par Londres et Dublin.

■ *La police disperse des manifestants en Pologne*

VARSOVIE (AFP) — Les manifestations pro-Solidarité hier à Gdansk et à Varsovie se sont dispersées après avoir été chargées par les unités anti-émeutes, qui ont procédé à de nombreuses arrestations.

À Gdansk, la milice a chargé des milliers de manifestants qui tentaient de former des cortèges en scandant des slogans en faveur de Solidarité.

■ *Journaliste palestinien assassiné*

NICOSIE (AFP, Reuter) — Le journaliste palestinien Hanna Mougbel, le secrétaire-général de la Fédération des journalistes arabes, a été assassiné hier à Chypre.

M. Mougbel, qui était aussi directeur de l'agence de presse Al-Chark, a été atteint de plusieurs coups de feu au cou.

Mme Raymonda Farran, une secrétaire de l'agence qui l'accompagnait, a été blessée à l'épaule et à la main.

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a d'abord accusé les services secrets israéliens d'avoir tué le journaliste Mougbel.

Mais le Fatah, une des principales composantes de l'OLP, a accusé M. Yasser Arafat d'avoir fait assassiner M. Mougbel.

Dans un communiqué publié à Damas, le colonel Abou Moussa, un des dirigeants du mouvement de dissidence, a affirmé que M. Mougbel avait déjà été « la cible du clan de M. Arafat ».

Ce dernier a rétorqué hier soir que les assassins de M. Mougbel « ont un bureau à Damas d'où ils dirigent leurs actions terroristes. »

■ *Exécutions au Cameroun*

YAOUNDÉ (AFP) — Trente-cinq personnes accusées d'avoir participé à la tentative de coup d'État du 6 avril à Yaoundé ont été exécutées mardi, affirmait-on hier de différentes sources non officielles dans la capitale camerounaise.

Les autorités camerounaises gardent un mutisme total sur cette affaire. On ignorait hier l'identité des personnes exécutées.

Le 6 avril des éléments de la Garde républicaine étaient entrés en rebellion et avaient tenté de renverser le président Paul Biya. Cependant, des éléments restés loyaux au président contrecarraient les visées des rebelles.

Les services secrets israéliens élucident plusieurs attentats anti-palestiniens

JÉRUSALEM (AFP) — Les services secrets israéliens semblent avoir finalement réussi, au terme de quatre ans d'enquête, à démasquer hier les auteurs des grands attentats anti-palestiniens des dernières années dans les territoires occupés par Israël.

L'affaire des attentats contre les maires palestiniens de juin 1980, celle de la fusillade de l'Université islamique d'Hebron en juillet 1983, de même que toute une série d'actions terroristes ponctuelles anti-arabes ont été élucidées — ou sont en voie de l'être — dans le cadre de l'enquête actuellement en cours sur le réseau terroriste anti-arabe.

Le coup de filet sans précédent opéré dans les milieux extrémistes juifs, après la découverte de bombes vendredi dernier dans des autobus palestiniens, a permis à la police d'arrêter un nombre important de personnes apparemment impliquées dans tous ces grands attentats.

Deux des auteurs présumés de la fusillade de l'Université islamique (qui avait fait trois morts parmi les étudiants) ont participé mercredi à la reconstitution de leur attaque. D'autres, selon la presse, ont avoué leur participation dans les attentats à la bombe contre les maires palestiniens.

Si ces informations se confirment, il s'agit d'un succès incontestable, quoique tardif, pour les services de sécurité israéliens.

Ceux-ci ont été souvent accusés, et d'abord par les Palestiniens, de n'avoir pas fait preuve d'un zèle suffisant pour rechercher les coupables alors que le maximum d'efforts était déployé dans la lutte contre le terrorisme palestinien.

L'enquête semble avoir abouti grâce à deux facteurs: d'une part, les suspects que la police se refusait à inculper jusqu'à présent, faute de preuve, ont récidivé vendredi alors qu'ils étaient étroitement surveillés. D'autre part, l'arrivée de M. Moshe Arens au ministère de la Défense et celle de M. Yitzhak Shamir à la présidence du Conseil, ont, semble-t-il, donné une nouvelle impulsion à l'enquête.

Sans mettre en cause le principe de la colonisation, les nouveaux dirigeants israéliens ont beaucoup plus nettement que leurs prédécesseurs condamné toute velléité des colons à se faire justice eux-mêmes.

Pour expliquer la lenteur des progrès de l'enquête sur l'attentat contre les maires palestiniens, le ministre de l'Intérieur, M. Yossef Burg, avait coutume d'expliquer que les services secrets — totalement consacrés à la prévention du terrorisme arabe — étaient « mal armés » pour lutter contre le terrorisme juif.

Pour plusieurs observateurs, la police ne pouvait sévir contre des « terroristes juifs », qui, dans le fond, partageaient souvent la même idéologie conservatrice de maints dirigeants israéliens. L'ancien premier ministre, M. Menahem Begin, par exemple, résistait à l'idée d'exiger une enquête approfondie sur les agissements suspects de certains éléments par les colons juifs, qu'ils considérait comme des citoyens exemplaires.

Les arrestations de vendredi dernier prouvent, selon les observateurs, que cette situation a été renversée. La police israélienne avait procédé à de nombreuses arrestations ces derniers mois — démentelant notamment le réseau « Terreur contre terreur » (TNT) responsable de 14 attentats contre institutions chrétiennes et musulmanes — estimant toutefois qu'elle n'avait eu affaire qu'à des mystiques ou des marginaux peu structurés.

La police a préféré attendre

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

Spécial 84

LES SECRETS DE LA VOILE

Voulez-vous découvrir tous les secrets des voiliers de demain, apprendre quelques notions de physique pour améliorer votre technique sur planche à voile, ou encore faire connaissance avec Argos, le système de communications qui épiera tous les moments de la course Transat-Tag cet été. Si oui, vous trouverez tout ce qu'il vous faut dans le numéro de mai du magazine *Québec Science* qui a voulu ainsi souligner à sa façon le retour des grands voiliers.

En plus, un dossier sur l'énergie solaire, la recette Péchiney de l'aluminium et le point sur les «bébés-éprouvettes».

Vraiment, un numéro à ne pas manquer!

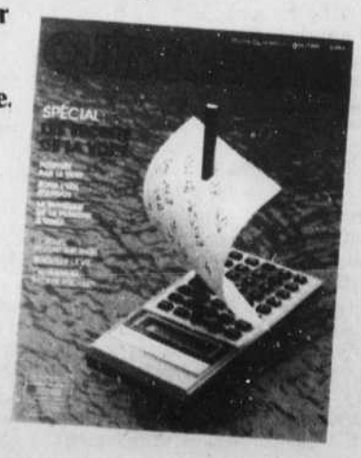

Disponible en kiosque — Pour informations et abonnement s'adresser à:
Québec Science, C.P. 250, Sillery, Québec
G1T 2R1 Téléphone: 657-3551, poste 2854

DE0584

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | *Directeur:* Jean-Louis Roy | *Rédactrice en chef:* Lise Bissonnette | *Rédacteur en chef adjoint:* Jean Francoeur | *Directeur de l'information:* Jean-Guy Duguay | *Directeur adjoint:* Denis Lord | *Directeur des services administratifs:* Michel Paradis

QUÉBEC GAGNE DEUX FOIS

ON AURAIT tort d'interpréter comme une simple victoire du Québec sur Terre-Neuve le jugement de la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité et la portée du *Upper Churchill Water Rights Reversion Act*, loi par laquelle le gouvernement de Terre-Neuve entendait mettre fin au bail consenti à la Churchill Falls Corporation en 1961. Certes, cette victoire du Québec n'est pas négligeable. Cependant la qualité de la décision unanime des juges du plus haut tribunal du pays tient autant dans l'affirmation claire du droit de propriété des provinces sur leurs ressources naturelles que dans l'obligation faite au gouvernement Peckford de respecter la signature du gouvernement terre-neuvien.

On craignait, à Québec, qu'une décision favorable à l'Hydro-Québec soit accompagnée d'un classement dans la catégorie « d'ouvrage fédéral ou national » des installations de Churchill Falls, et que soit incluse dans le domaine du commerce interprovincial la désormais célèbre entente entre les provinces de Terre-Neuve et de Québec. Dans ce cas, la victoire judiciaire aurait dissimulé une modification substantielle des pouvoirs provinciaux, qui aurait annulé les bénéfices apparents du maintien intégral de l'entente remise en cause par St. John's.

La Cour suprême n'a pas adopté cette voie qui aurait eu pour effet de modifier l'ordre constitutionnel dans un domaine majeur. Le Québec se trouve en quelque sorte deux fois gagnant.

La longue lutte ouverte par Terre-Neuve pour obtenir la résiliation de son contrat avec l'Hydro-Québec s'est terminée en faveur de la position québécoise. La Cour a péremptoirement affirmé, selon l'expression retenue par les procureurs de l'Hydro-Québec, qu'« un contrat est un contrat ». Sous notre régime de droit, la valeur des signatures transcende la fluctuation de la conjoncture. Selon la conception des pouvoirs provinciaux du nouveau juge en chef, Brian Dickson, conception inscrite dans une célèbre dissidence de 1978 portant sur les droits de la Saskatchewan de taxer les profits des sociétés pétrolières, la Cour a aussi préservé la compétence des provinces sur leurs ressources naturelles.

La première réaction au jugement, de la part du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, hier à l'Assemblée nationale, ouvre des perspectives intéressantes à la fois pour le Québec et pour Terre-Neuve. En déclarant inconstitutionnelle la loi adoptée en 1980 par le gouvernement Peckford, qui aurait exproprié sans compensation les installations de Churchill Falls, la Cour suprême place le Québec en situation de force. On doit se réjouir qu'à Québec, on n'en ait pas abusé, même momentanément. M. Lévesque a eu la victoire modeste. Il a immédiatement souhaité la reprise de la négociation. Le ministre de l'Énergie, M. Duhaime, a rappelé que le Québec avait récemment déposé une proposition globale pour la renégociation du contrat et la mise en ordre des conditions d'éventuels travaux au Labrador et dans les bassins hydrographiques des rivières de la Côte-Nord. Ils ont tous deux exprimé le souhait que les pourparlers reprennent dans les meilleurs délais, comme il conviendrait aux meilleurs intérêts des deux partis. M. Peckford mettra quelque temps à encaisser la défaite. Il n'a pas les moyens, même à court terme, de refuser les offres de négociation de MM. Lévesque et Duhaime.

Terre-Neuve souhaite, depuis plusieurs années, renégocier avec le Québec le fameux contrat signé dans les années '60, entre la Churchills Falls (Labrador) Corporation et l'Hydro-Québec, et permetant à Québec d'acheter au prix d'avant la crise énergétique environ 30 % du volume total du potentiel énergétique des installations des chutes Churchill. Ce contrat est certes avantageux pour le Québec. Mais on doit rappeler que les travaux de mise en chantier de cet ouvrage monumental ont été rendus possibles grâce aux avantages et aux garanties financières consentis par la société d'État québécoise.

Les autorités gouvernementales québécoises, mais aussi celles de l'Hydro-Québec, ont déjà accepté la révision des ententes initiales, dans la mesure, cependant, où serait inclus dans les pourparlers et un éventuel accord, un règlement visant l'exploitation éventuelle du potentiel hydro-électrique du cours inférieur du même fleuve. Une négociation s'échelonnant sur plusieurs mois a permis aux deux parties de faire quelques progrès. Comment interpréter autrement le fait qu'elles aient demandé à deux reprises à la Cour suprême de suspendre son jugement ? Mais ces progrès sont apparus insuffisants aux autorités terre-neuviennes. De la négociation, on est passé à l'invective publique, aux batailles juridiques ... et au jugement final de la Cour suprême.

La méthode forte, le recours à l'expropriation pure et simple, le chantage n'ont pas ajouté un iota à la revendication du gouvernement de Terre-Neuve. Ce dernier se retrouve aujourd'hui affaibli, même si certains aspects de sa revendication ne sont pas sans fondement. Mal servi par la conjoncture qui a amené une baisse substantielle de la demande d'énergie, M. Peckford voit s'effrondrer son pouvoir de négociation après ce jugement de la Cour suprême.

La loi de l'ultimatum et de l'unilatéralisme a atteint des sommets dans ce pays. Pour avoir voulu tout gagner, on a souvent tout perdu. Les Terre-Neuviens, aujourd'hui, mesurent à leur tour les limites de cette attitude, de cette politique qui dévalue profondément des causes qui méritent mieux que cet emballage autoritaire.

— JEAN-LOUIS ROY

Nominations au DEVOIR

NOS LECTEURS apprécient depuis de nombreuses années les qualités professionnelles de notre collègue, M. Gilles Lesage. Ses textes d'information, ses analyses et ses chroniques ont enrichi les pages du DEVOIR depuis de nombreuses années. Tout en demeurant correspondant parlementaire à Québec, M. Lesage signera régulièrement dans notre page éditoriale, en sa nouvelle qualité d'éditorialiste. Sa longue observation des institutions politiques québécoises, sa connaissance des dossiers et des personnels politiques, son souci d'équité pour les personnes et les institutions enrichiront la contribution du DEVOIR aux débats qu'impose la situation actuelle du Québec.

Une malencontreuse erreur de transcription a fait sauter le nom de M. André Morin dans la liste des administrateurs élus par l'assemblée des actionnaires du DEVOIR, le 25 avril dernier, liste publiée dans notre édition de samedi dernier. Nous nous excusons auprès de M. Morin. Mais cette erreur nous permet de le remercier chaleureusement pour avoir accepté de mettre sa compétence au service du Conseil d'administration du DEVOIR.

— JEAN-LOUIS ROY

Quelle idée de s'établir en banlieue !

BILLET

ALBERT BRIE

LA BANLIEUE n'est pas l'habitat où il est naturel aux jeunes de vivre.

Si j'avais leur âge, je n'en fais pas mystère — soit entre 14 et 17 ans —, je m'en évaderais à la première occasion, comme beaucoup d'entre eux le font.

Mais j'appartiens à une autre époque et suis sur le déclin de l'âge. Le seul fait de mon ancienneté comme banlieusard justifie, à lui seul, les jeunes de la fuir. Je n'ai rien d'une attraction propre à les retenir.

Il arrive de temps à autre à mon fils le plus jeune de nous poser la question : « Quelle idée vous a pris de venir vous établir en banlieue ? » Je réponds ... ou plutôt, ma femme répond, puisque c'est elle qui est plus prompte à la réplique : « C'est à cause de vous autres, les enfants. Nous voulions avoir un chez-nous pour vous, de l'espace pour que vous puissiez vous ébattre en toute liberté. »

C'est le moment de raconter que nous avions des propriétaires intolérants. Le genre de propriétaires qui veulent décider de la façon dont les locataires doivent organiser leur vie quotidienne.

Le malheur a voulu que nous habitions sur la tête de nos proprios. Ils ne pouvaient supporter que les enfants gambadent comme des enfants, tout en souhaitant que ma femme soit un ange qui aurait volé au lieu de marcher avec des souliers à talons.

À tout bout de champ, nous criions aux petits : « Pas tant de bruit ! » Nous nous sommes expliqué beaucoup plus tard ce qui faisait que notre fille marchait sur la pointe des pieds. C'est par erreur que nous avons conclu qu'elle avait sans doute des dispositions pour la danse de ballet. Inutile de dire que les enfants ne se sont pas fait prier pour détester ces gens invivables. Ajoutez à cela qu'ils ne disaient pas un mot de français, et vous saurez à quel point était grande notre envie de déménager ailleurs.

Combien de citadins comme nous se sont fait bâtir une maison en banlieue pour fuir cette race de monde ? C'est pour avoir une maison, et au plus vite, que le sens de l'économie de ma femme a pris des proportions légendaires.

Ce que je rappelle ici remonte à 25 ans exactement. La banlieue que nous visitions parfois le dimanche n'était rien de moins qu'un paradis terrestre. Et ce n'était pas la publicité grossissante des entrepreneurs en construction qui nous obnubilait, mais la pensée de nos propriétaires grognons.

À la fin des années cinquante, la banlieue était jolie. On n'en parlait pas encore comme d'une localité-dortoir ou comme d'un cimetière vivant. C'était, du moins, la belle apparence qu'avait la banlieue qui nous séduisit. Et elle nous éloignait de la ville d'une quinzaine de milles.

C'était presque la campagne. Les nouveaux arrivants dont nous étions étaient encore inférieurs en nombre aux villageois de souche. Mais ils arrivaient par bancs comme des morues, et il ne nous venait pas à l'esprit que nous composions des envahisseurs qui allaient bientôt noyer la population indigène, et que ce village, nous le transformerions vite en petite ville de banlieue.

Mais nous étions loin de vouloir qu'il en devint ainsi. Nous n'y pensions pas. Enfin, nous vivions sur une terre de liberté. Les enfants étaient heureux comme des veaux en goguette, avec de l'espace pour courir à perte de souffle. Ma femme, qui avait toujours habité la ville, découvrait les charmes méconnus de la rusticité. Aimant le soleil et la verdure, elle était comblée.

Mon cas différait de celui de ma femme et de mes enfants, en ceci que j'avais vécu mon enfance et ma jeunesse jusqu'à mon mariage à Québec-hors-les-murs, à l'extrémité du village de Giffard, dans le voisinage de la ville de Québec qui n'était pas si éloignée. Mais j'ai encore en mémoire que dans les années '30 et '40, le chemin était long qui reliait Québec et le village voisin. Celui-ci n'était pas le prolongement de celle-là. Giffard était une paroisse complètement autonome de Québec.

D'ailleurs, on ne prononçait jamais le mot de « banlieue ». Le terme existait-il ? Je ne le crois pas. Il n'existait à peu près aucun lien de dépendance. Dans l'environnement de notre maison, il y avait de nombreux cultivateurs. C'est avec eux que nous avions des rapports. Québec était un autre monde. Mon état de nature était ambigu : étais-je citadin ou campagnard ? Plutôt campagnard.

Nous habitions une vieille grande maison et un terrain si vaste que les bêtes allaient y brouter et que ma mère s'était entendue avec notre voisin cultivateur pour que nous lui abandonnions le foin dont notre famille n'avait que faire.

On imagine qu'à Saint-Bruno, où nous avons élu domicile, dans mon esprit il n'y avait rien de commun avec la propriété et la terre de mes origines. À Giffard, nous n'habitions pas un cottage avec, tout autour, une pelouse que l'on coupe et arrose, des arbustes que l'on transplante, que l'on entretient et que l'on cajole.

La vieille propriété familiale de Giffard était loin de recevoir tous ces soins. L'herbe folle poussait où bon lui semblait, sans entrave. Les arbustes sauvages grandissaient, s'étendaient, envahissaient sans que nous nous avisions de leur faire une taille, une beauté. Ils étaient libres comme dans les bois.

En banlieue, les fleurs, les arbrisseaux, les herbes sauvages, le chiendent, le pissenlit, le plantain, etc. n'ont qu'à bien se tenir. Nous les dressons, les taillons, les frisottons, comme le recommandent les savants pépiniéristes.

C'est pourquoi je comprends les jeunes de fuir les banlieues pour la grande ville. Ils resteraient peut-être si nous nous penchions sur eux autant que sur nos rosiers et si nous mettions la même ferveur à chasser leurs « bibittes » qu'à exterminer les scolytes.

Le «contrat social» de 1931

DANS le binôme santé/sécurité au travail, le « contrat social » de 1931 mettait l'accent sur le deuxième terme : la sécurité. La loi des accidents du travail visait d'abord à « réparer » les dommages subis par les travailleurs; elle s'appliquait, notamment, dans les secteurs d'activité économique où les risques étaient les plus élevés : les mines, les forêts, les chantiers de construction, etc.

Le concept, depuis lors, s'est élargi pour englober les maladies, dites « professionnelles », liées au travail fait dans un environnement nocif : la silicose, l'amiantose ...

Or, voilà qu'on assiste à un nouvel élargissement, et que le premier terme du binôme, celui de « santé », est l'objet d'un intérêt croissant.

Il s'agit d'un développement auquel il faudra être très attentif. Il comporte des mécanismes que connaissent mieux aujourd'hui les spécialistes des origines et de l'expansion de l'État-providence.

Ces mécanismes se décomposent ainsi. Dans un premier temps, des individus ou des groupes mettent à jour, par l'observation, l'étude et la recherche, ce que l'on désigne alors comme étant de nouveaux *besoins*. Dans un deuxième temps, sous la pression de groupes d'intérêt, ces besoins se transforment en *droits sociaux*. Dans un troisième, le gouvernement se rend aux revendications qu'on lui soumet : il prend à sa charge de satisfaire ces nouveaux besoins-devenus-droits par le truchement d'organismes publics confiés à des technocrates. Le cycle est alors complet. À terme, c'est l'État obèse.

En ce qui a trait à la santé/sécurité au travail, on aura beau répéter que la commission qui en est chargée (la CSST) est un « monstre bureaucratique », on n'a encore rien vu ! Des phénomèmes se préparent sous nos yeux dont les effets seront bientôt très palpables.

Car un autre élargissement du concept de « santé au travail » est en cours qui va de pair avec l'expansion du secteur tertiaire, secteur des emplois de l'avenir, et singulièrement des postes de travail dans l'administration publique (alors que le concept d'« accident du travail » était plutôt relié aux emplois primaires et secondaires).

C'est ainsi qu'apparaissent, et se multiplient, les travaux de recherche portant sur la « santé » des employés de bureau. Le CLSC du Centre-Ville de Montréal s'y est intéressé. Une autre étude, plus récente, a été effectuée chez un groupe de fonctionnaires de la Vieille Capitale. Les résultats vont dans le même sens; ils mettent en évidence le mauvais état de santé des employés de bureau.

Et c'est à ce point précis qu'il convient de s'interroger.

Ne serions-nous pas arrivés à ce qu'on appelle, dans les sciences physiques, un seuil critique, au-delà duquel la nature des choses change — où l'eau devient glace ou vapeur selon qu'on la refroidit ou qu'on la réchauffe ?

La présence d'un tel seuil critique se révèle dans les débats qui entourent le droit de retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite, droit inscrit dans la loi de la santé/sécurité et qui soulève d'énormes difficultés d'application.

Car il y a eu confusion. Le droit de la femme enceinte à rester chez elle en raison de son état — et ce, sans perte de revenu ni risque pour son emploi —, après avoir été identifié comme un *besoin*, est devenu un *droit social* de plus en plus reconnu et accepté. Jusque-là, rien à redire. Mais ne serait-ce pas une erreur que d'avoir attaché l'exercice de ce nouveau droit (droit à des congés de maternité) à un système qui vise la prévention et la réparation des accidents du travail ou des maladies professionnelles ?

Que dire, alors, des nouveaux besoins, et des nouveaux droits, qui résulteront de l'étude des risques pour la santé que comportent beaucoup d'emplois tertiaires, lesquels, selon les préoccupations dominantes actuelles, mettent en cause nombre de facteurs jusqu'ici laissés dans l'ombre — équilibre psychologique, tabagisme, alcoolisme, usage immodéré des médicaments, manque d'exercice physique, habitudes de vie.

En voilà assez pour faire éclater le fameux « contrat social » de 1931. Il n'est pas trop tôt pour s'en aviser.

— JEAN FRANCOEUR

Le permis de racisme

DÉSESPÉRÉ par le déclin de son entreprise, qu'il attribue aux pratiques racistes d'une société concurrente, le président de *Taxi moderne*, M. Roger Beauregard, vient d'annoncer le renvoi de 24 chauffeurs d'origine haïtienne. Plein de bonne volonté, mais n'attendant plus rien des autorités, le propriétaire de la société de Montréal-Nord sacrifie publiquement des chauffeurs noirs — à qui il n'a rien à reprocher ! — simplement pour provoquer un changement dans sa situation.

Un porte-parole de la Commission des droits de la personne (CDP) a sévèrement réprouvé cet acte flagrant de racisme, et il est question que la CDP prenne des mesures judiciaires en vue d'empêcher le congédiement collectif annoncé. Même s'il signe avec candeur l'aveu de sa propre faute, le président de *Taxi moderne* ne saurait être comparé aux entrepreneurs qui auraient volontairement exploité le racisme dans le taxi et dont certains devront s'expliquer devant les tribunaux.

En s'en prenant seulement à M. Beauregard, les autorités feraient cependant fausse route. Ce pauvre type qui voit fondre son entreprise et, semble-t-il, ses biens personnels avec, est une victime, lui aussi, de la situation qui s'est développée dans l'Est de la métropole. Du moins il le croit, et il a en partie raison. Force est de comprendre son désarroi et de convenir, avec lui, que l'action de la CDP n'a guère eu d'effet dissuasif jusqu'à maintenant dans cette partie de l'île de Montréal.

Les autorités doivent agir avec vigueur, persévérance et intelligence. Il est plus que probable que de simples poursuites ne suffiront pas à corriger la situation. Deux autres moyens, heureusement, s'offrent au ministre de la Justice. D'abord, M. Pierre-Marc Johnson pourrait mettre en oeuvre, sans plus de délai, des règlements permettant de crever les abcès racistes et de les réparer par des programmes d'action positive.

Cette justice élémentaire est due aux victimes innocentes des pratiques grossières qui ont été appliquées contre certains chauffeurs et contre leurs employeurs.

Ensuite, il importe d'assurer à la population un service de taxi qui soit complètement protégé contre le racisme et la violence qu'il risque d'y faire éclater. Les Haïtiens ne sont pas les seules victimes dans cette affaire.

Tous les clients du taxi sont menacés d'incidents graves qui ne seront plus des cas isolés si un terme n'est pas mis, et promptement, au triste jeu de quelques personnages de cette industrie.

Le taxi est une forme de transport en commun. Il s'agit là d'un service d'intérêt public. La sécurité et l'égalité doivent y être d'ordre public. La plus stricte impartialité raciale doit y être respectée, entre clients, chauffeurs, propriétaires de véhicules et aussi entre les entreprises de taxi.

Les racistes ne doivent pas avoir droit à un permis, pas plus que les autres violateurs du code pénal. Si les sociétés en place ne sont pas capables de se nettoyer elles-mêmes, il faudra qu'une régie le fasse à leur place, tant dans l'octroi des permis que dans la distribution de la clientèle.

Car, hélas ! dans le moment, il n'est guère possible de compter sur la police de la Communauté urbaine de Montréal pour faire ce travail. Ses membres ne sont pas racistes, du moins pas tous, mais rares sont ceux qui ont le doigté voulu pour traiter du problème. De plus, trouvant dans ce milieu bon nombre de ses *informateurs*, le service policier n'est pas trop zélé à l'endroit de certains délinquants du taxi. Bref, l'action doit venir de Québec, non pas de la CUM.

M. Johnson a la réputation d'être aussi prudent que son prédécesseur, M. Marc-André Bédard. Il ne devrait pas toutefois tergiverser, comme on l'a fait à Québec depuis trop d'années, en ce qui regarde les nettoyages qui s'imposent dans le taxi.

Le racisme s'y est implanté parce que certains y ont vu un *avantage* économique. Cet avantage doit devenir un *inconvénient majeur* pour les adeptes de cette basse concurrence — comme dans le cas du crime organisé, qui se moque des enquêtes mais redoute le fisc !

Montréal ne peut prendre le risque du racisme.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

■ *Cette soi-disant nouvelle terre*

J'AIMERAIS commenter et clarifier quelques mauvaises interprétations en ce qui concerne le thème du 450e anniversaire que le Québec est en voie de célébrer.

Mon intention n'est pas de décourager ni de saper les festivités qui sont envisagées relativement aux fêtes de l'été prochain, mais je me sens obligé de saisir cette occasion pour vous transmettre quelques pensées et principes qui deviennent très importants à cette occasion.

En effet, Jacques Cartier a réellement découvert un territoire appelé plus tard Québec, mais ce qu'il découvrit aussi était que ce territoire était occupé. Occupé par un nombre de nations indigènes, chacune avec sa propre culture, langue, éducation et religion, etc.

Cartier et compagnie découvrirent, de même, qu'il existait une puissance société des nations connue sous le nom de *Haudenosaunee*, ou Confédération iroquoise, qui avait le pouvoir de faire la guerre ou la paix. Il découvrit encore que la Confédération iroquoise était hautement civilisée, de style démocratique, et que cette société de partage basait son existence sur toutes les choses naturelles qui avaient été placées dans cette partie du monde par le Créateur.

Ce que Cartier découvrit, enfin, ce fut que nos ancêtres étaient consentants de permettre à leurs nouveaux invités de pénétrer sur cette soi-disant nouvelle terre et de coexister comme des frères (égaux) sans s'imposer, de part ou d'autre, leurs différents principes, philosophie ou valeurs qui pourraient devenir nuisibles particulièrement à la société iroquoise.

J'irais jusqu'à imaginer que Cartier, venant d'un continent qui était gouverné et commandé par des rois, des reines, des empereurs, etc. et constamment en guerre même jusqu'à ce jour, a dû trouver étrange de rencontrer un peuple si ouvert et prêt à partager, mais qui pouvait être très belliqueux quand il était appelé à le faire.

De toute façon, ce que j'essaie de faire ressortir est que si mes ancêtres n'avaient pas suivi les instructions que leur avait données notre Créateur, on peut alors douter que Cartier et compagnie auraient sans doute même eu la chance de faire rapport de leur soi-disant découverte historique.

En conclusion, puis-je ajouter que si nous (Mohawks de Kahnawake) ne participons pas à vos festivités à venir, ce n'est nullement à cause d'une animosité ou d'une haine quelconque, mais parce que nous envisageons simplement la célébration de ce 450e anniversaire comme un temps de méditation et de réflexion sur ce qui s'est passé depuis que vos ancêtres ont mis le pied dans cette partie du monde.

— JOSEPH NORTON
territoire de Kahnawake
des Mohawks
Kahnawake, 24 avril

■ *L'OLP : obstacle à la paix*

CEUX QUI font sauter des écoles élémentaires, assassinent des athlètes et attaquent des passants dans la rue avec des mitraillettes ne méritent pas une audition devant le Sénat canadien. Nous considérons outrageux le fait que le comité des Affaires étrangères du Sénat ait invité à Ottawa un membre important de l'OLP pour conclure une étude de deux ans effectuée par le Sénat sur nos relations avec le Moyen-Orient et de nous donner la version de l'OLP de ce que sont les possibilités de paix dans la région.

Le peuple canadien compatit avec la nécessité de trouver une solution au problème palestinien. Il n'a, toutefois, aucune empathie en ce qui concerne les 20 années de terrorisme qui constituent l'histoire de l'OLP. De plus, le gouvernement canadien ne reconnaît pas les dirigeants, élus par eux-mêmes, de l'OLP. Le refus par l'OLP de reconnaître à l'État d'Israël son droit d'exister, ses propres dissensions fratricides et son incapacité de faire un seul pas vers une solution politique lui valent le mépris des pays civilisés.

L'OLP est aujourd'hui, et à toujours été, un écran de protection pour plusieurs factions rivales de terroristes. Les sénateurs canadiens n'ont absolument pas le droit d'aider à élever, d'une manière quelconque, au rang des diplomates les meurtriers qui assument la responsabilité pour le mitraillage (récent) de 48 passants à Jérusalem. Nos sénateurs auraient-ils été prêts à prêter l'oreille aux terroristes des Brigades rouges ou du Front de libération du Québec ?

Inviter le porte-parole permanent de l'OLP aux Nations unies, Zelidi Terzi, à haranguer les membres du comité du Sénat ne leur apprendra rien qu'une courte visite à la bibliothèque du Parlement, ou aux archives des débats des Nations unies, ne leur aurait enseigné.

Les sénateurs qui ont entendu Terzi ne doivent pas se faire d'illusions et penser que l'OLP a découvert la voie de la diplomatie. Le terrorisme aveugle est l'arme principale de l'OLP. D'ailleurs, Yasser Arafat quittait récemment une réunion de son groupe Fatah pour prédire que 1984 serait une année de « résistance intensifiée par tous les moyens, y compris la lutte armée » contre Israël. Puisque l'OLP n'a pas le courage de faire face à l'armée israélienne, ceci signifie, en termes concrets, jeter des grenades à main sur les femmes qui font leur marché et leurs enfants.

— BÉATRICE PICARD
DADO BEB BRITH
MICHÈLE TANGUAY
Dr CHARLES DELOUP
Montréal, 10 avril

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 130$ par année; 6 mois 65$; 3 mois: 35$; édition du samedi 40$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1.
Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'homosexualité : une condition pas toujours gaie

LISE NOËL

« QUAND ils sont dans l'ombre, on leur reproche d'être dans l'ombre ; quand ils sont dans la lumière, on leur reproche d'être dans la lumière », constatait, en parlant des gais, l'animateur Pierre Dumayet, le 28 mars dernier, à l'émission *Agora*, un super-*Droit de parole* de la francophonie sur l'homosexualité.

Ce disant, le communicateur français mettait en évidence l'une des formes spécifiques de l'oppression qui frappe les minorités invisibles. À l'instar des juifs, par exemple, dont certaines sociétés blâmèrent le refus de quelques-uns de s'intégrer . . . en même temps que les velléités de « conspiration » de ceux qui s'assimilaient, les homosexuels sont accusés, à la fois, de miner les assises morales de la communauté quand leur présence demeure cachée (« Ils sont partout »), et d'agresser la majorité s'ils prennent le risque de se manifester ouvertement (« Ils s'affichent »).

Plus largement, les homosexuels sont, comme l'ensemble des groupes opprimés, systématiquement confrontés à des dilemmes insolubles. Bien que le contenu du discours varie selon la minorité visée, la structure en est analogue.

Analogue d'abord par le recours fréquent aux arguments d'autorité, fût-ce celle d'un dieu transcendant (« Le Créateur a dit que c'était mal », de décréter un participant suisse), ou celle des espèces inférieures (« Les animaux ne font pas ces choses-là », d'enchaîner un intervenant québécois). Modernité obligeant, la science et, généralementles « spécialistes » de tous ordres sont appelés à la rescousse de ce « gros bon sens » dont la majorité serait dépositaire.

Mais ne voilà-t-il pas qu'un prêtre français se déclare publiquement militant homosexuel et que le vieux curé d'une paroisse rurale de la Beauce enjoint, au nom du même Dieu, les chrétiens d'aimer leurs frères homosexuels comme eux-mêmes. Il n'est pas jusqu'aux animaux qui ne fassent faux bond, des « experts » ayant déjà observé qu'eux aussi pouvaient être « comme ça ». Des experts qui refusent, d'ailleurs, de plus en plus d'accorder une caution scientifique à des systèmes particuliers de valeurs, ou qui, à l'instar des psychologues américains il y a dix ans, vont jusqu'à supprimer l'homosexualité de leur catalogue de maladies.

Sans doute les contradictions passées de leurs théories ont-elles rendu les spécialistes plus prudents, qui avaient, par exemple, cru pouvoir déceler chez les lesbiennes à la fois une envie du pénis et le désir narcissique de s'aimer elles-mêmes à travers leurs semblables. Encore aujourd'hui, la position officielle de l'Église catholique n'est-elle pas de reconnaître le caractère immuable d'un penchant à l'homosexualité dont celui qui le ressent n'est pas « responsable » . . . tout en déniant sous peine de péché à cette même personne le droit corollaire d'y « succomber » ?

Car, qu'il s'appuie ou non sur un discours spécialisé, même le « gros bon sens » peut être pris en défaut. C'est ainsi qu'on prétendra encore redouter l'influence « contagieuse » ou « contaminatrice » qu'exerceraient les gais sur les hétérosexuels, et attribuer dans le même souffle à leur orientation l'irréductibilité des choses « contre-nature ». Les femmes font aussi l'expérience de ce double jeu qui, s'étant fait violer, pourront être accusées de « l'avoir cherché » en s'habillant d'un façon « provocante », mais dont on dira, par ailleurs, déplorer l'apparence « lesbienne » de leurs vêtements jugés trop sportifs.

Loin d'ébranler l'amateur d'arguments d'autorité, le fait même du doute sur leurs fondements que la confusion de tels discours finit par soulever chez un grand nombre, constitue, à ses yeux, la preuve ultime d'une « décadence » généralisée qui pervertirait jusqu'à l'élémentaire sens commun. Curieusement insensible aux conquêtes brutales et à l'esclavagisme systématique sur lesquels reposait la civilisation antique à son « sommet », l'homophobe invoquera alors le précédent historique d'un Empire romain s'écroulant sous l'effet d'une permissivité devenue scandaleuse jusqu'à « engendrer » l'homosexualité.

Car dût-elle les postuler arbitrairement, semble t-il, « une société se doit d'imposer des normes », clamait le premier participant d'*Agora*. La compassion ne se veut cependant pas absente de tels diktats. Chrétienne d'avant-garde, une protestante suisse, qui décrète l'homosexualité et l'écologie incompatibles, n'en manifeste pas moins de la sympathie pour certains individus gais (« some of my best friends . . . »). Émule des coeurs tendres qui s'opposent aux mariages inter-raciaux sous prétexte de leurs effets sociaux pénibles sur des enfants métis ou mulâtres, un autre intervenant tient rigueur aux parents homosexuels de l'ostracisme que fera subir à leurs « pauvres enfants » cette même majorité au nom de laquelle il ne cesse pourtant de parler.

Car, à l'instar de tous les discours oppresseurs, celui des homophobes entretient non seulement le goût des arguments d'autorité réelle et de la victime. C'est ainsi que des institutions telles que l'armée ou même la fonction publique peuvent stigmatiser l'homosexuel . . . qu'elles exclueront ensuite de leurs rangs comme étant trop vulnérable au chantage. La société lui fera d'ailleurs généralement la vie dure, puis utilisera les traumatismes mêmes que ce traitement aura causés chez lui, pour preuve du caractère pathologique de son orientation.

D'autre part, longtemps considérés comme des « criminels » par le gouvernement allemand d'après-guerre, les homosexuels ont mis des décennies à obtenir de lui qu'il indemnise ceux des leurs qui avaient été rescapés des camps de la mort. Bien que s'exerçant dans un cadre moins extrême, la logique est-elle tellement différente d'un médecin de la province voisine dénonçant son propre patient aux employeurs de ce dernier ? Or, comme c'est justement à ceux-là mêmes sur lesquels pèse l'oppression la plus lourde qu'il est politiquement le plus risqué de reconnaître leurs droits fondamentaux, le code ontarien et la charte canadienne des droits ont choisi de cautionner par omission l'intolérance de la collectivité.

Car ce n'est pas le moindre paradoxe du discours répressif que de tenir l'homosexualité pour une maladie . . . qu'il s'emploiera à guérir en la punissant comme un crime.

Le contrat des chutes Churchill est équitable

PAUL-M. LAVOIE

Directeur, Direction de l'électricité, ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. Le texte qui suit n'engage que son auteur et non le ministère.

BEAUCOUP de personnes semblent croire que le Québec ne paie pas un prix juste pour l'énergie provenant du Labrador. Pourtant, une analyse approfondie de la question démontre que le contrat était et reste équitable.

Le contrat qui lie l'Hydro-Québec à la Churchill Falls (Labrador) Corporation (CLFCo) prévoit que l'Hydro-Québec devra acheter jusqu'en 2041 la presque totalité de la production des chutes Churchill dont la puissance nominale est de 5,225 MW. Le prix est fixé à trois *mills* (3/10 de cent) le kWh pour les 40 premières années et à deux *mills* pour les 25 dernières années du contrat. Toutefois, lorsque l'on tient compte des frais de transport et des autres coûts assumés par l'Hydro-Québec, on obtient un prix de revient d'environ cinq *mills* le kWh pour l'énergie livrée à Montréal.

Une revue succincte des principales clauses du contrat fait ressortir clairement que, contrairement aux prétentions de Terre-Neuve, cette province n'a pas offert ni vendu de l'électricité au Québec : sa contribution s'est limitée à mettre les forces hydrauliques du fleuve Churchill à la disposition de la CFLCo. Cette dernière était incapable d'assumer les risques financiers et techniques reliés au projet, et les clauses du contrat indiquent clairement que c'est l'Hydro-Québec qui a dû le faire et ce, à la demande même des financiers.

Le marché accessible aux forces hydrauliques du Labrador

Contrairement au pétrole qui a un marché mondial à cause de sa très grande mobilité, les ressources hydrauliques ont un marché régional délimité par la distance sur laquelle il est économique de transporter l'énergie électrique qu'elles permettent de produire. Pour établir le prix des forces hydrauliques des chutes Churchill, il faut donc examiner les principales options qui s'offraient aux acheteurs éventuels sur le marché régional accessible.

Au cours des années 1960, la compagnie à qui Terre-Neuve avait concédé les ressources du Labrador « mena des négociations avec trois sociétés de production d'aluminium, avec l'*Atomic Energy Authority of Great Britain*, avec l'Hydro-Ontario, avec la *Consolidated Edison of New York*, avec deux groupes de compagnies d'électricité de la Nouvelle-Angleterre et avec l'Hydro-Québec » (1).

Aucune des sociétés n'a accepté les offres de la compagnie et ce refus reflète le peu de valeur marchande qu'avaient les ressources hydrauliques du Labrador. Ceci découle du fait qu'on croyait généralement, en Amérique du Nord, pouvoir construire des centrales nucléaires ou au mazout qui auraient fourni de l'électricité à un prix d'environ cinq *mills* le kilowatt-heure. Certaines entreprises américaines envisageaient même des prix de revient inférieurs à cela pour la filière nucléaire.

Pourquoi le Québec a-t-il accepté l'offre de la CFLCo alors que tous les autres acheteurs potentiels l'ont refusée ?

Un contrat de longue durée était nécessaire

Cette acceptation supposait que le Québec ait déjà choisi la filière hydraulique de préférence aux autres options prometteuses de l'époque et ce, parce qu'il « était disposé à payer d'une part une *prime d'assurance* pour mettre à l'abri des fluctuations futures le prix de revient de son électricité et, d'autre part, une autre *prime* visant à accroître les retombées économiques de ses projets de construction sur le Québec » (2).

Québec ayant opté pour la filière hydraulique, l'offre en provenance de Terre-Neuve devait nécessairement être un peu plus avantageuse économiquement que le meilleur projet réalisable au Québec, soit celui de la Baie-James, qui offrait un prix relativement bas et stable pour la durée de vie de l'équipement. La CFLCo devait donc ajuster ses prix en conséquence.

Malgré une conjoncture défavorable, Terre-Neuve a tout fait pour amener le Québec à signer un contrat avec la CFLCo, parce qu'elle craignait, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, que le nucléaire ne déclasse à jamais le potentiel du fleuve Churchill. D'ailleurs, le Conseil économique (du Canada) reconnaît que c'est pour « se protéger contre la concurrence de sources d'énergie éventuellement moins coûteuses (telles que l'énergie nucléaire) qu'on avait convenu d'un contrat de longue durée ».

Un contrat de longue durée était nécessaire non seulement pour rendre l'énergie du Labrador un peu plus intéressante que celle de la meilleure alternative du Québec, mais aussi pour obtenir le financement requis. En effet, les bailleurs de fonds exigeaient, avant de consentir les prêts nécessaires, un certain nombre de garanties, notamment l'assurance que l'énergie produite serait écoulée à un prix qui permettrait à la CFLCo de rembourser sa dette. Pour ce faire, l'Hydro-Québec devait s'engager à acheter l'électricité du Labrador aussi longtemps que la dette ne serait pas complètement remise. Par ailleurs, la durée de la période des emprunts était fonction du prix auquel on pouvait vendre l'énergie.

Les coûts associés au pétrole et au nucléaire se situaient, en 1969, entre quatre et cinq *mills*, alors que ceux de la filière hydro-électrique étaient évalués à six ou huit mills pour de l'énergie livrée à Montréal. Ces données déterminaient le prix que l'Hydro-Québec pouvait payer et, par conséquent, la période nécessaire au remboursement du capital. Dans le cas qui nous intéresse, la période était d'environ 40 ans et c'est pourquoi les créanciers ont exigé un contrat de type « take or pay » pour une période équivalente.

Même si le prolongement du contrat pour une période additionnelle de 25 ans était souhaité pour Terre-Neuve, c'est l'Hydro-Québec qui l'a exigé pour compenser les engagements exceptionnels que les créanciers lui ont demandé d'assumer. Ceux-ci exigeaient, entre autres, que l'Hydro-Québec s'engage à fournir tous les capitaux nécessaires au parachèvement des travaux et à assurer le service de la dette par la suite et ce, même si les installations étaient endommagées.

Le contrat est équitable

Le fait que Terre-Neuve ait, en toute connaissance de cause et en toute liberté, accepté et même exercé des pressions pour que le contrat se signe, devrait suffire à démontrer qu'il était équitable pour elle. Il n'est pas inutile de rappeler que Terre-Neuve a attendu, pour condamner le contrat, que l'Hydro-Québec ait assuré la réalisation du projet.

En effet, c'est l'Hydro-Québec qui a assumé toutes les responsabilités qui, habituellement, reviennent au propriétaire. Il était donc normal et équitable qu'elle exige les bénéfices associés au titre de propriétaire. Dans le cas présent, cela signifiait l'obtention d'un prix stable pour l'énergie produite et ce, pendant une durée à peu près équivalente à la vie des équipements qu'elle aurait pu construire au Québec. Si l'Hydro-Québec avait exigé moins, elle aurait fait preuve d'irresponsabilité.

Ce contrat de 65 ans comprenant un prix stable apparaît donc comme équitable non seulement parce qu'il était nécessaire et qu'il a été accepté librement par toutes les parties, mais aussi parce qu'il répartissait les avantages selon la contribution de chacun et ce, selon les prix de l'époque établis par les forces du marché. Ainsi, Terre-Neuve, qui s'était contentée de rendre disponibles les ressources hydrauliques du Labrador, recevait une rémunération correspondant à sa contribution.

Finalement, ce contrat est équitable parce qu'en l'absence d'un prix stable à long terme, Québec aurait dû verser pour son énergie provenant du Labrador un prix supérieur au coût de sa meilleure option qui offrait un prix à peu près stable pour 75 ans. En vertu de quel principe pourrait-on demander aux Québécois de payer l'énergie qu'ils consomment à un prix plus élevé que ce qu'il leur en coûterait pour la produire chez eux ? C'est pourtant ce qu'aurait entraîné une absence de stabilité des prix.

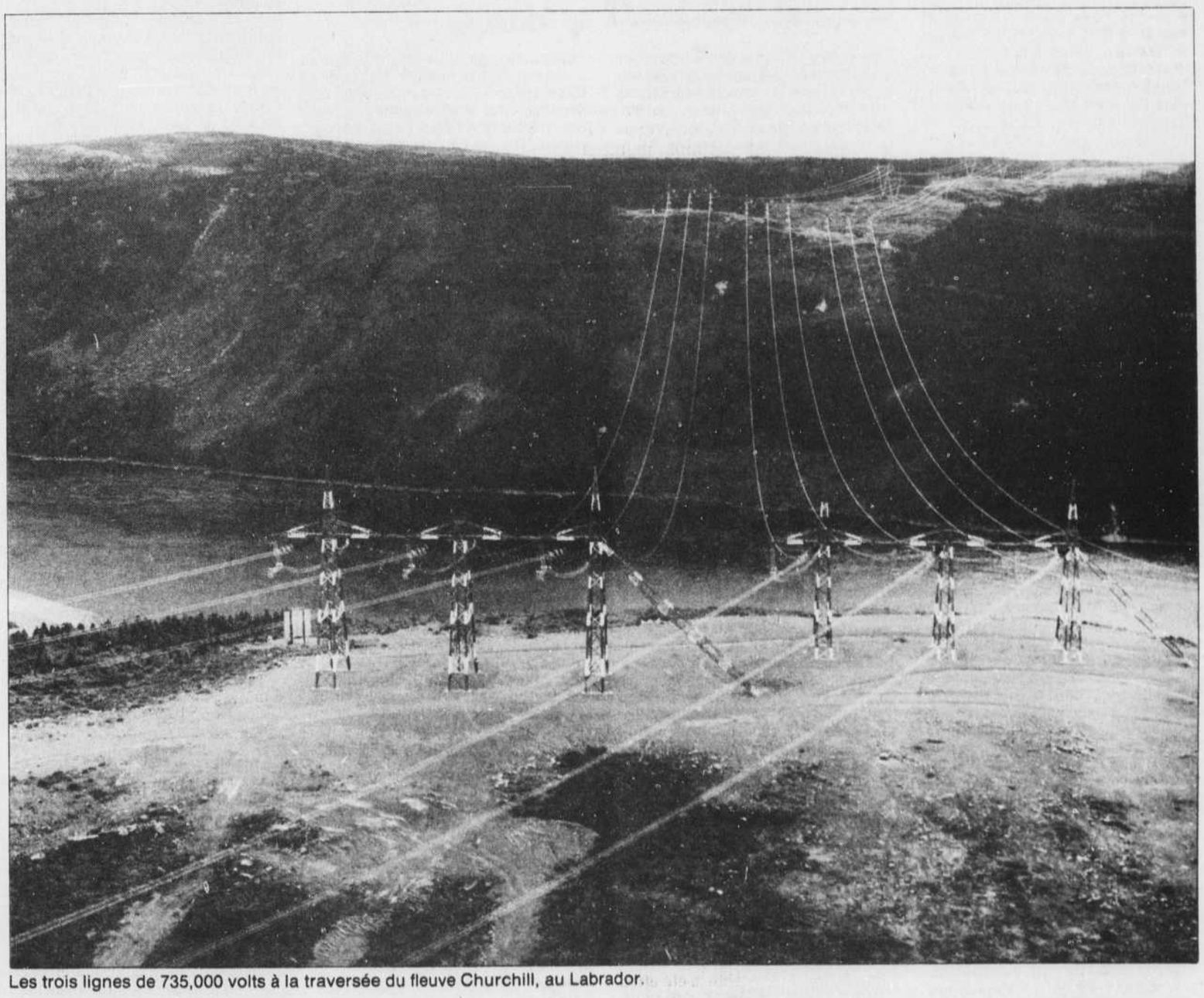

Les trois lignes de 735,000 volts à la traversée du fleuve Churchill, au Labrador.

Le contrat est toujours équitable

La situation énergétique a beaucoup changé depuis 1969 et Terre-Neuve prétend maintenant que le contrat qu'elle a elle-même recherché n'est plus équitable, surtout depuis la crise du pétrole. Elle mesure l'ampleur de cette prétendue injustice en calculant l'écart qui existe entre le prix payé par le Québec pour l'électricité du Labrador et le prix du pétrole qui serait nécessaire pour produire une quantité d'électricité équivalente, soit quelque 55 millions de barils de pétrole par année.

Cette prétention de Terre-Neuve est basée sur une méconnaissance du marché. En effet, si un nouveau contrat était signé aujourd'hui, l'électricité du Labrador n'obtiendrait certainement pas un prix équivalent à celui du pétrole. Pour que cela puisse se réaliser, il faudrait que Terre-Neuve trouve un acheteur dont la meilleure option pour de l'énergie ferme soit la filière au mazout. Pourtant, chacun sait que la crise du pétrole a eu pour effet de déclasser la filière au mazout comme économiquement attrayante pour produire de l'électricité de base. Aucun service d'utilité publique n'envisage cette option sur le marché accessible à l'énergie du Labrador et ceci invalide totalement les prétentions de Terre-Neuve.

Si les forces hydrauliques du Labrador étaient développées aujourd'hui, l'électricité qui en résulterait pourrait sans aucun doute se vendre à un prix supérieur à celui prévu au contrat actuel. Toutefois, cet écart s'explique surtout par les effets de l'inflation et ne permettrait pas nécessairement à Terre-Neuve d'obtenir une redevance plus élevée sur les forces hydrauliques du Labrador.

Le premier effet de l'inflation est de faire subir une perte aux détenteurs d'obligations. En effet, le taux d'intérêt de celles-ci est trop bas pour donner à la fois un rendement réel suffisant et compenser la perte de valeur de la monnaie due à l'inflation.

Toutefois, le principal effet de l'inflation a consisté à faire augmenter considérablement la valeur de remplacement des installations de production et de transport reliées au projet des chutes Churchill. C'est ce facteur qui explique, presque à lui seul, l'écart entre le prix maximum que pourrait obtenir aujourd'hui l'électricité de Churchill et le prix payé par l'Hydro-Québec qui est basé sur les coûts de production et de transport de l'époque.

Cette augmentation du coût de remplacement était, d'ailleurs, un phénomène prévisible. On se rappellera que c'est pour cette raison que l'Hydro-Québec a choisi la filière hydraulique de préférence aux autres et qu'elle a exigé de la CFLCo de bénéficier des avantages propres à cette filière, même si elle investissait au Labrador. Ces avantages comprennent, évidemment, une protection presque absolue contre l'inflation. Cette exigence de l'Hydro-Québec était fondamentale et connue de tous. C'est l'essence même du contrat. Il s'ensuit que, même si l'inflation est plus forte que prévue, l'Hydro-Québec n'a pas à compenser Terre-Neuve pour autant.

La forte augmentation des coûts de remplacement signifie aussi que la perte du contrat de Churchill entraînerait des coûts considérables pour le Québec, qui devrait alors racheter au prix d'aujourd'hui l'option qu'il a laissé filer en 1969. Cela entraînerait des déboursés réels tellement importants de la part de l'Hydro-Québec que l'avantage tarifaire du Québec par rapport à l'Ontario pourrait disparaître.

Conclusion

La situation de Terre-Neuve n'est pas si exceptionnelle qu'on peut le croire. De nombreux détenteurs de ressources naturelles les cèdent par bail emphythéotique à des personnes ou corporations capables de les mettre en valeur. Par exemple, il n'est pas rare de voir un propriétaire céder un terrain pour 50 ou 60 ans à un promoteur immobilier qui désire y construire une conciergerie. Le propriétaire reçoit habituellement une redevance dont le montant (ou la formule permettant de l'établir) est fixé à l'avance et ce, pour la durée du contrat. C'est une situation semblable que vivent Terre-Neuve et l'Hydro-Québec. Toutefois, Terre-Neuve, qui a loué les forces hydrauliques des chutes Churchill pour qu'une centrale y soit construite, voudrait maintenant bénéficier des revenus que celle-ci engendre. C'est un peu comme si le propriétaire du terrain voulait recueillir les loyers qui proviennent de l'édifice érigé par le promoteur immobilier, ou tout simplement prendre possession de l'édifice avant la fin du bail.

(1) Conseil économique du Canada, *Au-delà de la dépendance*, 1980, page 131.
(2) Boyd, Robert, « Le contrat d'énergie de Churchill Falls : le cheminement d'une décision », *Forces*, no 57-58, page 68.

le printemps Gallimard

Romain Gary
L'HOMME À LA COLOMBE

Romain Gary a publié ce roman en 1958, sous le pseudonyme de Fosco Sinibaldi. Il occupait à cette époque des fonctions diplomatiques qui l'empêchait de signer un roman satirique sur l'ONU. Il a remanié *L'homme à la colombe* avec l'intention d'en faire une nouvelle publication, et c'est ce texte, retrouvé dans ses papiers qui est aujourd'hui publié. Coll. Blanche. $9.95

chez votre libraire

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Taux

décidé d'augmenter leurs taux de base à 11. 5% à la fin de mars dernier, après avoir encaissé trois hausses successives importantes du taux d'escompte de la Banque du Canada.

Le taux d'escompte de la Banque centrale est un taux d'intérêt qui sert de signe à l'ensemble du système bancaire canadien sur les intentions de la Banque du Canada quant à la direction des taux d'intérêt. Celui-ci est fixé hebdomadairement à ¼ de 1 % au-dessus du taux moyen des bons du Trésor à 91 jours vendus à l'adjudication du jeudi.

Par ailleurs, le ministère des Finances a annoncé hier que les réserves canadiennes en liquidités internationales étaient passées de $3.65 milliards US à $3.27 milliards US, soit une baisse de $373,6 millions US. Il faut remonter au milieu de 1982 pour assister à une telle ponction des réserves internationales du Canada.

On se souviendra que le dollar avait été alors malmené sur les marchés interbancaires, à un tel point qu'il était passé en juin 82 à 76,86 cents US, son plus bas niveau de toute son histoire. La Banque du Canada avait alors dû avoir recours massivement à ses réserves officielles, qui avaient touché un point-plancher à $2.55 milliards US. Les réserves officielles sont évaluées en dollars américains, puisque la majeure partie de celles-ci est composée de dollars américains.

Cette semaine, le dollar a été de nouveau malmené puisqu'il est passé en moins d'une semaine de 78,22 cents US à 77,23 cents US. La Banque du Canada a résisté à la pression en puisant dans ses réserves; il faudra attendre le mois prochain pour connaître l'ampleur de l'intervention des autorités monétaires au cours du mois de mai. Pour l'instant, on ne connaît que l'importance des interventions du mois dernier, lesquelles ont été de taille.

Le gouvernement canadien dispose de très peu d'outils pour contrer l'assaut sur sa devise: il puise à même ses réserves internationales, permet à ses taux d'intérêt de se relever ou laisse sa devise suivre le cours que semble lui imposer le marché. Dans le cas présent, où l'ampleur de l'attaque a semblé se renforcer depuis la fin de février dernier, le gouvernement fédéral n'a eu d'autre choix que de faire appel à l'ensemble des instruments qu'il a à sa disposition: ses réserves ont fondu, ses taux d'intérêt se sont haussés et le cours de sa devise a chuté. C'est dire l'importance de l'assaut sur le dollar canadien depuis quelques temps.

Cette constatation ne semble pas avoir ému outre mesure les partis d'opposition à Ottawa, qui ont réagi hier violemment contre l'augmentation du taux d'escompte à 11,13 %, la baisse des réserves et la chute du dollar.

Le critique conservateur des Finances, John Crosbie, a soutenu qu'avec la nouvelle hausse du taux d'escompte, le gouvernement devrait admettre l'échec de son budget du 15 février dernier et prendre des mesures pour « contrer les épouvantables développements de l'économie » depuis la mi- février. Au ministre des Finances, M. Marc Lalonde, qui rappelait que les taux canadiens évoluaient dans le sillage des taux américains, M. Crosbie a expliqué en termes non équivoques que l'économie canadienne avait fléchi au cours du dernier trimestre, pendant que l'économie américaine connaissait une hausse de 8 %.

Gardant son flegme habituel, M. Lalonde a lancé qu'il n'y avait aucune raison de paniquer, malgré les sombres prévisions des Conservateurs qui estiment possible un retour possible des taux d'intérêt à 20 %. « C'est une opinion que je n'ai entendue nulle part, ni aux Etats-Unis, ni au Canada », a lancé le ministre des Finances à sa sortie des Communes. « Les gens ne doivent pas paniquer, ni penser que les taux d'intérêt peuvent revenir à leur niveau de 1981-1982; il n'y a pas un seul analyste sérieux qui pense cela », a dit le Ministre. « Il faut prendre ces déclarations (des Tories) avec un gros grain de sel », a tenu a préciser M. Lalonde.

A sa sortie des Communes, M. Crosbie n'a pas manqué d'ajouter: « Si j'étais un homme de la rue, je serais tellement en maudit que je viendrais manifester devant le Parlement. Les mesures actuelles ne sont pas satisfaisantes et il est clair que nous n'aurons pas la solide reprise qu'on nous promettait ».

Le chef néo-démocrate n'a pas manqué lui aussi d'attaquer le gouvernement, estimant que, compte tenu de ses promesses de 1980, le Fédéral devrait ordonner au gouverneur de la Banque du Canada, M. Gérald Bouey, de contremander la hausse d'hier. Au gouvernement qui soutient qu'en baissant ses taux endessous de ceux des Etats-Unis, le Canada entraînerait une fuite des capitaux vers l'étranger, M. Broadbent a suggéré de taxer ces sorties de fonds, solution que M. Lalonde a sitôt repoussé.

« Je veux protéger les emplois ici, je veux m'assurer de préserver la confiance en l'économie canadienne, tant pour les investisseurs canadiens qu'étrangers et éviter les interventions naïve proposées », a rétorqué le ministre des Finances.

Nouvelles rumeurs d'échanges entre Bourassa et Mulroney

QUEBEC (PC) — Le chef du Parti libéral du Québec, Me Robert Bourassa, refuse de confirmer ou d'infirmer la nouvelle voulant qu'il ait échangé des informations confidentielles avec le chef conservateur Brian Mulroney.

Interrogé à deux reprises par les journalistes, M. Bourassa a lancé un «pas de commentaires» et s'est esquivé pour se rendre à un caucus.

Un quotidien torontois signalait dans son édition de jeudi que MM. Mulroney et Bourassa «sont de si bons amis» qu'ils se permettent d'échanger des informations de nature privée sur des sondages ou sur l'électorat. Le journal rapporte de plus que près de la moitié des gens qui font campagne pour M. Bourassa travaillent aussi comme organisateurs pour M. Mulroney.

Les deux chefs devaient se rencontrer, cette semaine, mais ont dû retarder leur entretien, à cause d'un conflit d'horaires.

◆ La querelle

En fait, la réaction officielle à l'Hydro fut très sobre hier. La Société d'Etat a dit avoir « appris avec une grande satisfaction les conclusions du jugement de la Cour suprême qui invalide la loi de Terre-Neuve expropriant la centrale de Churchill Falls ». Le communiqué laconique se terminait ainsi: « La direction de l'entreprise attend de prendre connaissance du jugement pour émettre de plus amples commentaires ».

Un porte-parole d'Hydro, M. François Béland, a précisé que la direction de l'entreprise n'avait pas reçu, jeudi à 16 heures, copie complète du jugement de la Cour suprême.

« Nous devons avoir copie du jugement en fin de journée, la haute direction va l'étudier et en discuter et nous émettrons d'autres commentaires peut-être vendredi ou seulement lundi », a-t-il indiqué.

C'est en 1976 que le gouvernement de Terre-Neuve a entamé pour la première fois des procédures devant la Cour supérieur de sa province en première instance, en contestant son obligation de livrer 800 mégawatts d'électricité par année à Hydro-Québec pour réserver 300 de ces mégawatts à l'usage des Terreneuviens . Les audiences de cette cause ont débuté le 25 mai 1981 et elles se sont poursuivies pendant 99 jours pour se terminer le 9 juillet 1982; 67 témoins ont comparu et il reste de tout cela 40,000 pages de preuve.

Hydro-Québec a gagné cette cause; toutefois, le gouvernement de Terre-Neuve a décidé d'aller en appel; des audiences à ce propos devraient commencer devant le tribunal terreneuvien le 15 novembre prochain.

Le chef du contentieux de Hydro-Québec, M. André Gadbois, a toujours eu la responsabilité générale de ces démarches judiciaires, mais Hydro-Québec a dû recourir à une firme privée et spécialisée en droit commun (*common law*)

Une autre cause fut amorcée par Terre-Neuve en 1977 devant la Cour supérieure du Québec à Montréal; on y soumettait cette fois l'argument de force majeure, ce qui aurait obligé la Société d'Etat terre-neuvienne, CFLCO, à détourner de l'électricité normalement livrée au Québec vers Terre-Neuve dans le cas où cette province en aurait besoin. Le 4 octobre dernier, un jugement défavorable à la demanderesse était rendu. Terre-Neuve a décidé d'en appeler.

Troisièmement, suite à l'adoption de la loi Peckford en 1981, la Cour suprême fut invitée à se prononcer sur la validité de cette loi, ce qui a été fait dans le jugement d'hier.

Enfin, il existe une quatrième cause, qui est pendante devant la Cour supérieure du Québec à Montréal et qui concerne un aspect plus technique de caractère financier.

◆ Québec

puissance que nous étions prêts à consentir, sur la viabilité financière de l'entreprise, sur les niveaux de redevances, sur le développement fnement à tendre la perche à Terre-Neuve, tenant compte des intérêts communs et de la nécessité d'un climat de coopération entre les deux provinces voisines. Le ministre le taquine, estimant que les libéraux ont changé leur fusil d'épaule, eux qui suggéraient naguère « d'en mettre pas mal pour acheter la paix » avec Terre-Neuve. Selon M. Duhaime, le discours libéral a changé depuis le retour de M. Bourassa à la direction du PLQ; « l'absent chef du Parti libéral », hors de la Chambre, dit le contraire de ce que MM. Fortier et Claude Ryan prétendaient à l'Assemblée, conclut le ministre, les deux députés hochant la tête en signe de dénégation.

D'autre part, le Mouvement national des Québécois (MNQ) n'a pas tardé à exprimer sa satisfaction à la suite de la décision de la Cour suprême, hier.

«C'est une victoire importante. Cependant la grande victoire n'aura vraiment lieu qu'au moment où le Labrador sera définitivement rapatrié sous compétence québécoise, à la suite de l'acquisition inacceptable de cette partie intégrante du Québec», a déclaré à Montréal le président du MNQ, M. Gilles Rhéaume.

◆ Churchill

rable à Terre-Neuve.

Toute cette histoire a pour point de départ la volonté de Terre-Neuve, à la fin des années cinquante, de développer le potentiel hydro-électrique du fleuve Churchill. On en est rapidement venu à la conclusion que pour construire un barrage, il fallait un acheteur pour l'énergie produite qui ne pouvait être consommée sur place. Le seul client possible se révéla être Hydro-Québec. Un protocole d'entente fut signé en octobre 1966 puis un contrat en mai 1969.

Ce contrat prévoyait que pour une durée de 40 ans (renouvelable pour 25 ans), Hydro-Québec achetait la presque totalité de l'électricité produite. Le prix allait être fonction du coût en capital du projet ($930 millions).

Ce qui pouvait être un prix raisonnable en 1969 apparut vite déraisonnable avec la crise de l'énergie. En équivalent pétrole, Terre-Neuve prétend tirer de ce contrat $1.80 par baril. Au total, elle ne tire que $10 millions de revenus par année de ce contrat, au lieu de $500 millions si l'électricité était vendue à un prix équivalent à ceux des autres sources d'énergie. La chose apparaît d'autant plus scandaleuse aux Terre-Neuviens qu'ils prétendent que l'énergie achetée par Hydro-Québec est exportée aux États-Unis, ce que conteste Hydro-Québec.

Les premières difficultés ont surgi en 1974 alors que Terre-Neuve a voulu obtenir plus d'énergie. En 1976, on réclama sans succès du gouvernement Bourassa qu'Hydro-Québec laisse à Terre-Neuve 800 mégawatts de plus. Des premières actions judiciaires furent intentées de part et d'autre, mais les premiers ministres René Lévesque et Frank Moores réussirent par la suite à établir des pourparlers qui englobaient alors le contrat de Churchill Falls et l'aménagement hydro-électriques des rivières de la basse côte nord québécoise qui ont leur source au Labrador.

Peu intéressé à négocier sur cette base, le gouvernement Peckford fit adopter le *Reversion Act* qui mise en vigueur aurait privé Hydro-Québec de plus de 20% de son potentiel énergétique. Les consommateurs québécois d'électricité auraient eu à subir une hausse de tarifs de l'ordre de 30%.

Par cette loi, Saint-John's mettait fin au bail de 99 ans par lequel on consentait à la Churchill Falls Labrador Corporation le droit d'exploiter les eaux du fleuve Churchill, d'aménager une centrale et d'exporter l'énergie produite. Bref, on exproprait, on payait les créanciers et on prévoyait les moyens d'indemniser les actionnaires de la Churchill Falls Labrador Corporation de toute perte de valeur de leurs actions. Cette société dont Hydro-Québec est un actionnaire important (34%), aurait continué d'exister mais elle aurait dû se trouver une autre vocation.

Aussitôt adoptée, cette loi a été soumise à la Cour d'appel de Terreneuve qui la jugea constitutionnelle. Selon ce tribunal, la loi en question faisait plus que simplement abroger une loi antérieure. Elle expropriait les immobilisations de la compagnie visée, ce que la législature avait autorité de faire, concluait-on.

Les groupes opposés à la loi ont avancé devant la Cour suprême de nombreux arguments tournant autour de sa portée extra-territoriale. La cour a retenu essentiellement que l'argument voulant qu'on porte atteinte à des droits civils à l'extérieur de Terre-Neuve.

Selon le procureur de Terre-Neuve tous les biens et droits touchés par la loi étaient à l'intérieur de cette province. Toute incidence sur des droits à l'extérieur de Terre-Neuve était indirecte et donc sans importance. Le juge McIntyre, qui a rédigé le jugement, convient après avoir examiné une longue jurisprudence que les effets accessoires ou indirects sur des droits extra-territoriaux ne rendent pas une loi *ultra-vires* si son caractère véritable se rapporte à des matières de compétence provinciale.

« Mais si de par son caractère véritable la loi provinciale porte atteinte à des droits extra-provinciaux ou les élimine, écrit le juge, elle est *ultra-vires* même si elle revêt une forme constitutionnelle appropriée. Une tentative déguisée de préserver l'apparence de constitutionnalité ne permettra pas de sauver cette loi ». Or selon le juge McIntyre, le *Reversion Act* est de fait « une tentative déguisée de modifier le contrat d'énergie avec Hydro-Québec.

Le fait d'avoir admis en preuve des éléments de preuve extrinsèque a permis à la cour de se convaincre du caractère déguisé de la loi. Cette preuve a été notamment établie à partir de documents officiels du gouvernement de Terre-Neuve où on expliquait aux milieux financiers la portée de la loi. On a ainsi pu établir que le droit (extra-territorial) d'Hydro-Québec de recevoir de l'électricité aurait été aboli.

Quant au caractère souhaitable de la loi pour permettre à Terre-Neuve d'administrer efficacement ses ressources, la cour a noté qu'il ne lui appartient pas « d'examiner le caractère souhaitable d'une loi d'un point de vue social ou économique lorsqu'une question constitutionnelle est soulevée ». Soulignons que pour ajouter aux déboires de Terre-Neuve, les appelants ont droit à leurs dépens dans toutes les cours.

Cette cause a été entendue en septembre 1982, mais la décision n'a été rendue qu'hier à la demande même de Terre-Neuve. On avait agi ainsi pour permettre une reprise des négociations entre les deux provinces. Celles-ci se sont poursuivies jusqu'à il y a quelques semaines, mais ont été rompues finalement par Terre-Neuve qui a préféré entendre le jugement.

◆ Costa-Rica

forces costariciennces et nicaraguayennes au poste frontière de Penas Blancas, à 300 km au nord-ouest de San José, a indiqué le ministre de la Sécurité du Costa Rica, M. Edmundo Solano.

Il n'y a pas eu de victimes, a précisé le ministre.

Les militaires nicaraguayens, a-t-il affirmé, ont tiré de manière « injustifiée » en direction du territoire costaricien, après avoir repoussé une attaque de guerilleros anti-sandinistes de l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE).

Pour la première fois, la garde civile du Costa Rica a riposté à l'attaque des Nicaraguayens, afin de prouver, selon le ministre Solano, la volonté du gouvernement de San José de ne plus tolérer de violations de sa souveraineté.

Le calme est revenu au poste frontalier après plusieurs minutes d'affrontements, a ajouté M. Solano, qui a déclaré ne pas avoir été en contact avec les autorités de Managua au sujet de l'incident.

En revanche, le gouvernement de San José a protesté auprès des autorités nicaraguayennes contre une attaque aérienne « préméditée » qui aurait été perpétrée dimanche dernier par l'armée sandiniste.

Cette attaque constitue « le plus grave incident » entre les deux pays au cours des dernières années, a déclaré le ministre costaricien des Relations extérieures, M. Carlos Jose Gutierrez dans une note de protestation à son homologue nicaraguayen, le père Miguel d'Escoto.

M. Gutierrez a ainsi protesté contre le survol à cinq reprises du territoire costaricien dimanche matin de deux avions de la force aérienne nicaraguayenne, lesquels auraient tiré « pas moins de 50 roquettes de 68 millimètres » sur le village costaricien de San Isidro de Pocosol, situé à 3 km de la frontière entre les deux pays.

Enfin, Managua a adressé une nouvelle note de protestation aux Etats-Unis à la suite du naufrage du « Pedro Arauz Palacios », un bateau de pêche nicaraguayen qui a heurté une mine dans le port de Corinto, sur la côte du Pacifique. L'équipage est sain et sauf.

Onze autres bateaux ont déjà été touchés par des mines, dont un pétrolier soviétique, un cargo libérien et un dragueur panaméen.

◆ Loteries

zeau, a raconté que c'est au cours de la nuit de lundi à mardi que le gouvernement fédéral avait modifié unilatéralement l'entente par laquelle il avait cédé aux provinces en 1979 sa compétence dans le domaine des loteries.

C'est également la nuit que le Québec a été berné lors de l'accord constitutionnel de 1981, de même que lors de la présentation du projet de loi fédéral S-31, a raconté M. Parizeau.

«La nuit semble inspirer le gouvernement fédéral», a conclu M. Parizeau, ce qui a fait dire au ministre Jean Garon: «C'est un gouvernement de coquerelles».

Entretemps on apprenait à Montréal hier que les démarches devant les tribunaux visant à bloquer l'arrivée d'Ottawa dans le champ des «paris sportifs» pourraient être suspendues jusqu'en septembre, selon les avocats représentant les clubs et les ligues (Américaine et Nationale) de baseball. Me Robert Mongeon doit préciser aujourd'hui au juge Charles Gonthier (Cour supérieure) s'il en vient à un moratoire jusqu'à l'automne — moment que prévoit le tribunal pour l'audition d'une demande d'injonction permanente.

En raison de complexités techniques, il se pourrait que la cause sur les injonctions provisoires s'échelonne sur toute la période estivale, parce que les horaires sont écourtés et qu'il y a moins de juges qui siègent, a dit Me Mongeon en entrevue. Il serait plus sage d'épargner du temps et de l'argent et d'attendre septembre, pense-t-il.

Les ligues, les clubs, Loto-Québec et les gouvernements des provinces ont été déboutés mercredi dans leur tentative pour obtenir l'émission d'une injonction provisoire contre *Sport Sélect Baseball* qu'Ottawa a d'ailleurs mis en route dès mardi, avant même que le juge Gonthier ne rende sa décision. Le juge n'a pas estimé que l'arrêt de ces paris sportifs était urgent; il ne croit pas que les requérants subiraient des «dommages irréparables» si les nouveaux paris se poursuivaient.

Me Michel Gagnon, occupant pour le gouvernement du Québec et pour Loto-Québec, doit tenter aujourd'hui d'obtenir une date pour l'audition d'une demande en injonction provisoire visant à stopper la vente des billets de paris sportifs. Le juge Gonthier n'a pas encore rendu sa décision quant à l'entrée des neuf autres gouvernements provinciaux en tant que requérants au dossier.

Toutes les provinces, entretemps, se sont portées devant la Cour fédérale où elles plaideront que les paris sportifs violent l'entente intervenue entre Ottawa et les provinces en 1979. L'accord prévoyait le versement de sommes (indexées) au fédéral, en retour de quoi le gouvernement fédéral accordait juridiction aux provinces sur les loteries. Les provinces ont fait entendre leur version en Cour fédérale; les avocats fédéraux ont jusqu'au 25 mai pour faire entendre la leur. Selon les provinces ces paris constituent une loterie parce qu'ils ne sont pas fondés sur l'habileté mais bien sur la chance. Un élément vient compliquer encore cette cause, soit un arrêté en conseil adopté mardi à Ottawa et qui donne les pouvoirs d'exploiter des loteries, non plus seulement des paris. Ce qui fait dire à Me Gagnon qu'Ottawa fait ainsi l'aveu que *Sport Sélect Baseball* est une loterie véritable.

Un constat d'échec des programmes volontaires

Le service d'assainissement des eaux presse la CUM d'adopter un règlement sur les déchets industriels

ALAIN DUHAMEL

Le Service de l'assainissement des eaux de la Communauté urbaine de Montréal estime que l'adoption d'un règlement de contrôle des rejets industriels s'impose sans retard.

Depuis 1977, il a, par des programmes volontaires, convaincu un fort nombre d'entreprises industrielles de s'engager dans un programme de contrôle à la source et de prétraitement de leurs rejets. Il subsiste toutefois des entreprises récalcitrantes, particulièrement dans l'industrie des produits métalliques, et des entreprises retardataires, surtout dans l'industrie alimentaire.

En l'absence d'un règlement de contrôle, le Service invoque la Loi sur la qualité de l'Environnement sans qu'il n'ait grand espoir de gagner sa cause devant les tribunaux puisqu'il faut prouver clairement le lien de cause à effet entre un dommage à l'environnement et le comportement d'une entreprise.

« Il en résulte par conséquent que très peu de poursuites sont intentées de sorte que le Service ne peut actuellement que se rabattre sur une politique de harcèlement pour faire avancer les programmes » lit-on dans un rapport du Service de l'assainissement des eaux déposé hier à la Commission de l'environnement de la CUM.

Environ 4,500 entreprises industrielles consomment près de 500,000 mètres cubes d'eau chaque jour sur le territoire de la CUM, ce qui représente environ 20 % du débit moyen prévu à l'usine d'épuration des eaux, située à l'extrémité est de l'île de Montréal. De ce nombre, environ 1,400 entreprises ont, aux yeux du Service d'assainissement, des rejets significatifs, soit par leur nature, soit par leur volume, et nécessitent donc un programme de contrôle. Le Service d'assainissement a pu mettre en marche environ 440 programmes volontaires.

Plusieurs entreprises hésitent à s'engager dans de tels programmes de crainte d'affaiblir leur situation concurrentielle. En l'absence de normes précises s'appliquant à l'ensemble de l'industrie, elles craignent d'investir dans des équipements qui deviendront rapidement désuets à mesure que des nouvelles normes, plus ou moins officeuses, apparaîtront. « L'adoption d'une réglementation rassurera les industriels sur la nature exacte des normes à respecter et, le cas échéant, sur la politique de redevances projetée ».

En outre, la CUM mettrait en péril ses équipements d'épuration et, éventuellement, toute forme de vie dans le fleuve Saint-Laurent, si elle ne dispose pas d'un règlement de contrôle des rejets industriels. Versés dans le système d'épuration de la CUM, les rejets industriels de toute nature abîmeront rapidement les équipements, accroîtront les coûts d'assainissement à l'usine, dégageront des odeurs et des gaz dangereux pour la santé du personnel, augmenteront la toxicité des organismes de l'eau et la présence de produits persistants ou biocumulatifs dans la faune aquatique pouvant mettre en danger la santé des personnes.

La Commission de l'environnement, croit-on, devrait être en mesure de proposer un règlement de contrôle avant la fin de l'année.

Le versant nord du système d'épuration, déjà construit, interceptera environ 8,4 % du débit moyen à la station d'épuration. Le versant sud, que l'on souhaite mettre en chantier bientôt, interceptera plus de 80 % du débit industriel de l'île.

Interrogé sur la mise en service de l'intercepteur nord en juin, le président de la Commission, M. Maurice Vanier, a indiqué que la CUM ne faisait pas objection à un suivi environnemental pourvu que l'organisme qui en aura la charge puisse être agréé de toutes les parties en cause. « Il y aura certainement un suivi. Je suis persuadé que la CUM le fera. C'est dans la responsabilité du Service de l'assainissement. »

M. Vanier a rappelé que la CUM s'était soumise à toutes les exigences du gouvernement et qu'elle était désormais prête à commencer l'épuration afin d'entreprendre au plus tôt la dépollution de la rivière Des Prairies.

Il n'y aura pas de négociations sur le dernier document de Bérubé

QUÉBEC (Gilles Lesage) — Il n'y aura pas de négociations sur le document final que le gouvernement a transmis hier soir aux enseignants, concernant leurs conditions de travail pour la prochaine année académique.

C'est ce que le cabinet de M. Yves Bérubé faisait savoir hier soir, cependant que le ministre refusait de dévoiler, avant que les premiers intéressés en aient pris connaissance, les décisions prises mercredi par le conseil des ministres. Ce n'est que ce matin que M. Bérubé, accompagné des présidents des commissions scolaires catholiques et protestantes, rend publique la position du gouvernement relativement à la tâche des enseignants et au rapport intérimaire du Conseil supérieur de l'éducation. Ce dernier a suggéré un moratoire de la tâche, pour la prochaine année scolaire, et le porte-parole libéral a pressé le gouvernemernt de se rendre à cette proposition.

Revenant à la charge hier, à l'Assemblée, M. Claude Ryan, n'a pu tirer rien de précis du ministre, si ce n'est que sa proposition, acceptée par ses collègues ministériels et présentée hier aux dirigeants syndicaux, couvre l'ensemble de la condition enseignante, pas seulement la tâche d'enseignement. Selon M. Ryan, « des milliers d'enseignants continuent d'être écrasés par les conséquences des décrets matraques ». M. Bérubé rétorque que les conditions de travail des enseignants sont régies par les accords Désilets, qui ont fait l'objet de signatures par toutes les parties; il y a présentement plus d'enseignants pour s'occuper d'un moins grand nombre d'enfants qu'en 1976. « Par conséquent, conclut le ministre, si la tâche est écrasante, elle était certainement épouvantable à l'époque de M. Bourassa. »

AUJOURD'HUI

Dans le cadre du Festival national du livre, la galerie Maximum, 123 ouest, avenue du Mont-Royal, reçoit à 20 h Daniel Lamoureux qui parlera du livre *Y a rien là*, 282-2050.

■

Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce française au Canada, à midi, à la salle de bal du centre Sheraton, 1201 ouest, boul. Dorchester. M. François Dalle, pdg de L'Oréal, y parlera de l'entreprise. 866-2797.

■

Cocktail des anciens et anciennes du collège Sainte-Marie, à la salle de bal du Château Champlain à 18 h. Tous sont bienvenus, seul ou accompagné. On peut régler sa cotisation annuelle au bureau d'accueil. 866-1222.

■

Les séries éliminatoires de la ligne d'improvisation de la polyvalente d'Anjou ont lieu jusqu'au 23 mai. 353-9970.

■

Régine Robin, auteur de plusieurs ouvrages dont *La Québécotte*, publié aux éditions Québec-Amérique, *Le Réalisme socialiste* à paraître chez Payot, *Histoire et linguistique*, publié chez Armand Colin, et *L'Amour du yiddish*, ouvrage qui vient de paraître aux éditions du Sorbier, sera, de 16 h à 17 h, à la librairie Hermès, 1120 ouest, avenue Laurier. 274-3669.

■

Pierre Galland, un représentant de la grande coalition belge pour la paix et le développement, parlera des euromissiles et du mouvement pour la paix en Europe, à 19 h 30, à l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin, salle J-2940.

■

L'Union française organise, ces 4, 5 et 6 mai, un tournoi de tennis à l'île des Soeurs. 845-5195.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge, au centre commercial Domaine, rue Sherbrooke, angle Langelier, de 14 h 30 à 20 h 30; et à Saint-Hubert, base de Montréal-Saint-Hubert, Centre social, édifice 7, chemin de la Savane, de 10 h à 15 h 30.

4 mai

par la PC et l'AP

1982: des missiles « Exocet », tirés par des avions argentins, incendient le contre-torpilleur britannique « Sheffield » dans l'Atlantique Sud: une trentaine de marins sont tués.

1975: des représentants de 50 pays se réunissent à Genève pour réexaminer l'accord de non-prolifération des armements nucléaires.

1971: un glissement de terrain fait 32 morts à Saint-Jean Vianney au Québec.

1945: capitulation des forces allemandes au Danemark.

1939: un bombardement aérien japonais sur Tchoung-King, la capitale de guerre chinoise, fait des milliers de victimes.

1904: les Etats-Unis prennent possession de la zone du canal de Panama.

1845: le révérend John Medley est sacré évêque de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

1814: Napoléon part pour l'exil à l'île d'Elbe.

1662: première profession religieuse au Québec: Jeanne-Françoise Poisson prononce ses voeux de religieuse hospitalière à Québec.

1626: le Hollandais Peter Munuit débarque dans l'île de Manhattan, qu'il achète aux Indiens avec des bijoux de pacotille d'une valeur de $24.

1492: le pape Alexandre VI émet la première bulle sur le Nouveau Monde.

Ils sont nés un 4 mai: l'actrice d'origine belge Audrey Hepburn (1929); le chanteur québécois Jean Lalonde (1915).

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, vendredi 4 mai 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Power Corp. n'a pas de projet immédiat pour CP

Power Corporation n'a pas de projets immédiats pour augmenter sa participation dans Canadien Pacifique.

C'est ce qu'a déclaré hier le président du conseil de Power Corp., M. Paul Desmarais. « Le moment venu, nous augmenterons notre participation, mais nous ne savons pas encore quand nous ferons cela », a précisé M. desmarais.

Ce dernier a été nommé au conseil d'administration de CP mercredi. Par ailleurs, Power Corp. a modifié sa structure organisationnelle récemment pour former la Corporation financière Power regroupant ses intérêts dans des institutions financières. Ces événements ont attiré l'attention de certains observateurs qui en voyaient de nouveaux pas vers l'acquisition du CP.

Avec seulement 6.4 % des actions votantes de CP, Power Corp. n'en est pas moins le deuxième actionnaire en importance. La Caisse de Dépots et Placement du Québec vient en premier avec 9,9 % des actions.

Power Corporation du Canada a annoncé un bénéfice de$19,4 millions pour le trimestre terminé le 31 mars 1984, comparativement à $8,5 millions en 1983. Le bénéfice net consolidé s'est établi à $0,75 par action, par rapport à $0,33 en 1983.

La quote-part du bénéfice d'exploitation des filiales de la société a été de $19,4 millions, plutôt que de $15,0 millions en 1983. Cette augmentation de 29 % reflète l'amélioration des résultats d'exploitation de Consolidated-Bathurst Inc. de même que des sociétés du groupe financier, réduite en partie par une baisse de $289,000 provenant du groupe des journaux.

Le conseil d'administration a majoré le dividende trimestriel régulier sur les actions privilégiées de premier rang. Un dividende de 20 cents par action privilégiée participante et par action ordinaire a également été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1984 et sera payable le 29 juin aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 7 juin. Ce dividende représente une augmentation de $0,075 par action par rapport au premier trimestre de 1984.

Ivaco achète du Dofasco

La société montréalaise Ivaco, dont le principal actionnaire est la famille Ivanier, a annoncé hier qu'elle avait porté à 8 % sa participation dans Dofasco, un des trois grands de l'acier au Canada avec Stelco et Algoma Steel. Ivaco a en effet acheté en Bourse un autre bloc de 1,743,208 actions ordinaires de Dofasco, « ce qui est un très bon placement », a déclaré M. Paul Ivanier, président-directeur général d'Ivaco. L'entreprise fabrique une gamme de produits d'acier dans 16 usines au Canada et 18 aux États-Unis.

Nova reste stable

Le bénéfice net de Nova An Alberta Corporation n'a presque pas bronché lors du premier trimestre. La compagnie a en effet annoncé hier des profits de $35 millions, comparativement à $34.2 millions pour la même période de 1983. Cette stagnation s'explique en partie par la diminution du chiffre d'affaires de $120 millions, à $946 millions, résultant de la baisse des ventes de gaz naturel aux États-Unis en vertu de la phase 1 du gazoduc de l'Alaska.

Trimac: de mal en pis

Malgré une hausse de son chiffre d'affaires de $16 millions, Trimac, de Calgary, a vu son déficit des trois premiers mois de 1984 augmenter de $1.8 million à $2.5 millions par rapport à la même période de l'an dernier. De mauvaises conditions dans l'industrie du forage aux États-Unis, autant sur le continent qu'au large des côtes, expliquent ce résultat. Aucun changement n'a été observé en ce qui concerne les activités de forage de la compagnie au Canada et en Europe, ni du côté du transport par camions en Amérique du Nord. La compagnie canadienne a déclaré un dividende en actions de 2 %.

AU JOUR LE JOUR

CLAUDE TURCOTTE

$100 millions pour Iglesias

Le chanteur espagnol Julio Iglesias recevra plus de $100 millions de la firme Coca Cola pour faire sa publicité pendant trois ans au niveau mondial, a annoncé jeudi à New York le frère de la vedette qui lui sert de manager. « Jamais une autre entreprise américaine ne dépensera autant d'argent qu'avec Julio », a-t-il déclaré. Au cours d'une conférence de presse retransmise en direct par satellite dans environ 90 pays, le président de Coca Cola, M. Donald Keough, a déclaré: « Julio Iglesias devient notre associé à partir d'aujourd'hui et désormais nous serons ses associés pour diffuser sa musique à des millions de personnes dans le monde ».

Une place pour le coopératisme

Le coopératisme a sa place dans le secteur des pêches professionnelles et il peut être aussi efficace, sinon plus, qu'un modèle de type capitaliste, si on lui donne les conditions efficaces à son développement. C'est l'opinion émise hier par le p-d.g. du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, lors de son témoignage devant la Commission d'enquête sur Pêcheurs unis du Québec (PUQ) et Madelipêche. Il a rappelé qu'il n'y a pas que le secteur coopératif dans les pêches qui a connu des difficultés. Chez PUQ comme ailleurs, les premières causes ont été extérieures, en particulier la crise économique et l'effondrement du marché du poisson. Par ailleurs, la flotte de pêche gaspésienne s'est enrichie hier de six nouveaux bateaux construits aux chantiers maritimes de Tilly au coût de $3.2 millions. Il s'agit de navires de 55 pieds en fibre de verre destinés à la pêche au crabe qui ont été livrés à leurs propriétaires au cours d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon.

Plus de ventes d'autos aux USA

Les ventes d'autos aux Etats-Unis étaient en hausse de 36.4 % à la fin d'avril par rapport à la même période l'an passé, ce qui porte le taux annuel de ventes d'autos à 8.4 millions. Ford a mené le bal avec des livraisons en hausse de 53 %; GM a suivi avec une augmentation de 35.6 %, puis Chrysler avec 14.1 %, American Motors était en baisse de 20.6 % et Volkswagen en baisse de 2.1 %.

En raccourci

C'est aujourd'hui le 25ième anniversaire du service transcanadien de **CP Air**, qui a fait état de cette étape hier en remettant à la presse une photo de feu Maurice Duplessis, le montrant en train de couper un ruban rouge...Le gouvernement français a donné son accord final à la construction en France d'un réseau de **télévision par câble** à fibre optique; on prévoit le câblage de un million et demi de foyers d'ici 1987 et de la moitié des foyers de toute la France avant la fin du siècle...Les gagnants du concours « La carte d'affaires 1984 » de la Jeune chambre de Montréal sont **Mme Paryse St-Pierre** de Repcor média et **M. Mario Bouthillier** de Pyracia Inc...**M. Pierre Martin**, président de SOQUIP, a été nommé l'homme de l'année par l'Association pipeline longitude 75... Une étude de faisabilité commandée par Sidbec et Hydro-Québec établit que le projet de **Sidbec** de transformation à l'électricité des installations de réformage des boulettes de fer à Contrecoeur ne serait pas rentable...Les **producteurs de betterave** de la région de Saint-Hyacinthe ont l'intention de maintenir la ligne dure et menaçent de ne pas semer de betterave cette année pour une question de prix...Les dirigeants de près de **20 banques centrales** de pays créditeurs et débiteurs tiendront à huis clos à compter de dimanche une réunion de 3 jours à New York pour discuter de l'endettement du Tiers monde...

Éligibilité au Régime d'épargne-actions du Québec

Parizeau annonce un adoucissement pour les compagnies publiques

PAUL DURIVAGE

Le ministre des Finances Jacques Parizeau a annoncé hier à l'Assemblée nationale des modifications importantes quant à l'éligibilité des compagnies publiques aux avantages fiscaux du Régime d'épargne-actions du Québec dans le cadre de nouvelles émissions d'actions.

Les mesures annoncées assouplissent la Loi 44 à l'égard de l'admissibilité aux avantages fiscaux du REA des compagnies émettant des nouvelles actions votantes ayant des droits de vote restreints ou limités

Jacques Parizeau

par rapport aux droits de vote d'une autre classe d'actions de la même compagnie. Ces compagnies sont maintenant admissibles mais les avantages reliés à la possession de leurs actions sont limités par rapport à d'autres dont les actions accordent un plein droit de vote.

Une bonne dizaine de compagnies publiques québécoises s'étaient vues interdire à toutes fins pratiques l'accès au REA à la suite de l'adoption à toute vapeur du projet de Loi 44 à l'Assemblée Nationale le 24 décembre dernier. Parmi elles figuraient Bombardier, Power Corporation, Ivaco, La Vérendrye, Montreal Trustco, UAP, Unigesco et Ciment St-Laurent. Les actions émisent dans le passé par ces compagnies comportaient toutes des droits de vote limités

« Les nouvelles dispositions facilitent l'émission d'actions par des corporations québécoises tout en reconnaissant les risques d'une réduction de contrôle qu'encourent les dirigeants qui désirent bénéficier d'un accroissement de leur capitalisation par fonds propres externes. Elles ont également l'avantage de ne plus inciter les corporations à émettre dans le public des actions subalternes au détriment des actions ordinaires à plein droit de vote », a expliqué le ministre.

Plus précisément, les mesures annoncées par le ministre après un réexamen du projet de loi 44 spécifient que les actions subalternes à droit de vote restreint, qui seront émises par des corporations en voie de développement, seront admissibles mais ne donneront droit à leur détenteur qu'à une déduction égale à 100 % de leur coût d'achat. Les actions de ces compagnies qui comportent un plein droit de vote permettent une déduction plus importante de 150 %.

Celles émises par des corporations dont l'actif se situe entre $25 millions et $1 milliard donneront droit, quant à elles, à une réduction limité à 75 % de leur coût d'achat, comparativement à 100 % pour les actions avec un plein droit de vote. Cette réduction n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er janvier prochain. D'ici là la déduction permise pour cette catégorie d'actions sera de 100 %.

Ces actions subalternes devront toutefois conférer à leurs détenteurs le droit de participer pleinement à une offre publique, et devront leur garantir que toute opération de regroupement ou toute restructuration du capital de la corporation sera approuvée à la majorité par les actionnaires minoritaires.

Les actions comportant un droit de vote limité émises par des corporations ayant plus de $1 milliard d'actif demeurent inadmissibles aux fins du REA. C'est ainsi qu'une nouvelle émission d'actions ordinaires de Power Corporation demeure non éligible au REA à cause de l'actif de la société, qui a atteint $1,008 millions le 31 décembre dernier, et du vote limité qui est confèré à leur possession.

Le ministre a confié à la Commission des valeurs mobilières du Québec la tache de décider si une action est ou n'est pas une « action ordinaire à plein droit de vote » aux fins du REA, selon que cette action garantit ou non à son détenteur, de manière satisfaisante, la pleine participation à la gestion de la corporation émettrice. Dans l'application de ce pouvoir, la Commission a été invitée à tenir compte des pratiques qui prévalent généralement sur les marchés du Canada.

M. Parizeau a souligné que toutes ces nouvelles règles s'appliqueront aux actions qui seront émises à compter d'aujourd'hui 4 mai, c'est-à-dire aux émissions d'actions dont un visa de prospectus définitf aura été obtenu ou une dispense de prospectus aura été accordée à compter de cette date.

M. Parizeau a souligné que d'autres modifications qui lui ont été suggérées touchant le régime d'épargne-actions seront annoncées lors du discours sur le budget, le 22 mai prochain.

L'opposition et les RÉA

Parizeau persiste à maintenir le fardeau des contribuables

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le ministre des Finances fait preuve de paternalisme à l'égard des investisseurs et des professionnels de ce secteur, estime le député de Vaudreuil-Soulanges.

Faisant écho à la déclaration ministérielle de M. Jacques Parizeau sur le RÉA, M. Daniel Johnson commente: « Le ministre veut se substituer à la qualité des professionnels qui agissent dans ce marché. Le ministre se substitue même, pour leur bien sans doute, aux intérêts des investisseurs qui savent lire un prospectus lorsque c'est écrit, noir sur blanc, quels seront leurs droits lorsqu'ils deviendront propriétaires de certaines actions.

« Si le ministre, ajoute le critique libéral, persiste à maintenir le fardeau fiscal des Québécois au niveau intolérable qu'il a atteint depuis sept ans, au moins, avec son imagination, qu'il le fasse comme du monde et qu'il arrête d'enchevêtrer le système fiscal du Québec et qu'il arrête de couvrir ses erreurs. »

Selon M. Johnson, le REA « a introduit une complexité additionnelle dans le régime fiscal, il a introduit des complications alors qu'on devait s'attaquer à certains problèmes de fond ». L'odyssée du REA depuis cinq ans n'a jamais connu l'enchevêtrement qu'on lui connaît aujourd'hui. Il estime que la déclaration du ministre « n'a aucun rapport aux gaffes, au cafouillage, aux complications qu'il a lui-même introduites en décembre dernier ». Il conclut que M. Parizeau invente de nouveaux objectifs au Régime pour justifier des correctifs.

Le ministre réplique qu'au contraire, le REA a atteint amplement deux de ses grands objectifs: inciter à investir au Québec tout en réduisant ses impôts personnels; habituer les Québécois à détenir des actions.

Certains actifs du groupe pourraient être vendus en 1984

La SGF retrouve le chemin de la rentabilité

LAURENT PEPIN

La Société générale de financement (SGF) est redevenue rentable en 1983, la société de gestion administrant les intérêts du gouvernement du Québec dans le secteur industriel ayant inscrit un profit de $5.3 millions, comparativement à une perte de $10.4 millions en 1982.

Le taux de rendement sur l'avoir moyen des actionnaires n'est que de 2.1 %, mais le président du conseil et chef de la direction de la SGF, M. Jean-Claude Lebel, a bon espoir que ce critère de rentabilité atteindra la cible de 15 %-20 % « d'ici à quelques années » lorsque la phase de rationalisation qui s'engage au tour des secteurs prioritaires du groupe sera terminée. La SGF a rendu public son rapport annuel hier à Montréal au cours de l'assemblée annuelle à laquelle participait M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec.

M. Lebel a confirmé que pourraient être vendus en 1984 certains actifs de la société ne faisant pas partie des cinq secteurs prioritaires de la SGF, soit les produits forestiers (Domtar et Donohue), les équipements électriques (Marine Industrie, Cegelec, Volcano et BG Checo), la pétrochimie (Pétromont), l'aluminium (Albecour) ainsi que la biotechnologie (Bio-Méga et Bio-Endo). Si on exclut la participation de la SGF dans Novacap, une société à capital de risque, les actifs dans Forano (fabricant de produits industriels qui a perdu $13 millions au cours des deux dernières années), Artopex (matériel de bureau), Industries Tanguay (équipements lourds), John Meunier (assainissement des eaux) et Nouveler (énergies nouvelles) pourraient donc être cédés.

Malgré le faible taux de rendement enregistré en 1983, M. Lebel estime que le revirement de $15 millions observé du côté de l'état consolidé des résultats « est remarquable en soi, mais il l'est davantage quand l'on tient compte qu'il est attribuable au fait que ce sont les entreprises dans lesquelles la SGF possède les participations les plus importantes qui ont été les meilleures en 1983, notamment celles de nos secteurs des produits forestiers et des équipements énergétiques ».

M. Lebel a attribué ce redressement à trois facteurs: 1) la reprise économique, particulièrement vigoureuse dans le domaine forestier; 2) le rétablissement des prix dans la plupart des autres secteurs où la SGF est présente; 3) la réalisation d'importants gains de productivité.

En 1983, le chiffre d'affaires consolidé des entreprises du groupe SGF s'est élevé de 2.8 % à $2.9 millions. Le bénéfice net de ces entreprises fut de $20.5 millions, dont $5.3 millions est attribuable à la SGF. L'actif de la SGF a franchi le cap du $1 milliard, tandis que le fonds de roulement a augmenté de $23 millions à $163 millions.

Fait à noter, le ratio d'endettement a augmenté l'année dernière, le gouvernement du Québec augmentant sa mise de fonds de $30 millions à $225 millions, tandis que la dette à long terme progressait de $43 millions à $352 millions. En comparaison, la dette à long terme de Power Corporation, une société de gestion possédant également un actif d'environ $1 milliard, n'est que de $292.6 millions pour un avoir des actionnaires de $687.1 millions.

En 1983, la SGF a donc déboursé $37.1 millions en frais d'intérêts sur sa dette à long terme, tandis que Power Corporation, qui a obtenu un taux de rendement sur l'avoir moyen des actionnaires de 9.4 % en 1983, a inscrit une dépense de $27 millions à ce poste.

Au cours de 1984, le gouvernement du Québec devrait injecter un autre $40 millions dans la SGF, dont une première tranche d'un montant maximum de $150 millions devant être investis en capital-actions dans l'aluminerie de Bécancour. La SGF a créé une société en commandite, Albecour, pour participer à ce projet de $1.4 milliard. Outre sa part de 25 % dans le capital-actions de l'aluminerie, Albecour s'est engagée à y injecte un autre $215 millions US sous la forme d'un emprunt bancaire garanti par le gouvernement du Québec jusqu'à la date d'achèvement du projet mais sous réserve « que certains tests soient alors rencontrés ». La production de l'aluminerie doit commencer au deuxième semestre de 1986.

En ce qui concerne les résultats de 1984, M. Lebel a déclaré qu'ils seraient sûrement supérieurs à ceux de l'année dernière, la SGF ayant inscrit un bénéfice de $806,000 pour un chiffre d'affaires consolidé de $191 millions au cours des trois premiers mois. Il s'agit du premier bénéfice inscrit par la SGF au cours d'un premier trimestre depuis 1976.

D'ici à 1988, la SGF prévoit susciter des investissements de $3 milliards au sein du groupe. Le plan quinquennal réitère que l'ère des investissements dans les entreprises familiales « incapables de passer le double test de la conversion industrielle et d'une succession à la direction dans la propriété » est terminée. Avec ses placements dans Domtar et dans l'aluminerie de Bécancour, la SGF est en effet entrée dans les ligues majeures du développement industriel.

Un contrat de $390 millions pour les radars

Ottawa devrait dévoiler le nom du fabricant aujourd'hui

GILLES PROVOST

Ottawa devrait annoncer aujourd'hui qui, de Westinghouse ou Raytheon, recevra $390 millions pour remplacer par 39 radars ultra-modernes toutes les unités qui surveillent le trafic aérien au dessus du territoire canadien et de l'Atlantique-Nord.

En décembre 82, déjà, le gouvernement canadien avait éliminé trois des cinq consortiums intéressés à cet important contrat, excluant du même coup tous les soumissionnaires québécois. Ni Westinghouse ni Raytheon n'ont encore dévoilé publiquement la répartition des retombées économiques qu'ils promettent au Canada.

C'est à Winnipeg que doit avoir lieu ce matin la conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Transport, M. Lloyd Axworthy, annoncera le vainqueur et la répartition des retombées économiques, si le Conseil du Trésors entérine la proposition qu'il étudiait toujours hier soir.

Tous les communiqués sont prêts et on n'attendait plus hier que l'accord final du Conseil du Trésors pour convoquer officiellement les journalistes. Au moment d'aller sous presse, le Conseil poursuivait ses délibérations et n'avait pas encore tranché. Le DEVOIR n'a pu savoir quel choix le comité d'évaluation technique a proposé au Conseil du Trésors mais certains soutiennent que Westinghouse partait gagnante dès le départ.

L'achat de 39 nouveaux radars permettra au Canada de remplacer, entre 1988 et 1993, tous les appareils qui surveillent les voies de communication aériennes au dessus du Canada et de l'Atlantique-Nord. Les devis techniques sont si exigeants que ces nouveaux radars devraient placer le Canada à l'avant-garde mondiale en ce domaine. (Certains disent même que le système prévu est trop sophistiqué pour la plupart des clients étrangers potentiels.)

Les unités radar demandées doivent être quasi-autonome (pour fonctionner sans surveillance permanente) et se partagent en deux catégories: d'une part un petit nombre de radars «primaires» (classiques) qui détectent avions et précipitations (pluie, grêle, etc) par l'écho qu'ils renvoient lorsqu'on les bombarde d'ondes électro- magnétiques et, d'autre part, des radars «secondaires» qui assurent l'essentiel de la surveillance aérienne commerciale.

Le radar «secondaire» ne capte pas l'écho passif de l'avion; il se contente de déclencher automatiquement un «répondeur» placé à bord. Ce répondeur renvoie un fort «écho artificiel» auquel il ajoute un code d'identification. Cela permet non seulement d'augmenter la portée de détection mais aussi d'afficher automatiquement sur l'écran radar l'identité de l'aéronef.

Depuis la fin de 1982, seuls Westinghouse et Raytheon demeurent en lice pour cette première phase d'un programme de modernisation qui, avec l'inflation, coûtera $3.5 milliards au Canada d'ici l'an 2000. Westinghouse prévoit utiliser les radars primaires de sa compagnie-mère américaine. Quant aux radars secondaires, ils pourraient être allemands (par AEG-Telefunken qui a une filiale en Ontario) ou britanniques (par Cossor-Raytheon).

Pour sa part, Raytheon miserait persque exclusivement sur sa propre technologie américaine et britannique et fabriquerait les radars primaires à son usine ontarienne.

Marconi (qui a une usine à Montréal) figurait parmi les autres concurrents éliminés en 1982 de même qu'un consortium formé de Thompson-CSF (France), de CAE Electronic de Montréal et des firmes ontariennes Computing Devices et Garrett. Le troisième candidat éconduit était Litton Industries, lequel s'associait au groupe hollandais Philips pour les radars primaires et à Telefunken ou Cossor-Raytheon pour les radars secondaires.

Les concurrents éconduits n'ont toutefois pas perdu espoir de se reprendre puisque CAE et Marconi ont déjà anoncé leur intention d'être en lice pour le contrat des systèmes de visualisation qui doivent accompagner ces radars. Les demandes de soumission pour ces systèmes d'affichage électroniques doivent être publiés lundi.

Selon l'Association des économistes québécois en congrès à Québec

La reprise n'a pas touché les victimes de la récession

LAURENT SOUMIS
(collaboration spéciale)

QUÉBEC — S'il veut sortir gagnant de la récession, le Québec devra faire preuve d'une plus grande flexibilité en s'adaptant aux changements économiques majeurs en cours à l'échelle planétaire. Car, pour l'instant, les principales victimes de la récession n'ont pas encore profité de la relance économique.

Telle est la principale conclusion qui se dégage de la première journée de travaux du 9e congrès annuel de l'Association des économistes québécois.

Réunis, hier, dans un hôtel de la Vieille Capitale, les 200 participants se sont penchés sur les causes conjoncturelles et structurelles du chômage chronique des Québécois.

En début de séance, M. Guy Glorieux, directeur général de Finance et Commerce internationaux du ministère fédéral des Finances, a fait valoir que la performance canadienne, en matière de chômage, quoique inférieure à celles enregistrées par le Japon, l'Allemagne, les États-Unis et la France, était demeurée supérieure à celles des autres pays industrialisés au cours des trois dernières années.

Reconnaissant que les problèmes d'emploi affectant les Canadiens restent liés à l'impact des nouvelles technologies, du choc pétrolier, de la concurrence internationale et des bouleversements financiers, M. Glorieux a toutefois soutenu que le mal avait des racines au coeur même de l'économie canadienne.

Soulignant « la réticence des hommes politiques à vaincre les rigidités accumulées au cours des ans par les économies occidentales », le haut fonctionnaire a suggéré l'adoption d'une politique d'encouragement à l'investissement hautement technologique, le renoncement aux mesures protectionnistes, et l'examen des diverses formules de redistribution du travail.

Économiste au Conseil économique du Canada, M. Patrice de Broucker a ensuite avancé que la reprise actuelle, tout en faisant oublier les heures sombres de la dernière récession, perpétuait encore de profonds déséquilibres et de sérieuses inégalités sur le marché de l'emploi.

Plus prompte à se manifester que celles des autres provinces, la reprise québécoise n'aurait permis la récupération que de 171,000 des 220,000 emplois perdus entre 1981 et 1982. Malgré sa lenteur, la reprise ontarienne aurait presque permis le recouvrement du niveau d'emploi prérécession.

M. de Broucker a ensuite affirmé que les principaux bénéficiaires de la reprise avaient été ceux qui avaient le moins souffert des suppressions d'emplois. Moins affectées par la crise passée, les femmes de 25 ans et plus auraient obtenu près de 70 % des emplois additionnels créés en 1983. Leurs vis-à-vis masculins se seraient satisfaits de 29 % des emplois supplémentaires.

Après avoir encaissé plus de 60 % des pertes nettes d'emplois entre 1981 et 1982, les jeunes n'auraient bénéficié que d'un emploi additionnel sur 100.

Constatant le nombre croissant d'emplois à temps partiel caractérisant la relance, M. Patrice de Broucker s'est également interrogé sur « la sous-utilisation du potentiel humain de production ». En 1982, plus du tiers des travailleurs à temps partiel l'étaient contre leur gré, a-t-il soutenu. « Ce chômage déguisé » représenterait une perte annuelle de 130 millions d'heures de travail. Plus de la moitié des chômeurs actuels compteraient aujourd'hui parmi les sans-travail de longue durée, au lieu des 33 % observés en 1982.

Selon l'économiste du CEC, la reprise économique n'a pas, pour le moment, corrigé les inégalités que la récession avait générées ou amplifiées.

Invité à prendre la parole, le professeur Rodrigue Tremblay s'en est pris vertement aux politiques économiques des gouvernements fédéral et provincial. Maintenant titulaire d'une chaire à l'Université de Montréal, l'ancien homme politique qui n'a pas perdu de sa couleur a comparé l'économie québécoise à un malade dont on se contente de stimuler la circulation sanguine et d'injecter quelques transfusions sanguines. « Il faut désormais s'occuper de la santé des artères, de l'embonpoint du gouvernement et de la qualité des aliments qu'il sert à l'économie », a-t-il conclu dans une tirade qui a eu l'heur de dérider l'assistance.

2,000 acheteurs à Montréal

Les fourreurs canadiens prévoient hausser leurs ventes en 1984

CLAUDE TURCOTTE

Les promoteurs de la 33ième exposition internationale de la fourrure de Montréal prévoient d'ici à dimanche des transactions de 5 à 10 % supérieures à celles de l'an dernier, alors que les ventes avaient dépassé les $50 millions.

Comme l'an passé, cet événement attire environ 200 exposants en provenance d'une quinzaine de pays; la majorité sont des manufacturiers de vêtements en fourrure. Il y a aussi les acheteurs, environ 2,000, qui viennent d'un plus grand nombre de pays encore, mais les Américains constituent le groupe nettement prédominant; les Européens et les Japonais forment ensuite les groupes de clients les plus sont nombreux.

Cette exposition, qui a lieu à Place Bonaventure, ne s'adresse pas au grand public. Les visiteurs sont essentiellement des grossistes et d'importants détaillants. Cet événement qui se déroule du trois au six mai a une importance économique énorme pour l'industrie canadienne de la fourrure. L'an passé, les exportations canadiennes de vêtements de fourrures ont été de $99.4 millions, ce qui correspond grosso modo à la valeur des ventes domestiques. L'exposition de Montréal avec des ventes dépassant $50 millions a donc contribué pour 25 % de toutes les ventes de l'industrie canadienne en 1983.

Toutefois, l'année 1983 ne fut pas vraiment une très bonne année pour l'industrie de la fourrure (85 % des manufacturiers ont leurs usines à Montréal) puisque les exportations ont été en baisse de 11 % par rapport à 1982.

Les Américains n'ont pas été responsables de cela puisqu'ils ont augmenté leurs achats de 29 % pour un total de $58.8 millions. Mais la Suisse, le deuxième plus important marché, a connu une diminution brusque de 50 %; ses achats de fourrures au Canada sont tombés de $21.9 millions en 1982 à $10.1 millions en 1983. Le Japon et l'Allemagne de l'Ouest ont aussi connu des diminutions très fortes d'environ 25 %.

Ces baisses ont été attribuées d'une manière générale à la récession économique qui a frappée l'Europe comme l'Amérique et qui notamment a entraîné la faillite de certaines grandes entreprises en RFA, ce qui par la suite, avec la liquidation des inventaires, a provoqué une baisse importante des prix et ralenti les importations en provenance du Canada.

Par ailleurs, les manufacturiers ont décidé de mieux structurer leurs efforts collectifs en créant, avec l'appui de l'Office canadien pour un renouveau industriel, l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne. Cet Institut, dont le directeur est M. André Daoust, a pour mandat de promouvoir l'expansion de l'industrie de la fourrure ici et à l'étranger en se servant en particulier de l'exposition annuelle de Montréal et de voir à une meilleure circulation des informations.

La première initiative de l'Institut est sans doute la tenue à partir de 1985 d'une compétition annuelle des jeunes designers, afin de les inciter à se familiariser avec les différentes techniques de travail de la fourrure. « Plus que jamais, affirme-t-on, l'Institut se fait un devoir d'encourager ces jeunes designers à développer leur talent et à le mettre au profit de l'industrie, qui jusqu'à maintenant se voulait traditionnelle ».

Le premier gagnant de ce concours sera choisi lors de l'exposition de l'an prochain et sera choisi par les étudiants en dernière année de design dans les principales écoles de Montréal et Toronto. Les trois premiers recevront respectivement des prix de $2,000, $1,000 et $500; au moins une dizaine des modèles qui auront été sélectionnés pendant le concours seront confectionnés et montrés en tournée de promotion.

Mais cette initiative qui tient compte de préoccupations à plus ou moins long terme n'empêche pas les couturiers d'aujourd'hui de participer à l'exposition de Montréal, parmi lesquels on retrouve les Jean-Claude Poitras, Michel Robichaud, Simon Chang, Léo Chevalier et Marielle Fleury. Un grand défilé avait d'ailleurs lieu hier soir au Palais des congrès.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Antiquités

Armoire Louis XIII, 8 panneaux soulevés 2 fois. Complète, très belle proportion. Rendez-vous — laissez message 527-6387. 10-05-84

Encan d'antiquités. Langlois & Frères, 390 Principale, St-Thomas d'Aquin, Comté St-Hyacinthe. — 13 heures — 6 mai. Sortie 130, Transcanadienne. 1-796-3695. 05-05-84

Table de réfectoire en pin, 10 pieds. Prix à discuter. — 472-3837. 07-05-84

Pour collectionneur, piano antique J.J. Hopkinson, légères réparations. — 322-4485. 05-05-84

■ App./Logements

Edouard-Montpetit, face centre sportif, très grand 5½, juillet, 480 $. — 738-6824 ou 733-7759. 7-05-84

N.D.G., 5½ — 6½ avec foyer. Références demandées. — 667-3633 après 19 heures. 8-05-84

OUTREMONT. Haut duplex, 995 Rockland, grand 5½, libre, 480 $ chauffé. 276-1041 — 270-8430. 7-05-84

Outremont, luxueux haut duplex, 7½, chauffé, garage. 935$. — 270-6851. 12-05-84

■ App./logements

Haut duplex près métro Cadillac. 5½ non chauffé 350$. 256-9514. 07-05-84

Ahuntsic ouest, 5½, haut duplex, entrées laveuse, sécheuse, chauffage électrique. 450$. — 331-9252/388-0429. 07-05-84

Côte-des-Neiges. Idéal pour ceux qui recherchent comfort et calme. Faut voir cette résidence climatisée, luxueusement restaurée, 3 c.c., 2 s.b., foyer, planchers en boiserie, murs en brique, cour arrière et stationnement, aménagement paysagé terminé bientôt. Disponible juin, 1 050 $. Après 18 heures. 739-7108. 07-05-84

Gatineau. Coquet 3½, ensoleillé et tranquille. Cuisinière, réfrigérateur fournis. Chauffé. Soir: 482-4367. 07-05-84

OUTREMONT, Hutchison, 6½ chauffé, 580$/mois. 1er juin. Références demandées. — 272-3002 — 276-2291. 07-05-84

St-Lambert, condominiums béton, 3½, 4½, bain sauna, piscine, tennis, garages — 672-3200. 14-05-84

C.D.N., Edouard-Monptetit coin Decelles. 5½, rénové, chauffage électrique, 1er étage — 550$, 3e étage 450$. — 665-2184. 08-05-84

■ Antiquités ■ Antiquités

Encan d'antiquités
Salle Chez Yvon
52 Rte 216 — Passé C.H.V.
Sherbrooke, P.Q.

Dimanche 6 mai à 1 hre pour monsieur M. Burton seront vendus:
1 armoire 2 parties en chêne & merisier style Bresnane Louis XV début 19e siècle — 1 armoire 3 parties — 1 horloge en chêne Louis XV début 19e siècle — 2 fauteuils en tapisserie Louis XV — 3 épées Napoléon 1er — 1 miroir en bronze — 1 fusil à pierre — 1 écritoire portatif époque Napoléon — 1 table ronde 48" noyer — 1 table à thé ovale — 1 montre de poche 18 carats TISSOT — 4 tableaux — 2 tapis — 1 banc d'église en chêne — 2 lampes murales en laiton — 1 mobilier chambre art déco — 1 mobilier chambre comprenant maquilleuse & lit à poteaux — 1 vaisselier Louis XV — 1 mobilier salle à dîner comprenant buffet & vaisselier — 1 horloge murale en cuivre — 1 lit 60" laiton — 1 tête de lit brass & métal 36" — 2 tables café en acajou — plusieurs pièces d'étain — 1 cloche de bateau — balance de pharmacie — chandeliers en cuivre — 1 encensoir en cuivre — bouilloire & théière en cuivre — nappes en dentelle — plusieurs pièces en argent, en laiton, en cuivre trop long à énumérer.
VISA & MASTER CARD acceptées.
Yvon Boucher, encanteur
(819) 567-7781

5-05-84

■ Bureaux à louer

ÉDIFICE GIRARDIN
Espaces disponibles immédiatement. Centre-ville, près métro Berri/Demontigny. Grandeur 700 à 6 885 p.c. Services d'entretien, de climatisation, etc.,
849-3856 / 849-3581

11-5-84

■ Bureaux à louer

A deux pas MÉTRO VENDOME. Bureaux ensoleillés en milieu professionnel, 5175 de Maisonneuve ouest. Environ 800 pieds. Disponible immédiatement. 489-4902. 12-05-84

OUTREMONT, Rockland coin Du Manoir, subdivisé pour professionnels et/ou pour bureaux de services médicaux. Plomberie etc. Également espace de travail en bas et de rangement. Libre immédiatement. 276-1041 ou 270-8430. 05-05-84

Espace à bureaux (5,000 p.c.) ancien presbytère de Ste-Brigide coin Dorchester et Alexandre de Sève. Pour information: 522-4584. 01-06-84

Au 5071 St-Denis près métro, bureaux 1,500 p.c. pour clinique ou professionnels. 844-3663, 256-7227. 07-05-84

Sherbrooke et Peel, sous-location, édifice prestigieux, 900 p.c., loyer compétitif. — 849-9484. 01-06-84

■ Chalets à louer

Région Ste-Agathe. Très belle maison, tous les appareils électro-ménagers, 2 c.c., foyer, immense terrain, très privé, bord de lac, plage sable, 17 juin — 31 août, 3 000$. Références exigées. Soir sem.: 482-5406 fin de sem. 1-(819) 326-0477. 07-05-84

VAL-MORIN, La Canardière, saison, belle vue, bord de lac, 3 étages, 3 c.c., 1½ s.b., laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, foyer. Jour: 279-5881. Soir: 737-5158. 7-5-84

Ste-Adèle, chalet condo, foyer, plage, golf, équitation. 2 s.b., 8 personnes. Tout équipé. 581-4634. 07-05-84

■ Commerces à vendre

Café Ledwige, joli décor, quartier intéressant, prix raisonnable. — 524-4986 ou 527-2258. 05-05-84

■ Condominiums à louer

COURS LE ROYER, app. de luxe disponible 1er juillet. Cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, foyer, 720 $, taxes incluses. Soir: 766-7587. Jour: 285-4273. 05-05-84

■ Copropriétés à vendre

OUTREMONT, adjacent, 6260 Deacon, écoles et loisirs d'Outremont. Bas duplex rénové, 5½ + s.s. fini, garage, terrasse, jardin. Agent: 739-9947. 07-05-84

8½, près parc Laurier et métro, 3è étage. 30 000$. Libre juillet. — 271-2239. 07-05-84

3815 St-Hubert près de Roy. Logement de r. de c., 2,050 p.c. de plancher, 7 pièces fermées, (pièces doubles) s.s. pleine grandeur, (béton). Idéal pour bureaux de professionnels. Nous pouvons ré-aménager selon vos besoins. — 524-7533. 07-05-84

Loft à vendre: magnifique espace 1700 p.c. ou 1800 p.c. pour atelier et/ou logement au 4060 boul. St-Laurent angle Duluth. 66 000$ à 68 000$. 845-6404, 761-6880. 07-05-84

3605-07 rue Clarke, coin Prince-Arthur. Duplex du haut, 40 000$ ferme. Approximatif 700 p.c. Bonne occasion. Renseignements 277-5954 J.N.O.

■ Demande d'emploi

Écrivain, journaliste, rechercheiste, cherche emploi plein temps ou temps partiel. Pierre Vallières 272-4316. 07-05-84

Français 30 ans, futur émigrant 12 ans d'expérience. Restaurant Pizzeria. Références. Cherche emploi pizzaiolo ou serveur. Écrire: Mr. Maignot Didier 83, Hameaux du Valbosquet, 06600, Antibes, France. 05-05-84

■ Divers

HOMOSEXUALITÉ
Projet de Psychologie subventionné par le Collège de St-Jérôme.
Recherche de **témoignages écrits** d'homosexuel-(le)s agé(e)s de **40 ans et plus.**
(Respect de **l'anonymat**)
Prière de répondre avant le 10 mai 1984.
postez votre texte à:
Collège de St-Jérôme
455 rue Fournier, casier 194, St-Jérôme, Québec J7Z 4V2
Merci de votre collaboration!
Seuls les textes sérieux seront retenus.

7-5-8 4

■ Divers

Ampli Stéréo, SUGDEN A-21, 20 watts RMS avec cabinet en bois. Bon prix. Après 18h. 527-0145. 07-05-84

■ Cours

Une carrière en communication. Cours en relations publiques. Cours d'animateurs radio et télévision. Centre de Formation en Communication 842-0050. 01-06-84

■ Déménagement

SPÉCIAL DÉMÉNAGEMENT. Local et longue distance, par experts, avec assurance. — 727-8967. 31-05-84

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Ferme à vendre

ESTRIE: 102 acres, prairie, érablière, montagne, étang, vieille maison, grange, site magnifique. 42 500 $ — 467-5106. 07-05-84

■ Finance

Consolidations financières pour professions libérales et commerces. Avis de 60 jours. Pruche Ltée, M. Lavoie 937-9131. 07-05-84

■ Intrument de musique

Piano droit Yamaha 45" noir satiné, impeccable. 3,300 $ à discuter. Soir 842-5736. 05-05-84

Piano Mason & Risch, noyer, 40" haut, banc, excellent état. 1 600$. Après 18 heures: 388-7880. 07-05-84

■ Maisons de campagne à vendre

St-Sauveur, rue Lafleur, sur le plat, près église, environnement paisible et de choix. Vue sur la marquise, bungalow 2 c.c., terrain 14,500 p.c. — 671-3545, fin de semaine 227-6895. 07-05-84

Cantons de l'Est, grande maison près de Knowlton, 2 étages genre loft, plus cuisine, s.b., boudoir, s.s. fini, vue extraordinaire. 55 acres, 85 000$. — 524-0315 de 10h à 14h. 05-05-84

■ Occasions d'affaires

Achetons résidences, d'âge d'or. Famille d'accueil. Pavillonnées ou permis provincial. M. Claude 937-9131. 07-05-84

Capitaux recherchés, offrons 20% annuel, minimum 40 000$, garantie par hypothèque. 118029 Canada Inc. — 272-2080 entre 14h et 18h. 05-05-84

■ Oeuvres d'art

La Philharmonie Du Plaisir de Claude Péloquin et S. Cosgrove et Gravures Friedhandler et Kunioyshi 524-5982. 05-05-84

■ On demande

Plateau. Cause rénovations majeurs, locataire cherche gîte. Écrivaine plein temps. Revenus modestes. Non fumeuse, boit café, 2 chats, plantes, livres, quelques meubles décapés. Mai si possible. Jeanne D'Arc Jutras. — 845-0565. 07-05-84

Achetons livres usagés, payons comptant. Ouvert jour et soir. 799 est, Mont-Royal, Montréal. 19-05-84

■ Offres de services

Garderais enfants chez-moi, soins maternels. Excellentes références. Expérience, bilingue. Quatier Snowdon. 487-2351. 07-05-84

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

Travaux de dactylo pour maîtrise et autres, IBM selectric 3. — 273-1484. 07-05-84

■ Offres d'emploi

Vendeur bilingue avec expérience pour quincaillerie industrielle gros et détails. Envoyez c.v. à: Dossier 150, Le Devoir, C.P. 6033 Succ. Place d'Armes, Montréal. H2Y 3S6 05-05-84

■ Propriétés à vendre

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
Le nom qu'un ami recommande!

OUTREMONT HAUT
Prestigieuse résidence avec spacieuse entrée en marbre. Escalier tournant spectaculaire. **Sylvia Xistris** 342-9671, 342-4334.

OUTREMONT
Superbe résidence familiale. Intérieur pur style "Art Deco". Magnifiques boiseries, vitraux. **Stella Mongeau** 342-9671, 342-2641.

OUTREMONT HAUT $195,000.
Cottage détaché, bureau, den, 4 c.c., garage, jardin. **Jocelyne Guimond** 342-9671, 737-5645

OUTREMONT HAUT
Prestigieuse résidence en pierre, pièces de réception spacieuses. Magnifique salle de séjour. **Judith Gratton** 342-9671, 733-2808.

N.D.G., Northcliffe, vraiment superbe et complète, 3 s.b., 3 foyers, s.s., garage. **Guy Labrecque** 488-3770 — 935-8541.

5-05-84

■ Propriétés à vendre

N.D.G. — Montclair, duplex 5½ — 6½. Sous-sol fini, garage double, plomberie en cuivre. Excellent état. MARIO SIMEONE 483-9204, Immeuble Rivest 486-1196. 05-05-84

Outremont, Côte-Ste-Catherine/La-Brunante, cottage en pierre, semi-détaché, 10 pièces, serre chauffée, grand jardin, garage. 250 000$. Après 17 heures 733-5837. 05-05-84

Repentigny, bungalow, décoration de qualité, luxe, comfort, emplacement au bord de l'eau. Pour 91 500$. Jocelyne Rivest 581-0220 C.E. courtier. 05-05-84

Ste-Béatrix, domaine au bord d'un lac, maison prestigieuse, travaux de finition reste à faire. Négociable. Claude Richmond 836-2624 C.E. courtier 588-4252. 05-04-84

■ Propriétés à vendre

DUVERNAY: modèle unique intérieur luxueux, piscine creusée avec bain tourbillon, garage. J.P. Beaudoin 667-3333. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 05-05-84

Presbytère en pierre, type cottage, toit mansardé, 11 pièces, terrain 33,650 p.c., 40 min. à l'est de Montréal. Claude Richmond 836-2624 C.E. courtier 588-4252. 05-05-84

Repentigny, résidence semi-split, construction de qualité supérieure, chauffage eau chaude. Idéal pour professionnel. Jocelyne Rivest 581-0220 C.E. courtier. 05-05-84

■ Propriétés à louer

Bord de l'eau, 6 rue Alliance, Saraguay, Montréal, cottage 7 pièces, entièrement rénovées, 650$/mois. — 334-7307 — 682-1074. 08-05-84

■ Propriétés à vendre

BROSSARD. Magnifique résidence moderne, exclusive, plans d'architecte, sur Croissant, dans secteur de choix. Terrain paysagé, arbres matures, sains, 1½ s.b., foyer au salon, garage chauffé, plusieurs extra. Vente privée. 465-3442 — 677-6313. 07-05-84

Napoléon (Quartier St-Louis) triplex, (3) 4½ dont 2 logements sont sur 2 étages, rénovation intérieure cachet ancien, possibilité copropriété. 105 000$. — 842-3656 / 849-4004. 08-05-84

■ Terrains à vendre

Ste-Adèle paroisse, superbe coin de nature, parc, rivière, façade 350 pieds, 5 340$. — 336-7999. 05-05-84

Terrain de 82 arpents boisé, vendrais ou échangerais pour une maison. 50 000$ ferme. — 277-8912. 10-05-84

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LA MÉTÉO

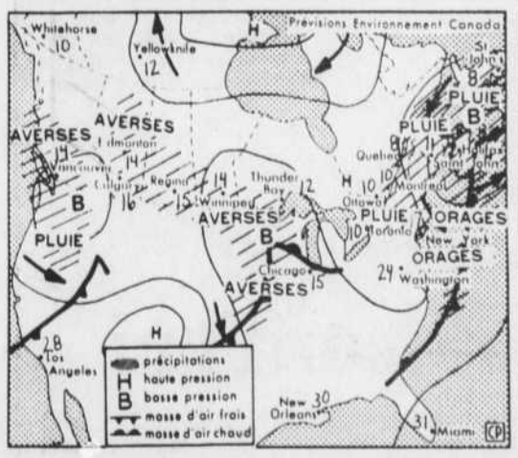

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une dépression venant du sud-ouest des Grands Lacs passera au sud de la vallée du St-Laurent. Les nuages et les précipitations qui lui sont associés toucheront surtout le sud de la province. Le déplacement de ce système sera relativement rapide de sorte que samedi les conditions s'amélioreront sur la moitié ouest du Québec, alors que les nuages et les précipitations persisteront sur l'est. De façon générale, le régime des températures demeurera sous les normales saisonnières au cours des prochains jours.

MONTRÉAL

Pluie se changeant en averses dispersées en fin de journée. Vents modérés par moments. Max.: près de 10. Précipitations: 90 %. Samedi: ciel variable.
LEVER DU SOLEIL: 4 h 38
COUCHER: 19 h 03

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: ciel variable et possibilité d'une averse. Vents modérés par moments. Max.: 10. Précipitations: 20 %. Aperçu pour samedi: beau.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec quelques averses et vents modérés par moments. Max.: 8. Précipitations: 60 %. Samedi: plutôt nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: quelques averses. Vents modérés par moment. Max.: 10. Précipitations: 60 %. Samedi: ciel variable.

Laurentides: pluie se changeant en averses dispersées en fin de journée. Vents modérés par moments. Max.: 10. Précipitations: 90 %. Samedi: plutôt nuageux.

Trois-Rivières et Drummondville, Estrie-Beauce: pluie et vents modérés. Max.: 10. Précipitations: 90 %. Samedi: possibilité d'averses.

Québec: pluie débutant en matinée et vents modérés. Max.: 8. Précipitations: 90 %. Samedi: averses dispersées.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: nuageux avec pluie s'intensifiant en après-midi et vents modérés. Max.: 8. Précipitations: 80 %. Samedi: averses dispersées.

Rivière-du-Loup et La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Baie-Comeau: ennuagement suivi de pluie débutant en après-midi et vents devenant modérés. Max.: 8. Précipitations: 70 %. Samedi: pluvieux.

Gaspé-Parc Forillon, Sept-Iles: ennuagement suivi de pluie, débutant en fin de journée, et vents devenant modérés. Max.: 8. Précipitations: 60 %. Samedi: pluvieux.

Basse côte nord-Anticosti, sauf le secteur de Blanc-Sablon: ensoleillé suivi d'ennuagement en fin de journée. Max.: 8. Précipitations: 20 %. Samedi: quelques averses.

Secteur de Blanc-Sablon: dégagement graduel. Vents modérés. Max.: 6. Précipitations: 40 %. Samedi: ennuagement.

■ Appartements/Logements

Ahuntsic, 6½, 3 c.c., petite rue tranquille, près rivière, parc, piste cyclable, métro, autobus, grand balcon. 1er juillet. 400$ non chauffé. — 382-1506. 07-05-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 11-05-84

Docteur Penfield, grand 3½, près Atwater, sous-location. 400$/mois. — 932-2278 ou 937-6719. 07-05-84

Entre Parc Lafontaine et Parc Laurier, 7½, r. de c., 450$ non chauffé, libre 1er juillet. — 525-4219 après 18 heures. 08-05-84

Plateau Mt-Royal, grand 5½ sur 2 étages, avec cour. 450$. Libre immédiatement. 849-0802. 07-05-84

FABRE près Parc Lafontaine et avenue Mont-Royal, beau secteur, 1er juillet, 5½, non chauffé, balcons, tapis mur à mur, 335$. Soir: 523-1691. 07-05-84

Ile Paton, sous-location 1er juin, 4½ — 505$ tout compris, climatisation centrale, piscine, tennis, vue côté ouest sur rivière. — 687-5373 ou 432-1442. 07-05-84

Outremont, 1½, sous-sol, électricité, chauffage payés, cuisinière, réfrigérateur. Très propre, résidentiel. Juin 190$. — 274-5293. 05-05-84

Outremont, près U de M. Rue calme, ombragée, 7½ pièces, 3 c.c., cheminée, balcon, laveuse, sécheuse, cuisinière, réfrigérateur, tapis, stationnement. Chauffé, 990$, libre 1er juin. — 342-1083. 07-05-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

V.M.R. 3½, 4½ spacieux, poêle, réfrigérateur, garage. Près autobus, 387-0650 après 17h, 739-9169. 17-05-84

Ville St-Laurent, bas duplex, électrique 4½ + s.s., 455 $ non-chauffé. — 472-0450. 7-05-84

Boul. St-Joseph est, luxueux 4½, 5½, 1er juin - juillet. 500$ - 550$. Métro. — 522-8497. 12-05-84

Adjacent Hampstead, 1er juillet, haut duplex 7½, 795 $. Bas duplex 6½, s.s., garage, jardin. 925 $. 733-6967 ou 738-8987. 08-05-84

Édouard-Montpetit, près U. de M., 4½ chauffé, rénové, occupation immédiate. 341-6279. 10-05-84

OUTREMONT Le Tournesol 4½ très luxueux, tapis, cuisine équipée, garage. 785 $/mois tout compris. 272-8455. 7-5-84

■ App./Logements

Près parc Lafontaine, 7½, 500 $ non chauffé. Libre immédiatement. (Possibilité vente). — 526-9781. 07-05-84

Outremont, Hutchison, 7½ chauffé, éclairé 675 $/mois. 1er juin. Références demandées. 272-3002. 07-05-84

Clinton, près Outremont, 6½ chauffé. Soir et samedi: 739-4842. Jour: 352-7740. 07-05-84

Ahuntsic, endroit exceptionnel, 6 pièces, chauffé, éclairé, parc et rivière. Couple ou personne seule, tranquille. 1er juin. 500 $/mois. Écrire à: Dossier 151, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3S6. 10-05-84

■ App./Logements à partager

Outremont rue Querbes, 6½, 230$ chauffé, 1er juillet. 277-2084. 11-05-84

■ Autos à vendre

Peugeot 504 — 1976, de luxe, 62,000 m. Excellent état, 3 000 $. Soir — f. de sem. 352-0083 — 521-2424 poste 2414. 7-05-84.

Mazda RX 7-1979, manuel, toit ouvrant, bon état. — 332-2174. 07-05-84

■ Bateaux à vendre

CHRISCRAFT 1981, 29 pieds, 2 moteurs — 230 omc, 225 heures, tout équipé, comme neuf. 45 000$. — (819) 377-1262 ou 377-3228. 07-05-84

VOILIER CS27 (1976) excellent état, bien équipé pour la croisière 31 700 $. 514-274-8635. 7-5-84

Coque acier, 33 pieds, voilier (Chatam) à vendre. — 354-6034. 10-05-84

■ Condominiums à vendre

Montréal-Nord, condos 4½, 5½, direct sur rivière, piscine, sauna, garage. C. Laliberté 661-6810 — 325-5233 RE/MAX Immo Contact, courtier. 05-05-84

■ Chalets à vendre

Bolton, chalet d'été tout cèdre, meublé, 10 âcres boisés, bordé par petite rivière. 26 000$. — 653-0737 07-05-84

Face Asbestos, 28' x 31', 2 étages, terrain boisé 200 x 200, lac idéal pour planche à voile. — 1(819)358-2393. 07-05-84

■ Antiquités

■ Antiquités

■ Bureaux à louer

■ Bureaux à louer

■ Divers

■ Divers

■ Cours

■ Déménagement

■ Ferme à vendre

■ Finance

■ Intrument de musique

■ Maisons de campagne à vendre

■ Occasions d'affaires

■ Oeuvres d'art

■ On demande

■ Offres de services

■ Offres d'emploi

■ Propriétés à vendre

■ Propriétés à vendre

■ Propriétés à louer

■ Propriétés à vendre

■ Terrains à vendre

LES MOTS CROISÉS

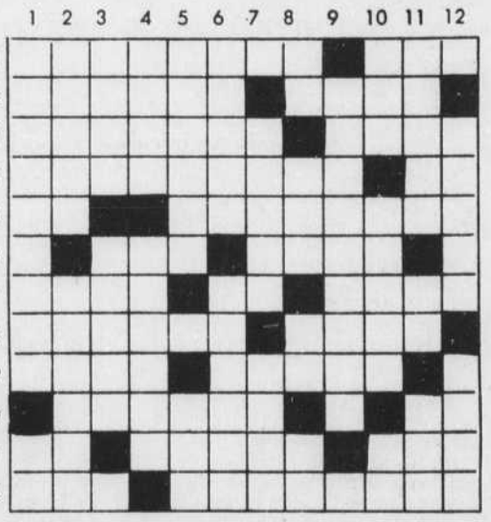

Horizontalement

1—Qui peut être soudé. — Berceau.
2—Plante de montagne. — Arbre de Malaisie.
3—Cris tumultueux. — Sable mouvant des bords de la mer.
4—Du Rouergue. — Charpente du corps humain.
5—Préfixe privatif. — Houes carrées à large fer.
6—Auteur de "Le corbeau". — Fleuve de Sibérie.
7—Enivré. — Petit cube. — Tas.
8—Ancienne mesure. — Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.
9—Fleuve d'Irlande. — Sans agitation.
10—Parties latérales du visage. — Ce qui est dû à quelqu'un.
11—Tellure. — Mathématicien suisse, né à Bâle (1707-1832). — Qui a de la bonté.
12—Direction générale. — Grave.

Verticalement

1—Renoncement. — À toi.
2—Fibre textile synthétique. — Tourbillon creux qui peut prendre naissance dans un fluide en écoulement.
3—Mammifère aux mouvements lents. — Fruit.
4—Se paie au clergé. — Gonflement pathologique du tissu sous-cutané.
5—Mordant, sévère. — Liquide jaunâtre qui se forme aux points d'infection.
6—Lieu très sale. — Révélé.
7—Enlève les aspérités d'une surface en grattant. — Fils de Jacob.
8—Obtenu. — Feuilles du théier. — Lui. — D'un verbe gai.
9—Taulologie.
10—Couleur du cheval. — Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. — Avalé.
11—Action d'un oiseau qui prend son vol. — Fleuve de France. — Revers.
12—Crochets doubles. — Plate-forme fixée à l'extrémité supérieure de certains mâts.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	D	O	U	B	E	M	E	N	T	■	R
2	T	E	R	R	A	F	U	N	G	I	N	E
3	H	U	I	T	■	F	E	U	■	G	U	I
4	L	I	N	I	E	R	■	M	A	R	I	N
5	E	T	■	C	R	O	C	E	■	E	R	S
6	T	■	C	A	S	I	E	R	S	■	E	T
7	E	N	L	I	E	■	E	I	N	■	A	■
8	■	A	I	R	A	I	N	■	M	I	E	L
9	D	I	S	E	U	S	E	■	P	A	U	L
10	A	N	S	■	A	■	E	L	I	T	E	■
11	R	E	E	L	I	R	E	■	E	S	■	R
12	D	■	R	E	N	D	R	E	■	E	T	A

« Il faut en finir avec ce ballon politique »

— le président de Nordair Jean Douville

PAUL DURIVAGE

« Il faut en finir avec ce ballon politique qu'est devenue, encore une fois, Nordair. Le climat dans lequel nous vivons depuis quelques semaines est néfaste non seulement pour les employés de Nordair mais également pour les populations que nous desservons et qui comptent sur nous. Dans un cas comme dans l'autre, ils ne savent trop à quoi s'attendre ».

C'est ce qu'a déclaré le président-directeur général de Nordair, M. Jean Douville, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires hier à Montréal. Deux offres d'achat ont récemment été faites à Air canada en vue d'acheter les actions de Nordair qu'elle détient. Les deux prétendants sont Innocan, une filiale de la Corporation de Développement du Canada, et Air Ontario, un transporteur aérien régional dont le siège social se trouve à London, Ontario.

Jean Douville

M. Douville s'est refusé à exprimer une préférence pour l'une ou l'autre des deux offres. Il a toutefois insisté sur l'intégrité que devra conserver le transporteur aérien au terme de cette course effrénée pour sa possession.

« Je ne vous apprend rien en vous disant que la qualité de nos services et l'intégrité de nos opérations ont toujours été au premier rang de nos préoccupations. Je ne vous cacherai pas non plus que le maintien de notre siège social à Montréal est une autre de nos priorités, fort légitime, vous en conviendrez, pour une société québécoise comme la nôtre », a déclaré M. Douville.

Le président de Nordair n'a toutefois pas caché son intérêt pour Québécair sans toutefois s'avancer plus avant. « La rationalité suggérant la fusion de Québécair avec Nordair est toujours la même. La qualité du service aux usagers y gagnerait sûrement. Plutôt que des réseaux et des transporteurs morcelés, ce sont deux transporteurs régionaux solides dont le pays a besoin, si l'on veut une industrie saine », a-t-il déclaré aux journalistes à l'issue de la réunion des actionnaires.

Pour sa part, le président d'Air Ontario, M. James Plaxton, affirmait récemment concernant l'offre faite à Air Canada: « Il s'agit strictement d'une aventure à deux. Québec a fait ce qu'il voulait faire et possède maintenant Québécair ». Il ajoutait par ailleurs: « Je suppose que s'il met la compagnie en vente, nous pourrions être intéressés. Mais cela ne semble pas vouloir être le cas ».

Ni Québécair ni le Gouvernement du Québec n'ont encore commenté les nouveaux développements survenus dans l'industrie du transport aérien régional.

M. Douville s'en est par ailleurs pris à l'offre d'achat d'Eastern Provincial Airways faite par CP Air qui vient contrecarrer son désir de voir la création d'une force majeure dans le transport aérien pour l'est canadien. « Je ne vois vraiment pas comment cette transaction servira la cause de la rationalisation du transport aérien au Canada. Il faut se demander si l'addition d'une filiale régionale à un transporteur national et international assurera le maintien de services aériens régionaux aux destinations actuellement desservies par EPA et combien de temps EPA continuera à être exploitée comme filiale indépendante de CP Air », a-t-il déclaré.

La direction de Nordair a annoncé hier une perte d'exploitation de $349,000 pour le premier trimestre de 1983, comparativement à une perte de $987,000 réalisée durant la même période l'année dernière. Les pertes du dernier trimestre sont principalement attribuées à une perte de revenus résultant des soldes de sièges dont le nombre est sans cesse grandissant.

« Ces résultats sont encourageants mais confirment que la reprise économique tant attendue prendra plus de temps à faire sentir dans l'industrie aéronautique que dans d'autres secteurs », a expliqué M. Douville.

Nordair a réalisé un bénéfice de $5,0 millions ou $2,30 par action au cours du dernier exercice, affichant ainsi un net redressement par rapport à la perte de $2,4 millions ou $1,12 par action essuyée en 1982. En 36 ans d'activité, la compagnie n'a été déficitaire qu'en deux occasions.

86,46 % des actions du transporteur aérien régional sont détenues par Air Canada. La Société d'Investissement Desjardins détient une partricipation de 13,1 %. Le titre est coté aux bourses de Montréal et Toronto.

Selon un dirigeant de Bell Canada

Une hausse substantielle des appels locaux apparaît comme l'alternative à la tarification à l'usage

MONTREAL (PC) — Il est fort possible que d'ici peu les abonnés des services téléphoniques devront accepter une sorte de paiement établi selon le nombre et la durée des appels, sans quoi ils verront les tarifs locaux augmenter considérablement.

En soulevant cette menace jeudi, le vice-président au marketing de B.C. Telephone Co. Ltd., M. Bill McCourt, a rappelé que les tarifs téléphoniques locaux avaient toujours été maintenus à un taux faussement bas grâce aux fonds procurés par l'industrie des appels interurbains qui est largement bénéficiaire. Mais cette situation sera complètement bouleversée, si les sociétés de téléphone doivent faire face à la compétition dans le champ des appels interurbains.

M. CcCourt s'adressait aux participants à un forum de deux jours organisé conjointement par le CRTC et le service de calcul des appels locaux.

CNCP Telecommunications a déposé auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes une demande afin de pouvoir offrir les communications téléphoniques interurbaines. Une série d'auditions sur la question se déroulera à l'automne.

La seule façon pour les maisons d'affaires et les consommateurs de maintenir les coûts de leur téléphone sous contrôle sera de passer au système de tarifs locaux à l'usage, a dit M. McCourt. « Nous sommes prêts à étudier toute autre solution, mais nous n'en n'avons personnellement pas trouvé de meilleures ».

À Ottawa

A Ottawa, le ministre des Communications, M. Francis Fox, a indiqué que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision sur le système de tarifs à l'appel. S'adressant à un comité des Communes analysant les prévisions budgétaires de $266.8 millions de son ministère pour l'exercice financier courant, il a ajouté que des consultations avaient été entamées avec les provinces et certaines sociétés intéressées sur les répercussions de l'attribution d'un permis à CNCP qui lui permettrait d'entrer en compétition avec les compagnies de téléphone.

C'est le CRTC qui accordera un tel permis, a-t-il souligné, et il sera toujours possible de porter une telle décision en appel devant le conseil des ministres.

Selon lui, rien de nouveau ne surviendra dans le domaine avant un an.

BÉNÉFICES

Canbra Foods Ltd.: trimestre terminé le 29 mars 1984: $1.15 million soit 42 cents par action; au regard de $1.36 million et 50 cents l'action en 1983. Ventes 1984: $34.60 millions; au regard de $26.36 millions en 1983.

Chateau Stores of Canada Ltd.: exercice clos le 28 janv. 1984: $5.58 millions; au regard de $1.95 million en 1983. Ventes 1984: $67.38 millions; au regard de $54.08 millions en 1983.

Consumers Glass Co. Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1984: $3.55 millions, soit 28 cents l'action; au regard de $2.48 millions et 24 cents par action en 1983. Ventes 1984: $66.09 millions; au regard de $57.72 millions en 1983.

Du Pont Canada: trimestre clos le 31 mars 1984: $11.81 millions, soit $1.49 l'action; au regard de $1 million et 12 cents en 1983. Ventes 1984: $296.66 millions; au regard de $253.44 millions en 1983.

Hiram Walker Resources Ltd.: semestre clos le 31 mars 1984: $161 millions, soit $1.74 par action; au regard de $130.6 millions et $1.56 en 1983. Revenus 1984: $2.17 milliards; au regard de $1.99 milliard en 1983.

Indal Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: $3.10 millions, soit 13 cents par action; au regard de $774,000 et 1 cent en 1983. Ventes 1984: $176.38 millions; au regard de $136.87 millions en 1983.

Keeprite Inc.: trimestre terminé le 31 mars 1984: $356,000 soit 12 cents l'action; au regard d'une perte de $544,000 et 41 cents l'action en 1983.

Lochiel Exploration Ltd.: exercice terminé le 31 janv. 1984: $805,000 soit 5.5 cents l'action; au regard d'une perte de $1.17 million et 8.8 cents en 1983. Revenus 1984: $11.48 millions; au regard de $8.28 millions en 1983.

Rio Alto Exploration Ltd.: exercice clos le 31 déc. 1983: perte de $40,030 soit 1 cent par action; au regard de $56,514 et 1 cent en 1983.

Scott Paper Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: $2.58 millions soit $1.02 l'action; au regard de $2.54 millions et $1 en 1983. Ventes 1984: $61.34 millions; au regard de $59.51 millions en 1983.

Wajax Ltd.: trimestre clos le 31 mars 1984: $1.42 million soit 16 cents l'action; au regard de $1.02 million et 10 cents en 1983.

DIVIDENDES

CHUM Ltd.: 6 cents l'action de classe B, payable le 1er juin, aux détenteurs inscrits le 17 mai.

Consumers Glass Co. Ltd.: 15 cents l'action, payable le 25 mai, inscrits le 11 mai.

Control Data Corp.: 16.5 cents US l'action, payable le 2 juillet, inscrits le 15 juin.

Coseka Resources Ltd.: 17.5 cents l'action priv. A de 7 p.c., payable le 1er juin, inscrits le 11 mai;

Four Seasons Hotels Ltd.: 20 cents l'action de 1er priv. à 8 p.c., payable le 1er juin, inscrits le 15 mai.

Hiram Walker Resources Ltd.: 33 cents ou l'équivalent en actions chaque action ord.; 45 cents l'action priv. C de 9 p.c., 46.875 cents ou l'équivalent en actions chaque action priv. D de 7.5 p.c.; 59.375 cents l'action de 1er priv., classe B, de 9 1-2 p.c.; 88.5 cents l'action priv. de classe A de 14.16 p.c.; payables le 1er juillet, inscrits le 7 juin.

International Business Machines Corp.: 95 cents US l'action, payable le 9 juin, inscrits le 10 mai.

Lafarge Corp.: 5 cents US l'action, payable 31 mai, inscrits le 17 mai.

Minorco Canada Ltd.: $1.5625 l'action priv. de 6 1-4 p.c., payable le 1er juin, inscrits le 18 mai.

PAS DE CHÔMAGE POUR VOTRE ARGENT. IL TRAVAILLE À LA CAISSE POPULAIRE!

Quand l'économie donne des bons signes de reprise, ce n'est pas le moment de laisser votre argent inactif. À la caisse populaire Desjardins, nous savons depuis longtemps que votre argent doit travailler à la mesure de vos exigences. Pour ce faire, nous avons développé une série de plans d'épargne qui vous assurent un plein rendement quel que soit votre besoin, tels l'épargne à terme et l'épargne stable à intérêt quotidien.

Si vous désirez dès aujourd'hui que vos épargnes ne chôment plus, passez à votre caisse populaire il y aura quelqu'un qui vous dira comment faire travailler votre argent.

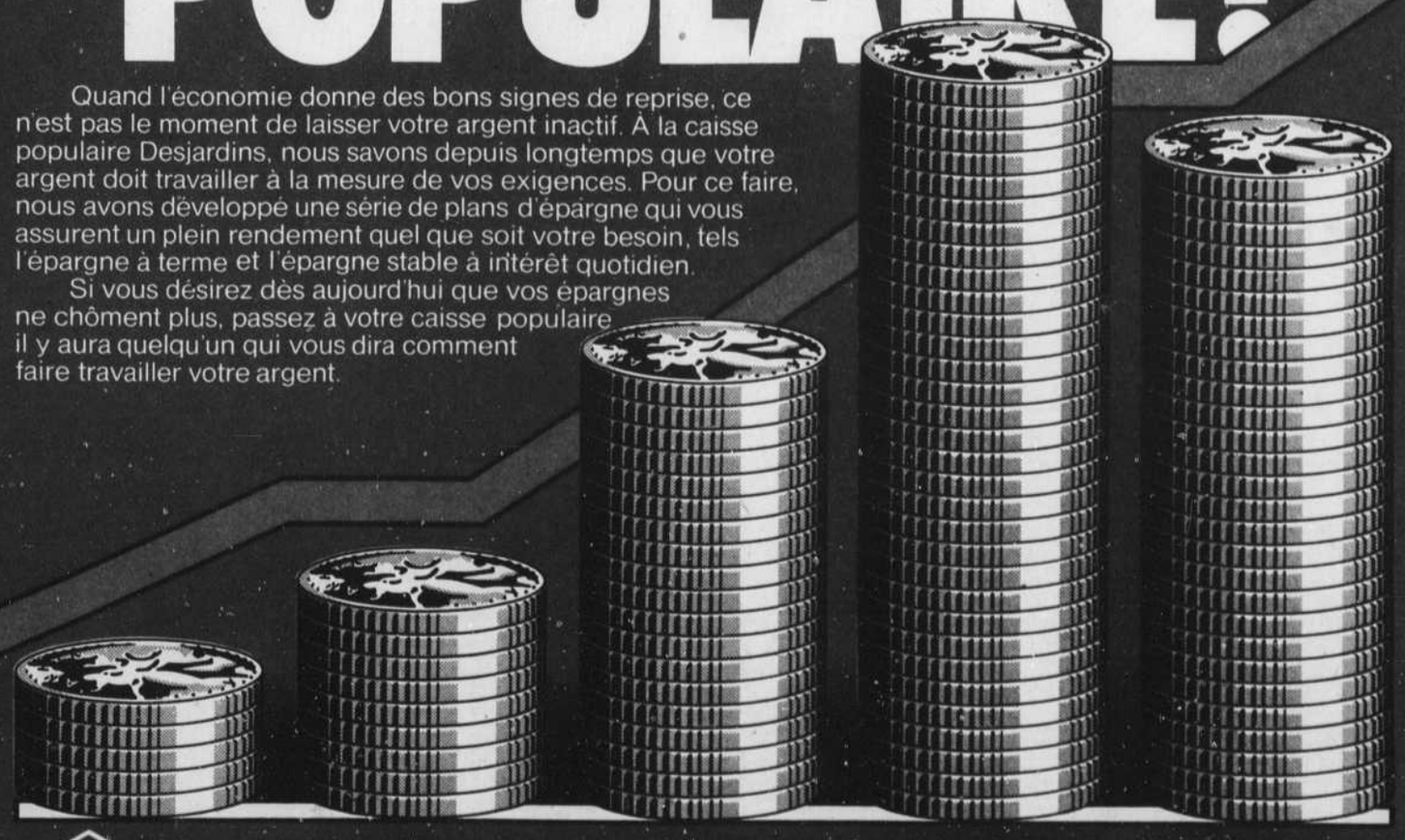

desjardins
Une ressource naturelle.

TORONTO

Rythme mouvementé

TORONTO (PC) — Les cours ont été plutôt à la baisse, jeudi à la Bourse de Toronto, où les échanges se sont suivis à un rythme assez mouvementé.

L'indice des 300 a fléchi de 5.38 points à 2,353.84.

Le volume a été de 9.57 millions d'actions échangées; au regard de 8.21 millions mercredi.

Parmi les industrielles, Doman Industries B a cédé 25 cents à $2; Alcan, 5-8 à $39; Doman Industries A, 35 cents à $2.50; Banque royale, 3-8 à $28 1-2; et Falconbridge Ltd., 1 1-2 à $67.

Mais Moore Corp. a acquis 1 à $46 1-4; Gulf Canada, 5-8 à $19 3-8; Alberta Energy, 1-2 à $22 1-2; Entreprises Bell, 3-8 à $31 3-8; et G and B Automated, 1-4 à $5 3-4.

Chez les mines, Bachelor Lake a perdu 1-8 à $5 1-8; Atlas Yellowknife, 1 cent à $27 1-2 cents; et Nova Beaucage, 3 cents à 47 cents. Mais Corporation Falconbridge a progressé de 1-2 à $17; et Pamour Porcupine, de 1-2 à $12 3-4.

Chez les pétrolières, Canada Northwest a chuté de 3-4 à $32 1-4; Page Pete, de 45 cents à $1.40; et Trinity Resources, de 1-4 à $8. Cependant, North Canadian Oils a grimpé de 1 à $22 3-4; et Scurry Rainbow, de 3-4 à $18 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

TSE 300	Services publics	Pétrole et gaz
2353,21	15,48	7,36
5,38	2158,52	3549,76
Variations des titres	**Produits industriels**	**Produits de consommation**
290	1670,92	2855,61
296	5,58	15,42
308		

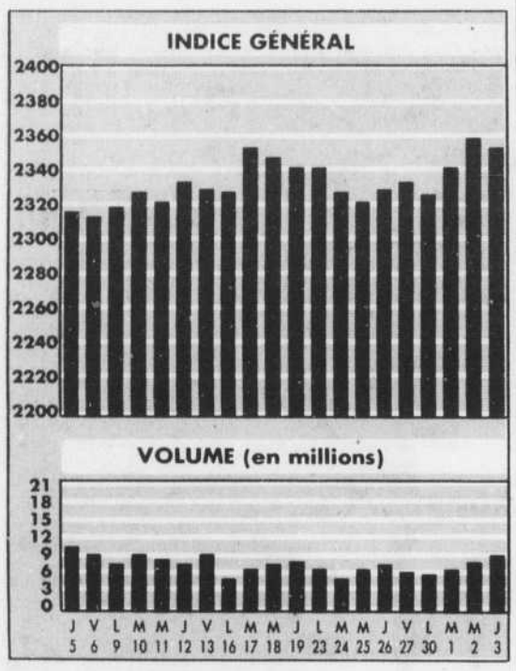

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	13860	$23½	23¼	23½ + ⅛	
AMCA p	2800	$25¼	25	25¼ + ¼	
Abeford	17900	$9¼	9¼	9¼ + ¼	
Abeford w	9200	195	195	195 + 15	
Abti Prce	425	$26¼	26¼	26¼	
Abitbi 7½p	100	$38½	38½	38½	
Abitbi 10	288	$50¼	50¼	50¼ — ¾	
Acklands	2001	$18½	18	18⅜ + ⅜	
Agassiz	7000	215	210	213 — 6	
Agassiz w	2266	67	65	65 — 5	
Agnico E	1200	$17⅛	17½	17⅛ — ⅛	
Agra Ind A	7812	485	480	485	
Agra Ind B f	6612	435	425	425 —10	
Agrico o	200	$6½	6½	6½ + ½	
Akaitcho	1000	85	85	85 + 9	
Alt Enr	234556	$22½	21¾	22½ + ½	
Alt Enr A	5325	$31¾	31⅜	31⅜ + ⅜	
Al Enr 1125	600	$36⅜	36⅞	36⅞ + ⅜	
Alcan	143595	$39⅜	38⅝	39 — ⅜	
Alcan w	47500	$14¾	14⅛	14¼ — ¼	
Algo Cent	270	$19¼	19¼	19¼	
Algoma St	1448	$24⅛	24⅛	24⅛ + ⅛	
AStel p	300	$23¾	23⅜	23⅜	
Algma St B	2300	$25¼	25	25¼	
Altex o	5500	115	115	115	
Alum A	2350	$25¼	25¼	25¾ — ⅛	
Am Eagle o	22430	204	198	201 + 5	
Andrs WA f	1100	$22⅝	22⅝	22⅝ + ½	
Ang CT 4½	265	$22	22	22	
Ang CT 265	100	$27	27	27 + 1	
Ang CT 290	250	$29½	29½	29½	
Argus	220	$8½	8½	8½	
Argus B pr	530	$26¼	26	26¼ + ¼	
Argus C pr	1500	$9¼	9¼	9¼ — ¼	
Argvll A f	800	265	265	265 + 10	
Asamera	11400	$13⅜	13⅛	13¼ — ⅛	
Asbestos	210	$8⅜	8⅜	8⅜	
Atco I f	26700	$6	5⅞	6 + ⅛	
Atco 11½	3300	$28⅜	28	28 + ¼	
Atco w	134450	120	114	120 + 8	
Atlas Yk o	45500	29	27½	27½ — 1	
Aur Res o	5800	118	118	118 + 4	
AtoHdw X f	250	$6½	6½	6½	
Ato Hdw Y	225	$7	7	7	
Avinda	87400	255	240	252 + 12	
Avinda w	52000	73	68	71 + 6	
BC Sugar A	550	$21¾	21¾	21¾	
BGR A	1500	$7⅜	7⅜	7⅜ — ⅛	
BGR w	1500	240	240	240	
BMB Comp	2478	350	350	350	
BP Res	6278	$22½	22⅜	22⅜ — ⅛	
Bachelor o	66900	$5⅛	5	5⅛ — ⅛	
Bkrtlc	800	62	62	62 — 1	
Bank BC	374	$13	12⅞	12⅞ — ¼	
Bk BC 222	900	$25	25	25	
Bank Mtl	37175	$24¾	24½	24⅝	
Bk Mtl 285	1975	$32½	32⅜	32⅜ — ⅛	
Bk Mtl 250	2600	$28¼	28⅛	28¼	
Bk Mtl 3p	1900	$24	23¾	23⅞ + ⅛	
Bk Mtl w	3000	470	460	460	
Bank N S	25541	$11¾	11½	11⅝	
Bankeno o	1411	280	280	280 —15	
Bankeno w	4865	25	25	25	
Barrick o	29000	186	182	185 + 2	
Bathrst p	100	$10⅛	10⅛	10⅛ — ⅜	
Baxter	17970	145	135	145 +15	
Baxter w	1000	21	21	21 — 2	
Beauty C o	2300	75	70	75	
Bel Ent	154131	$31⅜	31	31⅜ + ⅜	
Bell 1.80	810	$21¾	21⅝	21⅝ + ⅛	
Bell 1.96	430	$37¼	37¼	37¼ + ¼	
Bell 2.05	100	$31⅛	31⅛	31⅛ + ¼	
Bell 2.70	9208	$33⅜	33⅛	33⅜ + ⅜	
Black Phot	2926	$17	16⅝	16⅝ — ⅜	
Blkdom o	900	250	250	250	
Blockwod	200	275	275	275 + 25	
Blake	207000	11	10	10½	
Blueskv	14360	495	480	480 —10	
Blueskv pr	1600	$5⅛	5	5⅛	
Bombdr A	z50	$16⅜	16⅜	16⅜	
Bonza R	112929	480	445	470 + 30	
Bonza R w	2624	98	95	98 + 8	
Bow Valy	14450	$24⅛	23⅞	23⅞ — ⅛	
Bow Vly 205	1050	$33	32¾	33	
Bow Vly R	1900	$7¾	7⅜	7⅝ — ⅛	
Bralorne	39050	$7¼	7	7 — ¼	
Bralor 8.75	3450	$24⅛	24½	24⅝ + ⅛	
Bralorn w	13950	200	195	199 — 1	
Bramalea	3100	$14¾	14¼	14⅜	
Brscade p	3494	$41⅛	40⅞	41	
Brascan A	10824	$37¾	37⅜	37⅜ — ⅛	
Brscn 8½	200	$25	25	25	
Brscn 1981	750	$26½	26¼	26¼ — ¼	
Brkwater o	28600	$9⅜	9⅛	9¼ — ⅛	
Brenda M	3400	$13	13	13 + ¼	
Brinco	218	237	237	237 — 1	
Brinco p	2171	270	265	265 —10	
Brinco s f	1120	105	105	105 +11	
BCFP	52672	$10⅜	10¼	10⅜ + ⅛	
BCFP pr	1600	$34	33	34 + 1	
BC Res	28805	375	365	370 + 5	
BC Res p	2300	$27½	27	27½ + ¼	
BC Phone	23790	$20	19⅝	19¾ — ¼	
BCPh 4¾ p	100	$45	45	45 — ½	
BCPh 4½ p	290	$45¾	45¾	45¾	
BCPh 1956	130	$49	49	49 + 1	
BCPh 4.84	200	$12½	12½	12½	
BCPh 5.15	300	$51	51	51 — ½	
BCPh 6.80	200	$17⅞	17⅞	17⅞ + ⅛	
BCP 7.04 p	100	$17⅜	17⅜	17⅜ — ¼	
BCP 10.16 p	49467	$25¼	25	25	
BCP 11.24 p	500	$29¼	28¾	28¾ — ¾	
Broulan	6200	118	111	111 — 2	
Brunswk	9931	$17¼	17⅛	17⅛ — ⅛	
Budd Can	700	$13¼	13¼	13¼ — ⅛	
Bytec	6075	405	395	400 +15	

C D

CAE	5900	$18½	18	18	
CB Pak	8554	$11¼	11⅛	11¼	
CB Pak w	100	222	222	222	
CIL	537	$30	30	30	
CIL pr	220	$37¼	37¼	37¼	
CSA A f	847	$6	6	6	
Cableshor	1500	185	180	180 — 5	
Cabre	4600	350	340	340 —10	
Cad Frv	36958	$11¾	11½	11⅝ + ⅛	
Cad Frv A	5600	$8	7⅞	8	
Cad Frv w	8250	490	480	490	
Calais	8000	50	48	50	
Cambrida	4800	$13¾	13⅜	13⅜ — ⅛	
Cmbrida w	1700	310	310	310 + 5	
Camco Inc	290	$10⅝	10⅝	10⅝ + ⅛	
Camel O G	17200	119	110	119 + 4	
Camflo	2550	$10½	10⅛	10⅜	
Cmnx	15000	118	115	118 + 3	
Camp RL	12664	$34⅞	34½	34½	
Camp Res	4484	$11¾	11½	11½ — ⅛	
Cam Res p	1462	390	390	390	
Camp Soup	18500	$15½	15⅜	15½	
Campeau f	6900	$22⅛	21⅞	21⅞ — ⅜	
Cmpeau w	2250	$6	5¾	5¾	
CCem ex p	1793	$15¼	15¼	15¼ — ⅛	
C Cem 6½	562	$13	13	13 — ⅛	
CCem 2 p	645	$17⅛	17	17⅛	
CDC f	6727	485	480	485	
CDC pr B	2640	$97	95½	96	
CDC 1980	9025	$13⅜	13⅛	13⅜ — ¼	
CDC 1983	2985	$22⅞	22⅜	22¾ + ⅛	
Can Malt	100	$68	68	68 + 1	
C Nor West	25088	$33	32¼	32¼ — ¾	
CanP Ent	35848	$22	21⅝	21⅞	
C Packrs	320	$27¼	27¼	27¼ + ¼	
CS Pete f	4300	400	395	395 + 5	
Can Trust	3305	$21½	21¼	21¼ — ⅜	
C Trust II	400	$22⅞	22¾	22¾ — ¼	
CTrust w A	600	$18¾	18¼	18¼ —1¼	
Canadex o	11000	68	65	65	
CComrcl p	1400	$23¼	23⅛	23¼	
CC Man Y	210	$25½	25½	25½ — 1	
C Farmst B	200	260	260	260	
CI Bk Com	10215	$25⅜	25½	25⅜ — ⅛	
CIBC 250 p	3450	$26½	26	26⅛ + ⅛	
CIBC 2.05 p	7900	$23¾	23¼	23¼ — ⅜	
CIBC 3562 5	6110	$29⅞	29⅝	29⅝ — ¼	
CIBC 3 p	400	$100⅜	100¼	100⅜ + ⅛	
CIBC w	3200	465	460	465 + 5	
C Marconi	2650	$23	23	23 + ⅛	
CNat R	z400	32	32	32	
C Nat 8.50	200	280	280	280	
C Ocdental	35258	$30½	30¼	30½ + ⅛	
CP Ltd	18872	$44⅝	44⅛	44¼ — ¼	
CPL A p	405	$9	9	9	
C Satelit o	685	410	410	410 + 5	
Cdn Tire	100	$14	14	14 + ⅛	
CTire A f	30000	$12	11¾	12	
Cutil A f	20091	$15	14⅜	14¾ — ¼	
C Util B	100	$14⅜	14⅜	14¾ — ⅛	
C Util 4¼ p	z4	$41¾	41¾	41¾	
Cutil 2nd D	1004	$26¼	26¼	26¼ — ½	
Cutil 2nd F	100	$29¼	29¼	29¼	
Cutil 2nd G	z60	$29¾	29¾	29¾	
Cutil 2nd H	5400	$22⅞	22⅝	22⅞ + ¼	
Cutil 2nd I	200	$25	25	25 — ¼	
CUtil A w	599	210	210	210	
CUtil B w	20706	235	225	225 —10	
CWN G 4 pr	1432	$8¼	8¼	8¼ — ⅛	
CWN 5½ p	z25	$11	11	11	
C Wrld	100	$6	6	6 + ¼	
C Wrldwd p	2700	$22½	22⅛	22½ + ⅛	
Cnamax o	1800	$6	5¾	6 + ¼	
Canbra	500	$9½	9¼	9¼ — ¼	
Canfor	17800	$20⅝	20½	20¼ — ⅜	
Canuc o	5500	65	63	65	
Cara	700	$11	11	11	
Cara A f	4000	$10½	10½	10½	
Carl OK	10632	$18¾	18¼	18⅜ — ⅜	
Carl A p	z15	$22⅜	22⅜	22⅜	
Carl B p	z25	$27¾	27¾	27¾	
Carma A	5000	41	40	41 — 1	
Caralin o	6600	$9⅞	9¾	9¾ + ⅛	
Cartier o	8000	25	23½	25 + 2	
Celanese	85320	$8¾	8⅝	8¾ — ⅜	
CFund A f	2770	$7¾	7½	7½	
CFund w	23200	8	7½	7½	
Centrl Tr	2100	$11¾	11¾	11¾ — ¼	
Cntrl Tr p	500	$23½	23½	23½	
Chnclr	3300	65	65	65 + 4	
Chateau A f	1500	$13	12¾	13 + ½	
Chvco A	2002	345	340	340 + 10	
Chieftan	622	$17⅜	17½	17½ — ⅜	
Chieftain C	250	$53	53	53	
Chrysler	320	$32½	32	32 —1½	
Cimaron o	40400	$5⅜	5¼	5⅜ + ⅜	
Coasti A f	8400	$9¼	9⅛	9⅛ — ⅛	
Coho A f	2500	400	390	400 — 5	
Coin Lake o	2000	27	27	27 — 3	
Colonial o	6480	250	240	240 —10	
Cmplx	59500	275	265	265	
Cominco	3564	$17¾	17½	17⅝ — ⅛	
Cominco A	1224	$25½	25	25½ + ½	
Cominco D	4300	$28⅝	28½	28½	
Cmplg	4986	$12½	12	12½	
Cmp Inv o	1600	220	215	215 — 1	
Comstate o	4100	28	28	28	
Con Bath A	5305	$29¼	29⅛	29⅛ — ⅛	
C Bath 575	2650	$54½	54	54 —1⅛	
C Marbnr o	3000	37	37	37 — 4	
Con Prof o	4278	170	168	168 —11	
C Rambler	2200	$7	6¾	6¾ — ¼	
Consoltex	2500	$6⅝	6⅜	6⅜ + ½	
C Distb A	1300	$6⅛	6	6⅛ — ⅛	
CDst B f	206900	$6⅛	6	6⅛	
Cons Gas	600	$18⅛	18⅜	18⅜ + ⅛	
Con Gas B	500	$60	60	60	
C Gas 13½	800	$31	30¾	31 + ⅜	
C Gas 9¼	500	$26	26	26 — ¼	
Cons Gas w	7700	310	310	310	
Con Glass	2650	$13⅜	13½	13⅜	
CTL Bank	2415	$11¼	11	11 — ⅛	
Conventrs	2000	395	385	395	
Conwest A	100	$9½	9½	9½ — ⅜	
Conwst B f	500	$9⅝	9⅝	9⅝	
Corby vt	1778	$35⅜	35⅜	35⅜	
Cor Mark f	4350	$13¼	13	13 — ⅜	
Core Mrk w	100	$6⅜	6⅜	6⅜ + ¼	
Corp Food	300	$10	10	10	
C Falcon C	15900	$17⅛	16⅞	17 + ½	
Corrida o	14767	55	52	54 + 2	
Coseka R	5800	385	375	385 + 10	
Coseka 7 p	1200	$6¼	6¼	6¼	
Costain Ltd	1105	$9	9	9 — ¼	
Courvan o	10000	85	82	85 + 3	
Crain RL f	400	$15¾	15¾	15¾	
Crestbrk	2800	$9¾	9¾	9¾ + ¼	
Crwn Life	z1	$130	130	130	
Crownx	988	$15¾	15⅜	15⅜ — ¼	
Crownx A f	740	$15⅞	15¾	15¾ — ⅛	
Crnx w	720	430	425	425 —25	
Cullaton o	96903	260	252	260 + 6	
Culaton 10	4650	465	460	465	
Cuvier o	17000	30	28	28 — 1	
Czar Res	6000	185	185	185	
DRG A f	200	$8¾	8¾	8¾	
Daon Dev	21432	160	152	152 — 6	
Daon 8% p	1000	180	165	175 + 10	
Daon 9½ p	500	170	155	155 — 5	
Datatech o	500	170	170	170 + 20	
Delhi Pac o	3000	17	17	17	
Denison A	31770	$18½	18¼	18½ + ⅛	
Denison B f	72750	$17¼	16¾	16¾ — ⅜	
Denison p	8300	$25⅞	25⅝	25⅝ — ⅛	
Develcon	500	$10⅜	10¼	10⅜ — ⅛	
Dicknsn A f	3401	$6⅝	6⅜	6⅜ — ⅛	
Dicknsn B	4701	$6⅜	6½	6½ — ⅛	
Digitech	63800	57	48	57 + 10	
Digitech w	1000	2	2	2 + 1	
Discovry f	3900	200	203	205 — 4	
Dofasco A	10970	$23	22½	22½ — ½	
Dfs 225	700	$24	23⅞	24 + ⅛	
Dofasco wt	4960	$23⅞	23¼	23¼ — ½	
Dmn A	145878	285	250	250 —35	
Dmn B f	246472	220	175	200 —25	
Dome Cda	55349	55	495	495 + 5	
Dome Mine	20387	$17¾	17½	17½ — ¼	
Dome Pete	63228	395	375	375 —20	
DPete A p	1517	$14½	14⅜	14⅜ — ⅛	
D Pet w	271166	1½	1	1½ + ½	
D Explor o	6000	62	60	60 — 2	
Dom Store	420	21	20⅝	20⅝ — ⅜	
D Textie	11000	$15	14¾	14¾ — ½	
Domtar	1300	$34½	34¼	34½ + ⅛	
Donohue	700	$30½	30¼	30½ + ⅛	
Dorset o	8500	45	45	45	
Dover Ind	1500	$16½	16½	16½ + ½	
Dover pr	200	$6½	6½	6½ — ¼	
Dr Mc C A	200	$8⅜	8⅜	8⅜ + ¼	
Drm Pete o	61250	46	43½	45	
Dumagmi	100	56	6	6 + ¼	
Dmagmi w	250	87	87	87	
Dunraine o	1000	63	63	63 — 4	
Du Pont A	1400	$37¼	36¾	37¼ — ¼	
Durham o f	14454	330	315	325 + 10	
Durham w	9788	146	140	140	
Dylex A	1050	$21	20⅝	20⅝ — ⅛	
Dynamar	10964	130	125	126 + ½	
Dynmr 105	625	$9¾	9⅝	9⅝ — ⅛	
Dynamr w	3000	17	17	17 — 4	
Eaglet o	2900	350	345	345 —10	
Echo Bay	23196	$11⅛	11	11 — ⅛	
Echo B 300	9450	$25⅞	25⅞	25⅞	
Echo 1986 w	500	$5½	5½	5½	
Echo 1988 w	200	$5½	5½	5½ + ⅛	
Echo 1989 w	2000	$5¾	5¾	5¾ + ⅛	
Econ Inv p	1000	$25	25	25 —1¾	
Ego Res o	8000	32	32	32 — 2	
Elcthom X	200	460	460	460 + 5	
Elcthm Y f	2100	440	435	440	
Epitek	2500	62	62	62	
Equity Svr	10050	$11	10⅝	10⅞ + ⅛	
Erickson	4300	$9⅛	9	9	
Erickson L	2550	$8¼	8¼	8¼	
Exall o	687	126	122	126 —19	
FCA Intl	500	$20¼	20¼	20¼	
Fibrdg	4780	$67¾	67	67 —1½	
Ficnbrdg w	3850	$23¾	21½	21½ — 2	
Fathm Ocn	1900	238	230	230	
Fed Ind A	560	$18¼	18	18¼ + ¼	
Fed Ind II	2950	$29½	29	29	
Fin Trco	1833	390	390	390	
Fin Trsco w	1000	22	22	22	
Finning A	2000	$9⅛	9	9	
Finning B f	10100	$9	8¾	9	
Firan	1000	140	140	140 + 1	
F Calgary o	1100	116	115	115	
F City Fin	3650	$27	26¼	27 + ¾	
F Cty Tr C	405	$7	7	7	
F Marthon	2000	355	350	350	
Flanagan o	2534	50	45	45 — 5	
Fleet Aero	650	$6½	6½	6½ — ⅛	
Ford Cnda	1300	$98½	98¼	98¼ — ¼	
Franco o	1700	107	107	107 — 1	
Franco w	4500	40	40	40 — 1	
Fraser	2500	$23¼	23	23¼ + ¼	
Fruehauf	200	$18¾	18¾	18¾ + ¾	

G H

GB Ato	197700	$5¾	5⅜	5¾ + ¼	
GSW B f	200	$10⅛	10⅛	10⅛ — ⅜	
Galveston	4900	135	135	135	
Gandalt	3562	$13¾	13¼	13⅜ + ¼	
Gaz Metr	5500	$7¼	7⅛	7¼	
Geac Comp	2000	$15¾	15¼	15¾ — ⅛	
Gendis A	425	$20	20	20	
GMC	200	$86¾	86¾	86¾ — ¼	
Genstar L	11915	$21⅞	21⅜	21⅜ — ½	
Gnstar 2.35	1950	$30	29⅝	29¾ — ¼	
Geocrude	22956	265	258	258	
Giant Yk	100	$24¾	24¾	24¾	
Gibraltar	1800	$9½	9¼	9½ + ¼	
Glenayre	1500	$9⅞	9¾	9¾	
Glencair o	2000	12	12	12 + 3	
Goldale A f	4400	380	360	360 —30	
Goorp f	18650	$7½	7⅜	7⅜	
Goldcrp w	31900	255	250	250	
G Rang	4000	81	80	80 — 1	
G Rg w	10500	8½	8½	8½	
Goldlund o	6500	74	73	74	
Goodyear	1135	$34	34	34	
Goodyear p	100	$30	30	30	
Gowanda o	2300	375	370	370 —10	
Grafton A f	100	$21½	21½	21½ + ½	
Grandvc	5000	72	70	72 + 2	
GL Forest	8832	$89	88½	89 + ½	
Grenwich o	1000	235	235	235	
G Goose	500	$16	15¾	16 + ½	
Greyhnd C	5575	400	400	400	
Gardn MS f	9000	$7½	7¼	7½ + ⅛	
Gard MS w	10900	235	225	225 — 5	
Gard PA f	1757	$8½	8½	8½	
Gardn P w	3150	175	170	170 — 5	
Gulf C	449677	$19⅝	18¾	19⅜ + ⅜	
Gulfstrm o	13200	90	85	85 — 5	
HCI A f	3000	72	72	72 — 3	
Haley	4050	$6⅝	6½	6⅝ + ¼	
Halifax D	700	$6¼	6¼	6¼ + ¼	
Hrding A f	4040	250	230	230 —10	
Hard Crp C	1920	205	205	205	
Harris A f	100	$7¼	7¼	7¼	
H Wood	5000	300	270	300 + 45	
Hawker	2990	$16⅜	16¼	16⅜ + ⅛	
Hayes D	3846	$16	16	16 + ¼	
Hees Intl	5300	$19⅞	19⅝	19¾	
Helix	7100	$6¼	6	6¼ + ⅛	
Helix w	21250	205	190	200 + 5	
Heritge A f	1200	$15¾	15½	15¾ + ⅛	
Highfield A	5000	27	27	27 + 2	
HBay Mn s	667	$12¾	12¾	12¾ — ⅛	
HBay Mn w	2200	215	200	215 + 15	
H Bay Co	581	$20¼	20¼	20¼	
HBC A p	1302	$17⅝	17⅜	17⅜	
HBC B p	1434	$29	28⅜	29 + ¼	
Husky Oil	39675	$11¾	11⅜	11⅜ — ⅛	
Husky 13 p	7875	$48⅝	48¼	48¼ — ¼	
Hydra Ex o	z4	42	42	42	

I J

ITL Ind	3050	60	60	60 + 5	
IU Intl	510	$26⅛	26⅛	26⅛ + ⅜	
Imasco	14980	$37⅛	36¾	36¾ — ½	
Imasco A p	440	320	315	315 —15	
Imp Life p	500	$27⅞	27¾	27⅞ + ⅛	
Imp Oil A	58130	$39⅝	39¼	39½ — ⅛	
Inco o	3920	$6¾	6½	6⅝	
Inco	32194	$16⅝	16¼	16⅜ — ¼	
Inco 7.85	483	$18⅞	18½	18⅞ + ½	
Inco wt	4250	420	415	415 —10	
Indal	600	$12	12	12	
Indusmin	z4	$21⅜	21⅜	21⅜	
Inglis	200	$49	48½	48½ —1½	
Inland Gas	29820	$14⅞	14¾	14⅞	
Inland G p	260	$10	10	10	
Inlnd G 10p	1300	$24¾	24½	24¾ — ¼	
Innopac	2300	$9½	9⅜	9⅜	
Inter-City	2974	$9⅜	9¼	9⅜ + ⅛	
I Atlantis o	625	199	190	199 — 1	
IBM	1465	$150	149½	149½ — ⅜	
Intl Thom	25400	$15½	15¼	15½ + ⅛	
Intpr Pipe	5404	$26¼	26	26 — ½	
Inverness	37400	$6¼	6	6⅛ + ⅛	
Inverns 875	400	$17	16½	17	
Ipsco	1300	$27⅜	27½	27½ — ¼	
Irwin Toy	100	$6¼	6¼	6¼	
Island Tel	265	$20¾	20¾	20¾ + ¼	
Ivaco A f	5000	$16¾	16⅜	16¾	
Ivaco C p	200	$41½	41	41½ + ½	
Ivaco D p	550	$25¾	25⅜	25⅜ — ⅜	
Ivaco E p	1700	$25½	25⅜	25½ + ¼	
Ivaco F p	3000	$25⅜	25¼	25¼	
Ivaco w	1720	$5½	5	5¼ + 40	
Jamie o	13600	115	106	106 + 1	
Jannock	17150	$12¾	12½	12½ — ¼	
Jannock 8	200	$12⅛	12⅛	12⅛	
Janock wf 2	800	$6	6	6 — ⅛	
Jonpol	3000	75	75	75 — 9	
Jorex o	7000	31	30	31 + 1	
Joutel o	1100	40	40	40	

K L

Kam Kotia	400	135	135	135 — 3	
Keg Rest	100	495	495	495 — 5	
Keg w	1500	125	120	125 — 5	
Kerr Add	5500	18	17¾	17¾ — ⅛	
K

MONTRÉAL

Cours à la baisse

Après deux séances consécutives à la hausse, les cours ont été en baisse, hier à la Bourse de Montréal, où par ailleurs cinq des six secteurs de classification des titres ont régressé et l'indice canadien général (XXM) a fléchi de 0.59 à 114.58.

Le nombre des titres en recul a été légèrement supérieur à celui des titres en avance. Le volume a été de 1,666,487 actions transigées; au regard de 1,797,364 mercredi.

Depuis le 1er mai, la Bourse de Montréal utilise de nouveaux indices boursiers, basés sur le 3 janvier comme journée de référence, date à laquelle on a attribué la valeur 100 à l'indices général canadien et à l'indice de chacun des secteurs de classification.

L'indice canadien des services publics (XCU) a régressé de 0.87 de point à 105.75; celui des banques (XCB), de 0.66 à 104.34; celui des produits forestiers (XCF), de 0.57 à 147.03; celui des mines (XCM), de 0.43 à 112.96; et celui des industrielles (XCI), de 0.36 à 122.96. Mais l'indice des hydrocarbures (XCO) a gagné 0.51 de point à 129.37.

Le titre le plus actif, du point de vue des échanges, a été chez les industrielles Gulf Canada, qui a gagné 5-8 à $19 3-8 dans le virement de 286,216 actions. Chez les mines et pétroles, c'est Total Petroleum, en hausse de 1-8 à $14 5-8 dans le virement de 10,000 actions, qui a été le plus achalandé.

Le nombre de titres gagnants a été de 91, de titres perdants de 104 et de titres inchangés de 76, pour un total de 271; au regard de respectivement 128, 82, 75 et 285, mercredi.

Parmi les autres industrielles, on a noté: Alcan, moins 3-4 à $38 7-8; Seagram, moins 3-4 à $45 3-8; Northern Telecom, moins 5-8 à $44 3-8; Dome Mines, moins 1-4 à $17 1-2; Imperial Oil A, moins 1-4 à $39 3-8; Banque royale, moins 1-4 à $28 5-8; et Echo Bay Mines, moins 1-8 à $11 1-8.

Mais Maclean Hunter X a gagné 3-4 à $17 3-4; Entreprises Bell Canada, 3-8 à $31 3-8; Asamera Inc., 1-8 à $13 3-8; et Shell Canada, 1-8 à $25 5-8.

Sont demeurés inchangés: CP Entreprises à $21 7-8; et Sceptre Resources à $6.

Chez les juniors, les titres les plus actifs ont été: Barexor Inc., en hausse de 2 cents à 56 cents dans le virement de 129,000 actions; Muscocho, en baisse de 5 cents à $2.15 dans le virement de 26,800 actions; et Cartier Resources, en hausse de 3 cents à 25 cents dans le virement de 23,900 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

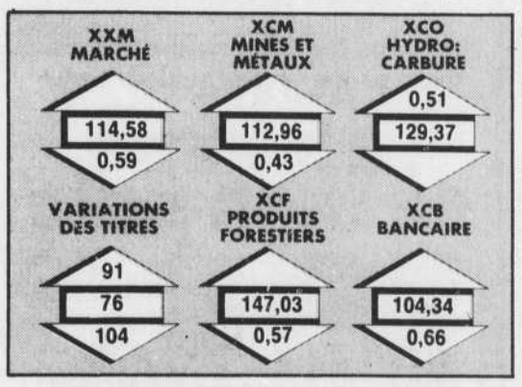

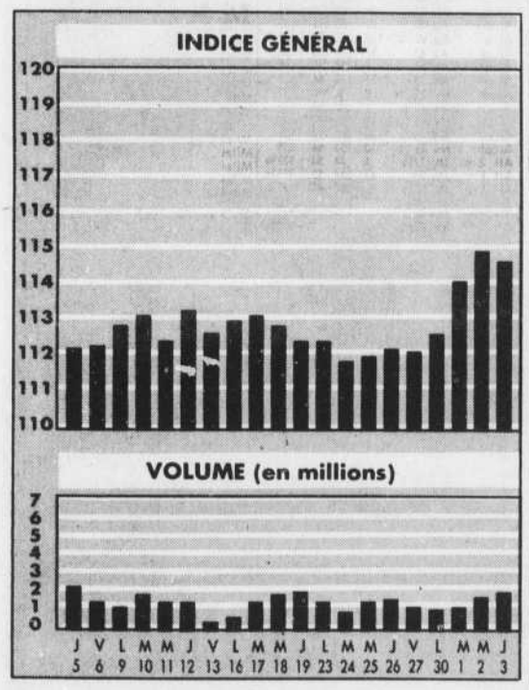

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aberford	500	$9¼	9¼	9¼ +	⅜
Aiguebelle	1250	$6½	6	6½ +	½
Alta energ	18450	$22⅜	21⅞	22¼ +	⅜
Alcan Alu	65236	$39¾	38½	38⅞ —	¾
Alcan Wt	6050	$14½	14	14⅛ —	⅜
Alum 2.312	5750	$25⅛	25¼	25⅛ +	⅛
AMCA int	2725	$23½	23¼	23½ +	⅜
Asamera	5600	$13⅜	13¼	13⅜ +	⅛
B C Forst	z43	$10¼	10¼	10¼ —	⅛
BGRsM.wt	500	237	237	237	—4
BC Phone	1200	$19¾	19⅝	19¾ —	¼
BPres Can	416	$22½	22½	22½ —	¼
Bank NS	11663	$11¾	11½	11½ —	¼
Baue Cont	1020	$11⅛	11⅛	11⅛ —	⅛
Bq Mercn	2400	$13	12¾	12⅞ —	⅛
Baue Mtl	9191	$24¾	24½	24¾ +	⅛
BMO 2.85	1325	$32⅝	32⅜	32⅜ —	¼
BMO $2.50	859	$28⅛	28	28⅛ —	⅛
BMO Sr3	2475	$24	23⅞	23⅞ —	⅛
BMO Wts	2100	470	465	465	
Bq Eparg	1495	$20½	20⅛	20⅛ —	⅛
BqEp 2.62	100	$26¾	26¾	26¾	
Baue Nat	14871	$11⅞	11¾	11¾ —	⅛
BaNat 2.94	1950	$32¾	32⅝	32⅝ —	⅛
Bq Nat B	100	$29¾	29¾	29¾ +	¼
Bq Royale	22355	$28¾	28⅛	28⅝ —	¼
Bq Rv Wt	1950	475	470	470	—15
BqRy 1.45	3600	$16½	16⅜	16½ +	⅛
BqRy 1.88	840	$20¼	20¼	20¼ +	⅛
BqRy 2.75	500	$31⅛	31	31	
fBomb A	1576	$16¾	16¾	16¾	
fBomb B	1075	$15¾	15⅝	15⅝ —	¼
Bow Val	208	$24	24	24 —	¼
Bralorne	800	$7¼	7⅛	7¼ +	¼
Brascade	1562	$41⅛	41	41	
Brascan A	2500	$37½	37¼	37¼ —	½
C D					
Icae ind	800	$18⅛	18	18⅛ +	⅛
CIL	550	$30	30	30	
Cad Frvw	2285	$11¾	11⅝	11⅝ +	⅛
Cad Fw a	12400	$8	8	8	
Ca.f.wt	3000	490	485	490	
Camflo	1500	$10⅜	10¼	10⅜ —	½
Cmpbel.Sp	200	$15⅜	15⅜	15⅜ —	⅛
fCampeau	1400	$22	22	22 —	⅛
CmpeauWt	600	$6	5¾	6 +	⅜
fCDC	2800	490	480	480	+ 10
CDC Pr B	150	$96½	96½	96½ +	1
CDC 1980	1050	$13⅜	13¼	13¼ —	
C Trust	7600	$21¼	21¼	21¼ —	1
C Trst Wt	300	$18¾	18¾	18¾ +	¼
C Imp Bk	9775	$25¾	25½	25½ —	¼
CIBq 2.05	500	$23½	23⅜	23½ —	½
CIBQ 3.562	1800	$29⅞	29⅝	29⅝ —	¼
CP Ltee	7830	$44¾	44⅛	44¼ —	¼
fC Tire A	14100	$12	11⅞	12	
fC Utilit A	489	$14⅞	14⅞	14⅞ —	⅛
C.Util SrH	200	$22⅞	22⅞	22⅞ +	⅛
Carl Ok	6300	$18¾	18½	18½ —	¼
Cascades	4500	$14⅞	14½	14¾ +	⅛
CB Pak	200	$11¼	11¼	11¼	
CB Pak.wt	1000	222	222	222	—3
Celanese	1100	$8¾	8⅝	8⅝ —	½
Central Tr	1700	$11⅞	11⅝	11⅞	
fChateau	8364	$13⅛	12⅝	12⅝ +	⅛
CimL PrE	3039	$15½	15¼	15½	
Cim L 1.17	491	$17⅛	17⅛	17⅛	
Cominco	1200	$17⅝	17½	17½ —	¼
ComSat	1000	410	410	410	+ 10
Cmp Inv	500	225	225	225	+ 10
C Bath A	3321	$29¼	29⅛	29⅛ —	⅛
C Bath B	301	$29	29	29	+ 1
CSD Pr B	z3	$21	21	21	
Cons Gas	600	$18⅜	18⅜	18⅜	
C Gas Wt	500	305	305	305	—5
Daon Dvlp	1500	155	152	152	—16
Denison.A	1000	$18½	18½	18½ +	¼
Dofasco A	800	$22¾	22½	22¾ —	⅜
Dofasc Wt	11000	$23¼	23¼	23¼ —	¾
Domco Lte	400	$9½	9½	9½ +	1
Dome Cda	700	$5	5	5	+ 5
Dome Mns	5000	$17½	17½	17½ —	¼
Dome Pet	8000	390	380	380	—10
Dome PrA	z90	$14¼	14¼	14¼ +	½
DomP Wt	z133	½	½	½ —	½
Dom Store	500	$20⅞	20⅜	20⅞ —	½
Domtex	3117	$14¾	14¾	14¾ —	¼
Domtor	2834	$34⅜	34¼	34¼ —	¼
Donohue	1810	$30½	30¼	30½ +	¼
DrMcC A	3000	$8⅜	8⅜	8⅜ +	⅜
E F					
Echo Bay	3040	$11¼	11	11⅛ —	⅛
Ent Bell	134544	$31⅜	31	31⅜ +	⅜
EnBell2.05	500	$31⅛	31	31⅛ +	⅜
EnBell2.70	1900	$33⅜	33	33⅜ +	⅜
Entrep CP	24055	$21⅞	21⅝	21⅞	
Epitek Int	2500	62	62	62	—1
FalLtee	z50	$68	68	68	— ¼
Forex	500	320	320	320	—20
G H					
Gaz Metr	6575	$7¼	7⅛	7⅛ —	⅛
Gaz 15	z50	$29¾	29¾	29¾ —	⅛
Genstar	7200	$21⅞	21⅜	21⅜ —	½
Genstar c	150	$30	30	30 +	⅜
fGldcrp.A	2000	$7½	7⅜	7⅜ —	⅛
Gldcrp.Wt	7625	254	250	250	—1
Guard. T	450	$8⅛	8⅛	8⅛ +	⅛
Guard prB	500	$8½	8½	8½	
Gulf Can	286216	$19⅝	18¾	19⅜ +	⅜
Hawker	500	$16⅜	16⅜	16⅜ +	⅛
Helix.Circ	6000	$6¼	6⅛	6¼ +	⅛
Helix.CrWt	500	200	200	200	
Hir Walkr	15870	$23¼	23⅛	23⅛ +	⅛
H Wlkr D	8812	$24⅛	23⅞	24⅛ +	¼
H Wlkr f	700	$29½	29⅜	29⅜ —	¼
Hollinger	z20	$27¾	27¾	27¾ +	2¾
Husky Oil	9700	$11¾	11⅝	11⅝	
Husky 13	650	$48½	48½	48½	
I J					
IU Inter	500	$26¼	26¼	26¼ +	½
Imasco ltd	13579	$37¼	36¾	36¾ —	½
Imp Oil A	14300	$39⅝	39⅜	39⅜ —	¼
Inco Ltd	4309	$16⅝	16⅜	16⅜ —	⅛
Inco Wts	250	420	420	420	+ 5
Innopac	500	$9⅜	9⅜	9⅜	
IBM	24	$150½	149½	149½ +	2⅝
Inter Pipe	6600	$26⅛	25⅞	26	— ½
Irwin Toy	300	$6½	6½	6½	
Ivaco A	2135	$16¾	16½	16¾ +	1
Ivaco B	600	$16¾	16¾	16¾	
Ivaco E p	300	$25½	25⅜	25⅜	
Janock	150	$12⅞	12⅞	12⅞ +	⅛
Janck Wts	200	$6	6	6	— ⅛
K L					
Kiena	550	$25½	25½	25½ +	¼
Labatt	1600	$18¼	18	18¼ +	¼
Loblaw	300	$14⅜	14⅜	14⅜ —	⅛
Logistec	4500	460	460	460	
M N					
Mclean X	58500	$17¾	17½	17¾ +	¾
McM Bldl	196	$31¾	31	31¾ —	¼
C Marconi	4850	$23⅛	22⅞	22⅞ +	⅜
fMarit Tel	z203	$33⅞	33⅞	33⅞ +	⅛
Mrt pr B	300	$9	9	9	•
Mrt pr C	100	$10	10	10 +	¼
Mass Fer	3109	430	425	430	
Merland	200	490	490	490	
Merland a	200	$17¾	17½	17¾ —	¼
Mitchell B	6500	$17½	17¼	17¼ +	¼
Mitel Corp	3100	$9½	9¼	9½ +	¼
fMolson A	950	$17	16½	16½ —	¾
MTrustc A	1000	$11	11	11 —	¼
Moore	6251	$46⅜	45⅛	46⅛ +	⅜
Nabu Net	1000	140	140	140	—11
NB Tel	1984	$14⅝	14⅝	14⅝	
NB Tel p	200	$14½	14½	14½	
NfldL 512	635	$5	5	5 —	¼
NfldL 514	163	490	490	490	—10
NfldL 714	500	$7¼	7¼	7¼ +	¼
NfldL 9.84	z87	$9⅜	9⅜	9⅜ —	½
Nfld 1414	800	$12	12	12	
Nfld Tel	2032	$13¼	13⅛	13¼ +	⅛
NfldT 7.25	301	$14⅜	14⅜	14⅜ —	⅜
Noranda	4215	$21⅛	20¾	20¾ —	⅛
Norcen	10276	$19½	19⅜	19½ +	⅛
fNoreNv	400	$18	18	18 +	⅛
Normick	100	$10¾	10¾	10¾	
Nor Tel	13436	$45¼	44⅜	44⅜ —	⅝
fNova Alt	68556	$7½	7¼	7¼ —	⅛
Nova ab	600	$30¾	30½	30½	
Nova 612	700	$22¼	22⅛	22⅛ +	⅛
Nova 15	600	$30¼	30¼	30¼ +	¼
Nova 12	1100	$32	31¾	32 +	⅛
NuWest A	940	78	78	78	—2
O P					
Oakwood	300	$7¾	7¾	7¾ —	¼
OakwoodA	300	$5¾	5¾	5¾ —	¼
Oak Pr A	400	$20¼	20	20 —	½
fOcelot B	500	$5¼	5¼	5¼ —	⅛
fOsha A	200	$36½	36½	36½ +	⅛
PC.Prod.B	300	$14⅜	14¼	14¼	
Placer Dv	800	$22½	22⅜	22½	
PlacerDwt	400	$5⅛	5⅛	5⅛ +	⅛
Popular	175	200	200	200	
fPowr Cr	1300	$20¾	20⅜	20¾ +	⅜
Prooptic	500	210	210	210	
Provigo	5600	$16⅛	15⅜	15⅞ —	⅛
Q R					
QueTel	1838	$32	31¾	K3⅜	⅛ ¾ —
Quebecor	550	$15½	15¼	15¼ —	¼
Redpath	200	$26⅜	26⅜	26⅜ —	⅛
fReitmn A	900	$15½	15½	15½ —	⅛
fRogerC B	100	$8⅛	8⅛	8⅛ +	⅛
fRolind A	500	$14½	14⅜	14½ +	¼
Ry Trco A	z40	$25⅛	25⅛	25⅛ +	⅜
S T					
Sceptre	4500	$6	6	6	
Seagram	17204	$46¼	45⅜	45⅜ —	¾
Sensormat	500	410	410	410	
Shell Can	117650	$25⅜	25¼	25⅜ +	⅛
fSSears A	2675	$8¼	8	8 —	⅜
S Sears B	1200	$8¼	8	8	
fSpar Aer	1500	$20½	20¼	20½ +	⅛
fSparCap	5000	43	42	43	
fSteinb A	7330	$26½	26	26½ —	¼
Stelco A	4600	$26¼	26	26	
Stelco B	z1	$26	26	26	—2½
Stel 1.94	450	$25¼	24¼	24¼ —	¾
Stelc 3.625	400	$30¼	30¼	30¼	
Sullvn.Min	520	$5	5	5	
Systemhse	3100	129	123	125	—2
fTeck B	1500	$10¼	10⅛	10¼ —	⅛
Tembec.A	900	450	450	450	
Tembec.wt	200	121	121	121	
Texaco	4800	$39¾	39⅛	39½ +	⅜
Thomsn A	2200	$37¾	37⅜	37⅜ —	⅛
TIE teleco	10500	$12¼	11¾	12¼ +	¼
Tor Dm Bk	25041	$15¾	15⅜	15¾ +	⅛
TrDm 2.37	300	$24¾	24¾	24¾ —	¾
Total Pete	10000	$14⅜	14⅜	14⅜ +	⅛
Total.P.wt	300	255	255	255	+ 5
TrAlta A	827	$20¾	20⅝	20⅝	
TrAlta wt	4300	300	295	300	+ 25
TrAlta Pq	z70	$29¾	29¾	29¾ —	¼
TrnsAlta.9	600	$25¼	25¼	25¼ +	¼
TrCan Pl	10310	$15⅛	14⅞	15 —	⅛
TrCan 4.5	400	$50⅞	50⅞	50⅞ +	⅛
TrCan pre	250	$54	54	54 +	⅜
Trs mount	800	$7¼	7¼	7¼	
Trillium T	1000	$8¼	8⅛	8⅛ +	⅛
Trilon.f.wt	200	$5¼	5¼	5¼ —	¼
Trimac	108	$6¾	6¾	6¾ —	⅛
fTrizec A	10800	$20	19½	19½ —	½
Trizec B	500	$21	21	21 +	¼
Trust Gen	100	$20¼	20¼	20¼	
U V					
fUAP InA	470	$29½	29	29½ +	½
UAP Wt	z50	$7	7	7 +	¼
Un Carbid	z20	$13	13	13	—1¼
Union Gas	1600	$10¾	10⅝	10⅝ —	⅛
Ugas 14.38	400	$24¼	24	24	
Velcro Ind	200	$35	35	35	+ 1
Walwyn	700	325	320	325	+ 30
Warnton	2400	108	106	108	+ 2
Webb Knp	600	180	180	180	
Westburne	1450	$16½	16⅜	16⅜	
Wcst Trn	500	$14⅛	14⅛	14⅛	
Weston	280	$68	68	68	— ¾
Wrld wt.A	z300	80	80	80	—10

Junior Mines Oils

Abcourt	1674	167	167	167	—3
Abitibi As	15500	42	40	40	—2
Bakertalc	1000	63	63	63	
Barexor	129000	56	50	56	+ 2
Bateman	10000	11	11	11	
Belchasse	1000	52	52	52	
Brosnan	8000	70	70	70	—1
Cartier Re	23900	25	24	25	+ 3
Cons 1 Rs	2486	145	135	135	+ 10
C Imp.wt	2500	30	30	30	
C.Imp. 10	5880	270	270	270	—10
Dumagmi	2600	$6	5⅞	6	+ ¼
Dumont	3200	22	22	22	— ½
Dyna Mn	500	16	16	16	—2
Explo Que	3500	32½	32	32	
GaintG	1000	115	115	115	—5
Goldex ltd	2300	119	115	119	+ 14
Humboldt	3000	13	13	13	+ 1
Lynx Exp	9000	103	100	103	+ 8
Mscoch	26800	220	215	215	—5
Musco pr	1613	$9½	9½	9½ —	⅛
NA RareM	1000	19	19	19	
Oakw Intl	3000	13	13	13	—1
PerronGld	250	120	120	120	
Prov Exp	1000	40	40	40	
Queenstn	240	270	270	270	—10
Unergie	2000	13½	13½	13½ +	1½
W Q Mnes	1700	100	96	96	—4

OPTIONS

Titre	Mois d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
A B					
AKGNICEMy 12½			$4⅞	$5¼	
Agnic E My 12½p				5	
Agnic E My 15			$2⅝	$2⅞	58
Agnic E My 15 p		5	20	10	259
Agnic E My 17½		50	70		94
Agnic E My 17½p		30	50		10
Agnic E My 20		5	25		76
Agnic E My 20 p		$2¼	$2½		23
Agnic E Ag 12½		$5¼	$5⅝		4
Agnic E Ag 12½p		1	25		10
Agnic E Ag 15		$3¼	$3½		150
Agnic E Ag 15 p		20	45		41
Agnic E Ag 17½		155	175		160
Agnic E Ag 17½p		85	110		5
Agnic E Ag 20 p		$2½	$2¾		3
Agnic E Nv 15		$3¾	$4		
Agnic E Nv 15 p		40	65		
Agnic E Nv 17½		$2⅛	$2⅜		50
Agnic E Nv 17½p		115	140		5
Agnic E Nv 20		110	135		18
Alcan My 35 p		1	15	10	61
Alcan My 50			5	5	1974
Alcan My 50 p		$11¼	$11⅝	$11½	16
Alcan Ag 35 p		60	80	70	30
Alcan Ag 45 p		$6¼	$6½	$5½	364
Alcan Ag 50 p		$11¼	$11½	$10⅜	53
Alt Enr Jn 17½p			5	40	5
Alt Enr Jn 20 p		5	20	40	49
Alt Enr Jn 22½p		55	75	85	50
Alt Enr Sp 17½p			10	15	5
Alt Enr Sp 20 p		20	40	35	30
Alt Enr Dc 17½		$5⅝	$6		
Alt Enr Dc 17½p		5	20		
Alt Enr Dc 20		$3⅜	$4	$3⅜	10
Alt Enr Dc 20 p		25	45	35	20
Asama Ja 12½		$2½	$2¾	$3⅜	1
Asama Ja 12½p		100	120	85	5
Asama Ja 15		150	165	170	117
Asama Ja 15 p		$2¼	$2½		
Asama Jy 10		$3⅜	$3⅝	$3¾	379
Asama Jy 10 p		15	25	40	302
Asama Jy 12½p		50	60	50	525
Asama Jy 15 p		$2	$2¼	$2	23
Asama Oc 10		$3⅜	$3⅞	$4⅛	32
Asama Oc 10 p		20	30	20	37
Asama Oc 12½		190	$2⅛	$2⅜	1396
Asama Oc 12½p		80	90	70	114
Asama Oc 15 p		$2⅛	$2⅜	$2⅛	33
BC Tel Ja 17½		$2⅜	$2⅞		
BC Tel Ja 17½p		10	30		
BC Tel Ja 20		75	100		
BC Tel Ja 20 p		85	105		
BC Tel Ja 22½		15	30		
BC Tel Ja 22½p		$2⅞	$3⅜		
BC Tel Jy 15 p					
BC Tel Jy 17½		$2	$2⅜	$2⅜	50
BC Tel Jy 17½p			10		
BC Tel Jy 20		25	40	60	80
BC Tel Jy 20 p		50	75		
BC Tel Jy 22½			10	5	66
BC Tel Jy 22½p		$2⅝	$3		
BC Tel Jy 25					
BC Tel Jy 25 p					
BC Tel Oc 15					
BC Tel Oc 15 p					
BC Tel Oc 17½		$2¼	$2⅜	$2¾	3
BC Tel Oc 17½p		5	20		
BC Tel Oc 20		50	75	65	30
BC Tel Oc 20 p		65	85		
BC Tel Oc 22½		5	15	25	3100
BC Tel Oc 22½p		$2¾	$3⅛	185	3010
BC Tel Oc 25					
BC Tel Oc 25 p					
Bel Ent My 25		$6¼	$6⅜	$5	261
Bel Ent My 25 p			5	5	52
Bel Ent My 27½p		1	5	5	292
Bel Ent My 35			5	5	1057
Bel Ent My 35 p		$3⅞	$4¼	$5½	3
Bel Ent Ag 27½		$3⅞	$4⅛	$2¾	2
Bel Ent Ag 27½p		15	30	20	5
Bel Ent Ag 32½p		175	$2	$2⅛	135
Bel Ent Ag 35		5	15	5	1487
Bel Ent Ag 35 p		$4	$4⅜	$3⅜	9
Bel Ent Nv 27½p		25	40	40	10
Bel Ent Nv 30 p		60	80	80	61
Bel Ent Nv 32½p		$2⅛	$2½	$3¼	3022
Bk Mtl My 25		10	30		798
Bk Mtl My 25 p		50	70		231
BKKMtl My 27½		1	5		1098
Bk Mtl My 27½p		$2¾	$3	$3⅜	52
Bk Mtl My 30			5		1367
Bk Mtl My 30 p		$5⅛	$5½		4
Bk Mtl Ag 22½p		20	40		
Bk Mtl Ag 25 p		110	138	130	1525
Bk Mtl Ag 27½		15	20	20	551
Bk Mtl Ag 30		5	15		1308
Bk Mtl Ag 30 p		$5⅛	$5½		5
Bk Mtl Nv 22½		$2¾	$2⅞		10
Bk Mtl Nv 22½p		40	55		
Bk Mtl Nv 25 p		135	145	155	108
Bk Mtl Nv 27½		40	55		109
Bk Mtl Nv 27½p		$2¾	$3	$3⅜	21
Bk NS Jn 10		160	185	170	55
Bk NS Jn 10 p		1	15		
Bk NS Jn 12½		5	20	10	354
Bk NS Jn 12½p		75	100	75	150
Bk NS Jn 13⅜			5	40	220
Bk NS Jn 13⅜p		165	190	$2	59
Bk NS Jn 15			5	1	1550
Bk NS Jn 15 p		$3¼	$3⅜	$3¼	
Bk NS Sp 10		175	$2	$2¼	28
Bk NS Sp 10 p		5	25		
Bk NS Sp 12½		45	60	40	837
Bk NS Sp 12½p		100	125	105	219
Bk NS Sp 15		1	15	20	175
Bk NS Sp 15 p		$3⅜	$3¾	$3½	16
Bk NS Dc 10 p		5	30		
Bk NS Dc 12½p		115	140	105	28
Bk NS Dc 15		15	20	15	140
Bk NS Dc 15 p		$3⅜	$3¾		
Bow Val Ja 22½		$3⅜	$3¾		
Bow Val Ja 25		$2⅛	$2⅜	185	14
Bow Val Ja 25 p		$2	$2¼		
Bow Val Jy 22½p		30	50	50	81
Bow Val Jy 25 p		135	150	175	221
Bow Val Jy 27½p		$3⅜	$3¾	$4¼	7
Bow Val Oc 22½		$2¾	$3	$3	113
Bow Val Oc 22½p		60	85	65	40
Bow Val Oc 25 p		170	190	$2	66
Bow Val Oc 27½p		$3⅜	$3¾	$3⅞	3
Brscn A Ja 35		$4⅝	$5		
Brscn A Ja 35 p		100	125		
Brscn A Ja 40		180	$2		
Brscn A Ja 40 p		$3½	$3¾		
Brscn A Jy 35		$3	$3¼	$3½	116
Brscn A Jy 35 p		40	65		78
Brscn A Jy 40		20	45		120
Brscn A Jy 40 p		$3	$3¼		48
Brscn A Jy 45			25		4
Brscn A Jy 45 p		$7⅝	$8		
Brscn A Oc 35		$3⅞	$4⅛		3104
Brscn A Oc 35 p		70	95		3031
Brscn A Oc 40 p		$3¼	$3½		39
Brscn A Oc 45		40	65		50
Brscn A Oc 45 p		$7⅝	$8		3
C D					
C Im B Jn 25		105	125		$2⅛ 115
C Im B Jn 25 p		25	40		35 135
C Im B Jn 27½		10	25		20 1058
C Im B Jn 27½p		175	175		170 228
C Im B Jn 30		1	10		5 1257
C Im B Jn 30 p		$4¼	$4½		$3¾ 140
C Im B Jn 32½			5		1 591
C Im B Jn 32½p		$6⅜	$6⅝		$3 5
C Im B Jn 35			5		15 336
C Im B Jn 35 p		$9	$9½		$6¼
C Im B Sp 25		140	160	165	70
C Im B Sp 25 p		60	80	55	30
C Im B Sp 27½p		$2	$2¼	$2	38
C Im B

ARTS ET SPECTACLES

Aide pour les professionnels de théâtre indépendants

Le Conseil des arts du Canada vient de lancer un nouveau programme d'aide à la production à l'intention des professionnels de théâtre qui ne sont pas constitués en compagnie. Dans le but de permettre à des artistes de se regrouper aux fins de réaliser des projets, ce nouveau programme d'aide dispensera des montants maximums de $15,000.

Seuls les artistes professionnels de théâtre qui possèdent une expérience reconnue dans le milieu du théâtre sont admissibles à ce programme pour lequel les candidatures doivent être soumises avant le vendredi 18 mai 84. Les résultats seront communiqués vers la fin juin.

Les objectifs poursuivis par ce nouveau programme sont de permettre à des artistes de concevoir et réaliser des projets originaux de création, d'assurer la diffusion de ces projets, et de favoriser la création d'oeuvres nouvelles et l'atteinte de nouveaux publics. L'évaluation des demandes, faite par un jury composé de spécialistes du milieu théâtral et de membres du Conseil, portera sur le contenu, l'originalité et l'intérêt du prjet et sur la capacité réelle de ses promoteurs à le bien administrer. On obtient des renseignements en communiquant avec M. Rémi Boucher, chef adjoint du Service du théâtre au Conseil des arts, 255 rue Albert à Ottawa, au numéro 267-8282.

Prix Québec-France à Vadeboncoeur

(PC) — Le prix littéraire Québec-France a été remis cette année à l'écrivain Pierre Vadeboncoeur, pour son volume intitulé *Trois essais sur l'insignifiance* et pour l'ensemble de son oeuvre.

Le jury du 20ème prix France-Québec Jean Hamelin a choisi M. Vadeboncoeur à l'issue du deuxième tour de scrutin.

Le Québécois Pierre Vadeboncoeur l'a emporté devant Saint-Arnaud-Caron. Son volume *Trois essais sur l'insignifiance* est publié aux éditions de L'Hexagone et Albin Michel.

Le deuxième prix est allé à Jean-Pierre Duquette pour *Colette*, aux éditions Hurtibise HMH et le troisième à Denis Monière, pour son livre *André Laurendeau*, aux éditions Québec-Amérique.

Nationaliste renommé, l'un des maîtres à penser de sa génération, M. Vadeboncoeur est né à Montréal en 1920. Ayant longtemps lutté aux côtés des indépendantistes québécois, il a collaboré activement aux publications Cité libre, Parti Pris, Liberté, Socialisme et au quotidien Le Devoir

ÉCHOS

À l'occasion du Salon du livre de Québec, Radio-Québec présente ce soir à 21h 30 une émission littéraire d'une heure animée par Roger Lemelin.

■

Le théâtre de la Bouffonnerie présente aujourd'hui, demain et dimanche *L'Oiseau vert* de Carlo Gozzi à la Polyvalente Marcel-Landry à Iberville.

■

Le 12e projection de films étudiants de Concordia a lieu ce soir et demain à la salle H-110 du pavillon Hall du boul. Maisonneuve, à 19h 30.

■

Une expo-vente au profit de l'école Les Petits castors de Longueuil a lieu aujourd'hui, demain et dimanche. ■

Mme Régine Robin et son éditrice Régine Lilenstenâ seront présentes à la Librairie Hermès au 1120 ouest Laurier aujourd'hui (vendredi) de 16 à 17 h. Mme Robin vient d'écrire aux Editions du Sorbier *L'Amour du yiddish* et l'année dernière aux Editions Québec-Amérique *La Québécoite*.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Les inadaptés"** 9 h 30 — **"Les aventuriers du bout du monde"** 7 h 30.
ASTRE II: — **"Les compères"** 9 h 20,— **"La mort au bout de la route"** 7 h 20.
ASTRE III: — **"Un homme parmi les loups"** 9 h — **"Nanou fils de la jungle"** 7 h 20.
ASTRE IV: — **"Mesrine"** 9 h 10.— **"Les guerriers de l'apocalypse"** 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — **"Le Balafré"** 1 h 20, 4 h 30, 8 h.
BERRI II: — **"Fanny et Alexandre"** 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
BERRI III: **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h.
BERRI IV: — **"Furyo"** 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30.
BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Against all odds"** 7 h, 9 h 15.
BONAVENTURE II: — **"Up the creek"** 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Le balafré"** 8 h.
BROSSARD II: (465-3851) — **"Children of the corn"** 7 h 30, 9 h 20.
BROSSARD III: **"Tendres passions"** 7 h, 9 h 30.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — **"Tendres passions"** 7 h, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Tendres passions"** 7 h, 9 h 20.
CHAMPLAIN II: — **"Vous habitez chez vos parents"** 9 h 15, **"Prend ton passe-montagne on va à la plage"** 7 h 30.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Children of the corn"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
CINÉMA DU VILLAGE:(523-3239) — **"Un après midi de chien"** 7 h 30, — **"La chasse"** 9 h 50.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — **"Deux femmes en or"** 18 h 35, **"Missing"** 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX II: — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX III: — **"Educating Rita"** 1 h 10, 3 h 25, 5 h 35, 7 h 45, 9 h 55.
CINÉPLEX IV: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 55.
CINÉPLEX VI: — **"Reuben, Ruben"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 55.
CINÉPLEX VII: — **"Stone boy"** 1 h 10, 2 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 7 h 55, 9 h 40.
CINÉPLEX VIII: — **"This is spinal tap"** 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX IX: — **"Countryman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"La guerre du feu"** 12 h, 4 h, 8 h,— **"Le verdict"** 1 h 45, 5 h 45, 9 h 45.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Superman II"** 12 h 15, 4 h 35, 9 h 05, — **"Superman III"** 2 h 25, 6 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Les inadaptés"** 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, **"Une étoile est née"** 14 h, 18 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Peter & Elliot"** 12 h 30, 16 h 40, 20 h 50 **"L'espion aux pattes de velours"** 14 h 30, 18 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Ardeurs perverses"** 12 h 05, 16 h 15, 20 h 25, **"Leçons trop particulières"** 13 h 20, 17 h 30, 21 h 40, **"Trois bavaroises à Paris"** 14 h 30, 18 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Mesrine"** 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-**Relâche**.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 05.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"Children of the corn"** 7 h 30, 9 h 30.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Les copains d'abord"** 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Les mots pour le dire"** 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN II: **"La vie est un roman"** 7 h 20, 9 h 20.
DORVAL I: (631-8587) — **"Sixteen candles"** 7 h 10, 9 h 05.
DORVAL II: **"Moscow on the Hudson"** 7 h 25, 9 h 35.
DORVAL III: **"Greystoke: the legend of Tarzan"** 7 h, 9 h 20.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"The bounty"** 7 h, 9 h 30.
DÉCARIE II: — **"Swing shift"** 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Et vogue le navire"** 6 h 50, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — **"Un amour en Allemagne"** 7 h, 9 h 05.
ESPACE 9:(272-1080)— **"Qu'est ce qu'on attend pour être heureux"** 7 h 15, **"Le goût de l'eau"** 9 h.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Breakin"** 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — **"Police academy"** 7 h, 9 h.
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Breakin"** 6 h 20, 8 h, 9 h 35.
GREENFIELD 2: — **"Jeux de guerre"** 7 h 10, 9 h 20.
GREENFIELD 3: — **"Garçon"**6 h 10, **"Si elle dit oui, je ne dis pas non"** 8 h.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Greystoke: the legend of Tarzan"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Le balafré"** 8 h.
KENT I: (489-9707) — **"Greystoke: The legend of Tarzan"** 7 h, 9 h 15.
KENT II: — **"Breakin"** 6 h 15, 7 h 45, 9 h 30.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Breakin"** 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
LA CITÉ II: — **"City of walking dead"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LA CITÉ III: — **"The iceman"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Le sang d'un poète"** et **"Le testament d'Orphée"** 7 h, **"La crime"** 7 h 15,, **"Salo ou les 120 journées de Sodome"** 9 h 15, **"La chasse"** 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — **"Breakin"** 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
LAVAL II: — **"Jeux de guerre"** 7 h 20, 9 h 30.
LAVAL III: — **"L'opéra de la terreur"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LAVAL IV: — **"Un homme, une femme, un enfant"** 7 h, 9 h.
LAVAL V: — **"Chloé objet de désir"** 6 h, **"La main à la pâte"** 7 h 20, 8 h 30.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—**"Vous habitez chez vos parents"** 8 h, **"La prof joue et gagne"** 9 h 50.
LAVAL-ODÉON II: — **"Le balafré"** 8 h.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Sixteen candles"** 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S II: — **"Tearms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
LOEW'S III: — **"Splash"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — **"Blame it on Rio"** 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S V: — **"City of walking dead"** 12 h 05, 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.
MERCIER: (255-6224)— **"Les bolides s'envolent"** 9 h 10 — **"Les Casseurs"** 7 h 20.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"Staying alive"** 7 h 30, 9 h 30, **"La balance"** 7 h, 9 h.
OUTREMONT: — **"Risky business"** 7 h 15, **"L'amie"** 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — **"Breaking"** 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.
PALACE II: — **"Iceman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE III: — **"Neron & Poppea: orgy of power"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.
PALACE IV: — **"Where the boys are"** 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
PALACE V: — **"Footloose"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE VI: — **"Friday the 13th, the final chapter"** 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 10, 9 h 50.
PARALLÈLE: (843-4725) — **"Lancelot du lac"** 19 h 10, **"L'argent"** 21 h.
PARADIS I: (866-6991) — **"Les inadaptés"** 7 h 20,— **"Les aventuriers du bout du monde"** 9 h.
PARADIS II: — **"Les farceurs"** 8 h 45, **"Les Charlots contre Dracula"** 7 h 15, — **"Papy fait de la résistance"** 10 h 20.
PARADIS III: — **"Jeux galants"** 9 h 30.— **"Masseuses expertes"** 8 h 20, **"Recettes très spéciale du chef"** 7 h 20.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Un homme, une femme, un enfant"** 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.
PARISIEN II: — **"Jeux de guerre"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.
PARISIEN III: — **"L'opéra de la terreur"** 12 h 55, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 45, 9 h 30.
PARISIEN IV: — **"Rue cases nègres"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
PARISIEN V: — **"La femme de mon pote"** 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"The bounty"** 7 h 9 h 30.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — **"Les inadaptés"** 17 h 30, 21 h 30 — **"Une étoile est née"** 19 h 10.
SAINT-DENIS III: — **"Les compères"** 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

POUR LA JOIE des CINÉPHILES
Découper
LA FLUTE À SIX SCHTROUMPFS (Tous)
Samedi et dimanche: 12h., 2h., 4h., (5 et 6 mai)
QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ÊTRE HEUREUX? (Tous)
Vendredi 4 mai: 7h15 - Lundi 7 mai: 7h00
LE GOUT DE L'EAU (Tous)
Vendredi 4 mai: 9h00 - Dimanche 6 mai: 7h15
ERENDIRA (14 ans)
Samedi 5 mai: 7h15 - Mardi 8 mai: 7h00
LE CHOIX DE SOPHIE (14 ans)
Samedi 5 mai: 9h15 - Dimanche 6 mai: 9h15
BARRY LINDON (Tous)
Lundi 7 mai: 8h45 - Mardi 8 mai: 9h00
ESPACE 9
6956 rue St-Denis — 272-1080
Découper

Du créateur de «BUFFET FROID» «AU REVOIR À LUNDI» «PRÉPAREZ VOS MOUCHOIRS» (OSCAR MEILLEUR FILM ÉTRANGER)
Et si vous tombiez amoureux de la femme de votre meilleur ami?
La femme de mon pote
POUR TOUS

CINÉMAS UNIS
Un film de Bertrand Blier
Avec Isabelle Huppert ,Thierry Lhermite, Coluche
Musique J.J. CALE
3e SEM.
12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.50
SAM. DERNIER SPECTACLE 11.40
Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

SUR SCÈNE

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808)— La Boite à Lily: Philippe Noireaut 21h.30— Michel Beaudet 23h.30. 4 mai— Philippe Noireaut 21h.30— Virginie Rigoine 23h.30, 5 mai— Variations sur un auteur: Pierre Shea chante Vigneault, 20h., 6 mai
CAFÉ CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, route 132, St-Timothée (373-3262)— En reprise "Strauss père et fils", m. en s. Philippe Grenier du 26 avril au 26 mai, du jeu. au sam. 21h.
CAFÉ CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-8620)— Robert Lemieux, guitariste classique, oeuvres de Duarte, Ponce, Back, Torroba et autres 4 mai à 21h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— Monique Leyrac chante la belle époque de 1900 lun. au sam. 20h.30 jusqu'au 16 juin
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— "Casablanca mon amour" comédie musicale de Pierre Malouf, m. en s. Pierre Maltais et Pierre Kattini Malouf mar. au dim. 19h.30 du 1 au 20 mai
CAFÉ-THÉÂTRE ZOD: 3699 St-Laurent (287-9289)— "Mais qu'est-ce qui m'arrive?" spectacle de Gaston Dussault 3 au 6 mai, 21h.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Découverte jazz 4 mai, 21h.
COLLEGE MARIE-VICTORIN: Salle Désilets, 7000 rue Marie-Victorin, Mtl-Nord— Les Grands Explorateurs présentent: "Mes voyages en Canada" de Jacques Cartier 4 mai 20h.
ÉCOLE MOUNT-BRUNO: 20 rue des Peupliers, St-Bruno (653-2443 poste 66)— Mme Pauline Boissay, historienne d'art fera une présentation avec diapositives de peintres du nouveau réalisme le ven. 4 mai 19h.30
ÉGLISE ST-JEAN-BAPTISTE: Angle Rachel et Henri-Julien— Le Choeur Polyphonique de Montréal, (Antonin Dvorak), présente: Stabat Mater, chef d'orchestre, Jacques Clément, dir. musicale Renée O'Dwyer ven. 4 mai 20h.30
L'ESKABEL: 1237 rue Sanguinet (849-7164)— L'Eskabel présente Histoires d'amour d'après "La dame aux camelias" du 19 avril au 13 mai, jeu. ven. 21h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-1945)— Carbone 14 présente "Le rail un work in progress" dir. Gilles Maheu, du 5 au 13 mai, 22h.
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. à ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Tim Brady Quartette, 4-5-6 mai
L'ENTRE-TEMPS: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Le groupe Late City Edition en vedette jusqu'au 2 juin, du mar. au dim. de 21h. à 03h.
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au sam.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Ne blâmez jamais les bedouins" de et avec René-Daniel Dubois, m. en s. Joseph Saint-Gelais du mar. au dim. 20h.30, du 27 avril au 2 juin
LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— Alan Gerber 3-4-5 mai
PAVILLON JUDITH JASMIN: UQAM, entrée Maisonneuve et St-Denis— "Place aux Poètes" avec Claude Gauvreau, plus de 40 poètes invités, musique assurée par Denis Fréchette, au piano, Philippe Noirot, animatrice de la soirée Janou Saint-Denis, le ven. 4 mai de 19h. à 03h.
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Des dieux, des astres et des hommes" du 7 mars au 6 mai, mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30., dim. 13h., 15h.30, 16h.30 et 20h.30
PRIM VIDEO: 10 ouest Ontario (849-5065)— Festival International d'art vidéo, du 23 avril au 6 mai: Conférence donnée par Joyan Sanders (Canada) 4 mai, 20h.à 23h.
SALLE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée (521-8900)— "La peur surtout" spectacle dont la m. en s. et la coordination des textes sont signées de Jasmine Dubé, Louise Dubé, Mireille Lachance, Suzanne Lemoine, Brigitte MacKay et Pol Pelletier du 18 avril au 10 mai 20h.30
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112)— Ginette Reno en spectacle 3 au 6 mai 20h.30
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657)— Blood Fire, reggae et danse 2 au 6 mai
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke— Concert de musique de chambre Allegra, avec Dorothy Fraiberg, au piano, Eleanora Turovsky, violon, Michel White, violon, Leslie Malowany, alto et Yuli Turovsky, violoncelle, le 4 mai à 20h.
THÉATRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— "Not about heroes" de Stephen MacDonald, m. en s. Scott Swan du 12 avril au 27 mai, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.
THÉATRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (282-4871)— Le Théâtre de la Rallonge présente: "Juste avant que" de Claire Dé et Pierre Moreau, m. en s. André Naud du mer. au dim. 20h.30, du 2 au 27 mai
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Spectacle de Yvon Deschamps "Un voyage dans le temps" 1 au 6 mai 20h.
THÉÂTRE MERIDIEN: basilaire 2, Complexe Desjardins— "Mad in Canada" création de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis jusqu'au 5 mai
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine (861-0563)— "Arlequin, serviteur de deux maîtres" de Carlo Goldoni, traduction Olivier Reichenbach, m. en s. Guillermo de Andréa du 4 au 26 mai
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— Les belle-soeurs de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard jusqu'au 12 mai, (suppl. 17-18-19 mai)
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente Le Clan de George Sibbald, m. en s. Claude Maher 1 au 4 mai 20h.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— André Gagnon seul avec Chopin, Gershwin, Léveillée, Satie, Schubert et Schumann du 24 avril au 12 mai, du mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— "La sagouine" d'Antonine Maillet, interprétation Viola Leger, sous la direction d'Yvette Brind'Amour du 12 avril au 12 mai, mer. au ven. 20h., sam. 5 mai 17h. et 21h.,dim. 19h.
UNIVERSITÉ CONCORDIA: Salle H-110, Pavillon Hall, 1455 o. Boul. Maisonneuve— Projection des meilleurs films réalisés par les cinéastes étudiants, de 1ere, 2e et 3e année, 4 et 5 mai 19h.30
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy— Salle B-484: Récital de violon, de Anne-Marie Poirier 19h.— Récital de violon de Natalie Cadotte 20h.30, le 4 mai
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: 1455 St-Denis— Salle Marie Gérin-Lajoie: Danse moderne "Public Dance Works" les 4-5 mai 20h.30— Studio J-2020: Performance multi-média "L'hybride Pi 3.1415926..." les 4-5-6 mai 20h.30
QUÉBEC OTTAWA
aGRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Octave-Crémazie: "Feu Follet" de Susan Cooper et Hulme Cronyn, m. en s. Guillermo de Andrea du 17 avril au 12 mai 20h., du mar. au sam.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091-½ rue St-Jean, Vieux Québec (694-9631)— "Faut pas payer" de Dario Fo, du 11 avril au 12 mai 20h.30, relâche dim. et lun.
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— Le Théâtre de Face présente "Fragments d'un discours amoureux", m. en s. Gilles Devault, les 4-5 mai 20h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Brew 5 mai, 20h.30— Salle Théâtre: Centre Stage Company présente: "Cat on a hot tin roof" de Tennessee Williams 1 au 4 mai 20h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669)— "L'escalier" de Charles Dyer, m. en s. Joël Richard du 11 avril au 12 mai, du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 Adélaide est, Toronto (363-4977)— "Fort rouillé" de Patricia Dumas, m. en s. John Van Burek, du mar. au sam. 20h., dim. 14h.30 à compter du 3 mai

Concerts de musique de chambre Allegra
Quintette
piano Dorothy Fraiberg
violon Eleanora Turovsky
violon Michel White
alto Leslie Malowany
violoncelle Yuli Turovsky
Oeuvres de Beethoven et Shostakovich
vendredi, 4 mai 1984, 20h.
Université McGill, salle Pollack
555, rue Sherbrooke ouest
Entrée libre
Présenté en collaboration avec "Music Performance Trust Funds" obtenue par la Guilde des Musiciens de Montréal.

"Oshima nous propose, pour notre plus grand plaisir, les mille et une facettes de son talent..." Première
"Bowie et Sakamoto: le talent au sens le plus fort du terme: de très grands interprètes d'un très grand film." France-soir
"Furyo est un de ces films qui font vibrer les âmes les plus froides" Le matin

RENÉ MALO
DAVID BOWIE
dans un film de NAGISA OSHIMA
POUR TOUS
FURYO
BERRI 4
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 12:05 — 2:25 — 4:45 — 7:10 — 9:30.

RENÉ MALO présente
APRÈS Mon Oncle d'Amerique VOICI ENFIN LA TOUTE DERNIÈRE OEUVRE d'ALAIN RESNAIS
VITTORIO GASSMAN GERALDINE CHAPLIN

POUR TOUS
ARDANT RAIMONDI
LA VIE EST UN ROMAN
Scénario: JEAN GRUAULT, Musique: PHILIPPE GERARD, Décor: JACQUES SAULNIER
Ven.: 7:20 9:20.
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sam.-dim.: 1:00 — 3:00 — 5:10 — 7:20 — 9:20.

UNE FEMME MEURTRIE, PAR UNE ENFANCE DOULOUREUSE ET UNE MÈRE DOMINATRICE, ÉCHAPPE À LA FOLIE ET RENAÎT À LA VIE.
d'après le roman de MARIE CARDINAL "LES MOTS POUR LE DIRE" (Editions Grasset et Fasquelle)
réalisé par JOSE PINHEIRO
14 ANS

Les mots pour le dire
NICOLE GARCIA • MARIE-CHRISTINE BARRAULT
avec DANIEL MESGUICH • JEAN-LUC BOUTTE
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Ven.: 7.30 — 9.30.
Sam.-dim.: 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:30.
Lun. au jeu.: 8:00 p.m.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télex arts
12.30 Allô Boubou
13.30 Au jour le jour
14.30 Télé-Feuilleton « Les mystères de Paris »
15.30 Du neuf au zoo
16.00 Bobino
16.30 Monsieur Rosée
17.00 La vie secrète des animaux
17.30 Horizons 2000
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Les chocs de la vie
19.30 Grand-Papa
20.00 Déjà 20 ans
21.00 Hors Série « Verdi »
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télex Arts
23.20 Vivre en forme
23.25 Cinéma: « Vacances en enfer » amér. 76 avec D. Raffin, Robert Reed et Ralph Bellamy
01.30 Ciné-Nuit « Corps d'amour » it. 72 avec Mimsy Farmer, François Simon, Giovanni Roseli et Lino Capolicchio

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz « Drôles de zèbres » fr. 77 avec Sim, Patrick Préjean, Jean-Paul Tribout et Alice Sapritch
14.25 Souvenir Olympique
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et cie
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La Quotidienne
19.30 Ciné-Choix « Agent très spécial 44 » it. 76 avec Franco Gasparri, John Saxon, Marcella Michelangeli et John Steiner
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
22.50 Le dix vous informe
23.00 Les sports
23.15 Souvenir Olympique
23.20 La couleur du temps
23.30 Cinéma « La maison de poupée » 1973 avec Jane Fonda, Trevor Howard, David Warner et Delphine Seyrig

17 RADIO-QUÉBEC
13.30 Le marché aux images
14.30 Le Québec au pluriel
15.30 Options
17.00 Les ballets
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Retraite-action
20.30 Les grandes maladies
21.30 Salon du livre de Québec
22.30 Mémoires du Québec
23.00 Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)
12.30 Jack Spot
13.00 Téléthèque: Les Perses
14.30 L'heure de vérité: Valery Giscard D'Estaing
15.55 Le théâtre de Bouvard
16.30 L'île aux enfants
16.50 Variétoscope
17.05 Histoire d'en rire
17.20 L'académie des neufs
18.00 Atout coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Jack Spot
20.30 Théâtre pour demain: avez-vous entendu la mer
21.00 Vendredi grand public: l'hopital de Saint-Nazaire
23.00 Le théâtre de Bouvard
23.13 Prélude à la nuit

6 CBMT
12.00 The middays News
12.10 Midday
12.25 Community announcements
12.30 All in the family
12.57 Program highlights
13.00 All my children
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation street
15.00 A town like Alice
16.00 Do it for yourself
16.30 Grange hill
16.59 Newswatch 6
17.00 Coming attractions
17.27 Newswatch 6
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 The facts of life
19.30 Reach for the top
20.00 Olympic journey
20.30 Search for stars
21.00 Dallas
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Good Rockin' tonight
00.27 Best of midnight special

12 CFCF
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 M A S H
19.30 Circus
20.00 The Billy Graham crusade
21.00 Riptide
22.00 Falcon Crest
22.58 Loto Quebec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Nite Life
01.00 Cinema 12: « Two minutes warning » dr. 76 avec Charlton Heston, Martin Balsam et Jack Klugman
03.20 Cinema Twelve « Medusa touch » avec Richard Burton, Lino Ventura et Lee Remick
05.05 Rhoda

ARTS ET SPECTACLES

À « Pro-musica » et à l'OSM

Par bonheur, Dutoit était là!

CAROL BERGERON

★ **L'Ensemble Pro Musica sous la direction de Charles Dutoit,** un concert de la Société Pro Musica. Au programme: *Jean-Sébastien Bach* (1685-1750), Suite en do majeur, BWV 1066, Théodore Baskin et Marc Laberge (hautbois), Bruce Bower (basson) et Geneviève Soly (clavecin); Concerto en ré mineur BWV 1052, Geneviève Soly (clavecin); Suite no 2 en si mineur BWV 1067, Timothy Hutchins (flûte) et Geneviève Soly (clavecin). Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, 30 avril 1984.

Il faut sans doute prendre les choses comme elles sont: l'idée d'un orchestre de chambre séduit à la Société de concert Pro Musica, l'occasion de faire de la musique en formation réduite avec une quinzaine de musiciens de son orchestre intéresse Charles Dutoit, il n'en a sans doute pas fallu davantage pour que naisse l'Ensemble Pro Musica. On ne doit sûrement pas voir là-dessous l'ombre d'une quelconque ambition hégémonique de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

À défaut de créer un petit orchestre, on réunit quelques musiciens qui sauront faire vite et bien. Il faut absolument réduire le facteur risque à presque rien. Avec quelques heures de répétitions, il est nécessaire de produire un concert parfait ou presque, on doit rendre « musicalement heureux » les imprésarios, les interprètes et le public.

Bien que le premier concert de l'Ensemble Pro Musica ait été plutôt réussi, on ne peut pas dire sans réserve que le « bonheur musical » fut à son comble. Charles Dutoit proposait un programme entièrement consacré à des oeuvres de Jean-Sébastien Bach, un commun dénominateur qui ne risquait pas de déplaire à personne. Seulement voilà, il ne suffit plus, aujourd'hui, d'ajouter un clavecin à une poignée d'instruments de facture moderne que l'on fait sonner le moins fort possible pour donner à cette musique sa juste dose d'authenticité. Une approche interprétative qui se situe à michemin entre l'ancienne et la moderne ne peut pas être pleinement satisfaisante. L'équilibre sonore entre le clavecin et les autres instruments est toujours boiteux quelque part, pour ne parler que de cela.

Ceci dit, nous avons eu droit à du Bach nerveux, bien dessiné et fort bien conçu dans l'enchaînement des tempi. La précision et le brio du jeu de l'Ensemble et des solistes ont semblé ravir l'auditoire de Pro Musica. Dans le Concerto en ré mineur BWV 1052, nous avons pu apprécier le talent de la claveciniste Geneviève Soly. C'est une musicienne qui possède une fort belle maîtrise instrumentale et qui sait se garder de la tentation de jouer vite pour épater. Dans cette oeuvre, il faut souligner le remarquable travail de Charles Dutoit qui a semblé faire tout ce qui était possible pour éviter d'écraser le clavecin. Dans la Suite no 2 BWV 1067 avec sa célèbre Badinerie, c'est l'excellent flûtiste Timothy Hutchins qui a incontestablement remporté les suffrages.

Le 14 mai prochain, Pro Musica présentera essentiellement les mêmes musiciens dans un autre programme Bach, au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts.

★

★ **Concert Gala de l'Orchestre Symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit.** Au programme: *Ludwig van Beethoven* (1770-1827), Ouverture Leonore no 2, op. 72b et le Concerto pour violon en ré majeur, op. 61 avec Isaac Stern (violon); *Edgar Varèse* (1883-1965), Amériques. À la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, le mardi premier mai.

C'est bien connu, avec *Beethoven*, un bon orchestre fait salle comble. Avec Varèse, il en va tout autrement. Curieusement, le public qui, aujourd'hui, gobe goulûment la moindre pièce du maître de Bonn lève le nez sur les oeuvres de son époque comme le public allemand des premières auditions du grand compositeur.

Le clou du Concert Gala de mardi soir dernier ne pouvait pas être, malgré l'admiration que l'on peut éprouver pour le Concerto de Beethoven et tout le respect qu'inspire un interprète de l'importance du violoniste américain Isaac Stern, autre chose que la première exécution à l'OSM d'*Amériques* pour grand orchestre, la première oeuvre préservée du compositeur franco-américain Edgard Varèse.

« Colossale éruption de musique », l'expression est du musicologue français Marc Vignal, *Amériques* est écrit pour un orchestre imposant, comprenant les bois par 5, 8 cors, 6 trompettes, 5 trombones, 2 tubas, 2 harpes, 10 percussionnistes et les cordes. L'importance de son effectif instrumental, la difficulté d'équilibrer cette masse sonore et sans doute les problèmes de mise en place du texte lui-même en font une oeuvre très rarement jouée. Trop rarement si l'on considère les nombreuses qualités de cette partition dont la moindre n'est certes pas l'effet croissant de puissante intensité, tellement bien réussi par Varèse.

Ceux qui n'ont pas eu la patience d'écouter et surtout la décence de se taire (chuchoter c'est comme tousser, ça dérange tout le monde) n'ont pas pu se rendre compte à quel point l'OSM et son chef Charles Dutoit ont su rendre un hommage impressionnant à Edgard Varèse, ce grand créateur du XXe siècle dont on voulait souligner, avec quelques mois de retard, le centenaire de la naissance.

Beethoven et Isaac Stern, il n'y a pas de risque ? Non, à condition d'oublier le premier mouvement du concerto dans lequel le violoniste ne semblait pas très à l'aise. C'est peut-être Charles Dutoit qui a sauvé le tout en se montrant un accompagnateur extraordinairement attentif. Certains passages d'une grande beauté poétique, dans le deuxième mouvement, et l'allure superbe du troisième mouvement ont fort heureusement racheté le tout.

Malgré la présence de 40 comédiens sur scène

L'Eskabel: un spectacle terne

PAUL LEFEBVRE
(collaboration spéciale)

★ **Histoires d'amour**, d'après ***La Dame aux camélias*** d'Alexandre Dumas fils. Conception, mise en espace et scénographie: Jacques Crête. Costumes: Monique Saicans. Éclairages: Luc Pierre. Musique originale: Serge Le Maire. Orchestre et choeurs dirigés par Luc Létourneau. Avec Hélène-Élise Blais, Geai Rare Doiron, Pauline Blais, Alain Joly, Marguerite Lemir, Serge Le Maire, Danielle Fontaine, Jacques Filion, Daniel Sévigny, Elsa Le Maire, Francine Veilleux, Cécile Lafontaine, Lise Villemaire, Fabienne Benveniste, Lise Billette, Anne Saint-Denis, Jo Anne Daoust, David Desrosiers, Stéphanie Le Maire et Pascale Navarro; choristes et musiciens. Une production de l'Eskabel présentée jusqu'au 13 mai.

L'Eskabel n'est plus ce qu'elle était. Peut-être parce qu'elle n'est plus qui elle était. De ceux qui, pendant les huit années suivant la fondation du groupe en 1971, ont développé la troupe et son esthétique particulière, il ne reste que Jacques Crête, le fondateur. Les membres de cette « première génération » de l'Eskabel avaient acquis, grâce à une autoformation d'une exigeance folle, un type unique de présence théâtrale, alliée à une maîtrise très spéciale du corps et de la voix. Malheureusement, la « nouvelle génération » ne semble posséder ni la cohésion, ni la maîtrise technique de la précédente. Et *Histoires d'amour*, d'après *la Dame aux camélias*, s'en ressent gravement.

Il ne faut pas chercher dans ce spectacle une adaptation du roman ou de la pièce d'Alexandre Dumas fils, mais une libre rêverie, ouverte aux associations d'idées et d'images, à partir de *la Dame aux camélias*. De Dumas fils, on n'a gardé que quelques personnages et l'atmosphère des salons parisiens du siècle dernier, contrant tout sur l'aveu d'amour entre Marguerite et Armand et laissant complètement retomber le conflit enclenché par le père d'Armand, ainsi que la mort de Marguerite même si cette mort — entre autres par la scène de la vente aux enchères des effets de Marguerite — est présente. Se mêle à cela *Lili Marlène* (un peu facile ce recours à ce qui est devenu un cliché de la mode rétro) et l'évocation vague de cette autre histoire d'amour: « Je me souviens, c'était à l'été quarante-cinq . . . » Dans son spectacle, Crête fait circuler, entre les époques et les personnages, le discours amoureux: Armand chantonne *Lili Marlène* à Marguerite et les paroles des amants voyagent de bouches en bouches.

Dans *Histoires d'amour*, le spectateur est plongé dans tout un environnement théâtral, tant sonore que visuel, dans lequel il voyage; on passe d'une antichambre où un gambiste joue des pièces baroques aux enchères des effets de Marguerite Gauthier, puis à un grand lieu à la fois salon, opéra et salle de banquet. Acteurs, figurants et musiciens tissent par de lentes et complexes évolutions cet univers où l'amour est menacé par la mort au son d'une obsédante musique.

Tout cela est, hélas, terne; les images arrivent rarement à se déployer avec force (malgré la présence de 40 personnes sur scène !) et l'ensemble manque singulièrement de passion et de sensualité. Mais cela est beaucoup dû à un grave problème de comédiens. Il est difficile, pour le spectateur, d'entrer dans l'atmosphère de rêve et de magie que veut communiquer l'Eskabel avec ces comédiens et ces figurants qui bougent maladroitement et dont les défauts de prononciation et d'intonation nous écorchent les oreilles. Mais ceci est secondaire; un spectateur complice peut toujours « compenser ». Mais le jeu est d'une telle molesse et d'une telle imprécision qu'il brouille très gravement la lecture du spectacle: on est presque toujours dans l'impossibilité de définir un niveau de jeu et de déterminer le sens des intonations, des regards, des gestes. Ainsi, le spectacle est d'une regrettable faiblesse et il est même impossible d'y percevoir le projet de son concepteur.

ÉCHOS

Aujourd'hui s'ouvre au Gymnase du Collège Laval, 1110, rue Desnoyers à Duvernay (Laval) s'ouvre un mini-congrès charismatique sous le thème « Jésus, lumière du monde ». Le congrès se poursuivra demain et dimanche. L'inscription a lieu ce soir à 18 h 30. Renseignements: 625-6666, 669-4795.

■

Le Département du Public Dance Works, compagnie de danse new-yorkaise présente ce soir et demain pour la première fois à Montréal un programme de danse entièrement composé et monté par M. Jonathon Apples. À la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM à 20h 30.

■

La 12e projection de films étudiants de Concordia a lieu ce soir et demain à la salle H-110 du Pavillon Hall, 1455 boul. Maisonneuve.

Dernières représentations de LA SAGOUINE, à l'affiche du Théâtre du Rideau Vert jusqu'au 12 mai. Ne manquez pas de voir sur scène ce personnage fascinant créé par Antonine Maillet et interprété de façon magistrale par Viola Léger. Pour réservations: 844-1793.

(Publicité)

Au Festival du théâtre des minorités

Le Québec présent

(AFP) — Le Québec sera présent à la troisième édition du Festival théâtre des minorités nationales et des cultures régionales, le seul de ce genre en France, qui se déroulera cette année du 31 mai au 3 juin, dans la petite ville d'Henansal, près de Lamballe (Bretagne).

Sept régions françaises (Bretagne, Auvergne, Pays Basque, Bearn, Picardie, Occitanie, Alsace) seront représentées à cette manifestation qui a regroupé l'année dernière plus de 5,000 participants.

Organisé par l'association « Art dramatique expression culture » et l'union ouest de la Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation (FNCTA), ce festival se veut le point de rencontre de troupes d'amateurs et professionnelles, permettant ainsi un enrichissement mutuel.

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
SAMEDI & DIMANCHE 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.05, SEMAINE 7.00 & 9.05.

« Rien de fade dans « Rue cases nègres » seulement du génie... C'est un film d'une telle beauté visuelle et d'un optimisme si poignant que j'en suis bouleversé de surprise, d'admiration et de gratitude... Euzhan Palcy est une artiste d'une telle compassion et envergure que je suis prêt à la déclarer illico l'une de nos meilleurs espoirs du cinéma... Elle a l'oeil pour les détails visuels importants et sait les faire ressortir. Tout au long de cette riche et passionnante description de vies humaines... »
— Rex Reed *New York Post*

« Euzhan Palcy met tant de chaleur dans son film « Rue cases nègres », que même la scène des funérailles, au milieu du film, comporte une douceur inattendue... »
— Janet Maslin *New York Times*

« Ses personnages de « Rue cases nègres » se gravent dans la mémoire par une humanité simple et chaleureuse — et lorsque Jose lave les croûtes de boue sur les pieds nus de sa grand-mère morte, on pleure. »
— Jacques Siclier *Le Monde*

«...Fellini ne radote pas mais projette un charivari de visions, de tableaux, de trouvailles explosives. J'en suis estourbi de bonheur galactique...»
— Patrick Grainville

«...Ah Dieu, que le naufrage est joli!»
— Figaro Madame

«...Un nouveau tour de magie que les amateurs ne sauraient manquer!...»
— D.CH. Ciné Vidéo Star

«...C'est généreux, tendre, fou, ardent, désespéré, avec les clins d'oeil de l'humour pour ponctuer le drame. On ne peut pas ne pas aller voir «ET VOGUE LE NAVIRE»...»
— France Soir

FEDERICO FELLINI
POUR TOUS
ET VOGUE LE NAVIRE...

Scénario de FEDERICO FELLINI et TONINO GUERRA
Directeur de la photographie GIUSEPPE ROTUNNO Décors de DANTE FERRETTI
Musique de GIANFRANCO PLENIZIO

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
SAMEDI & DIMANCHE 1.30, 4.10, 6.50, 9.20, SEMAINE 6.50 & 9.20.

GOUVERNORAT DE MARTINIQUE
RIVIÈRE-SALÉE, AOUT 1930
VENISE 83
LION D'ARGENT
PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE
POUR TOUS

RUE CASES-NÈGRES
un film de
EUZHAN PALCY
d'après le roman de Joseph Zobel
Darling Legitimus · Garry Cadenat
Douta Seck

PARISIEN: 1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:15. Sam., dernier spectacle 11:15.
P.-V. MARIE: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

EN FRANÇAIS
Le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

Version Originale Sous-Titres Anglais
PLACE VILLE-MARIE
CINEMA-1 866-0689

LE DEVOIR ciel 98.5
en collaboration avec
FRANCE FILM
invitent
350 personnes
à assister à l'avant-première du film
jeudi le 17 mai 1984 à 20:30h
au cinéma du complexe Desjardins

LE CERCLE DES PASSIONS
un film de CLAUDE D'ANNA
avec MAX VON SYDOW

un amour démesuré,
un grand film lyrique
et poignant...

GIULIANO GEMMA
ASSUMPTA SERNA - MARCEL BOZZUFFI
FRANÇOISE FABIAN
écrit par LAURE BONIN et CLAUDE D'ANNA
d'après le rôle de Renata Strauss
Distribution FRANCE FILM

CONCOURS: "LE CERCLE DES PASSIONS"
CIEL-MF
C.P. 98,5 Succ. A
Longueuil, Québec J4H 3Z3

NOM.....
ADRESSE..... APP.....
VILLE..... C. P. ..... TÉL.:.....

- Le coupon de participation sera publié du 30 avril au 5 mai 1984.
- Le texte des règlements est disponible à France Film, 1405 rue Alexandre Desève, Montréal.
- La valeur des prix offerts est de $1 750.00
- Le tirage aura lieu le 11 mai 1984.
- Il faut être âgé de 18 ans et plus pour participer au concours.

SPORTS

Défensive impeccable et opportunisme dans une victoire de 3 à 1

Les Islanders se rapprochent à un gain de leur objectif

BERNARD CYR

MONTREAL (PC) — Les Islanders de New York se sont approchés à un gain d'une cinquième participation consécutive à la serie finale de la LNH, en défaisant hier soir le Canadien 3-1, devant 18,095 spectateurs au Forum de Montréal.

Les champions en titre mènent maintenant la série de championnat de la conférence Prince-de-Galles 3-2 et le prochain match sera disputé demain soir à Uniondale.

Les Islanders ont remporté les trois derniers matches de la série et il semble de plus en plus évident que le Canadien vit ses dernières heures dans les séries 1984, qui auront tout de même été remarquables pour lui. Il faut rappeler que le Canadien a été incapable de gagner en deux matches à Uniondale dans la présente série.

Le Canadien n'a pas été une proie facile pour les Islanders, hier soir, puisqu'il est parvenu à réduire l'écart à un but (2-1), grâce au sixième filet des séries de Pierre Mondou, à 12:39 de la troisième période.

Sur le jeu Mario Tremblay a désespérément plongé pour enlever le disque à Tomas Jonsson et permettre à Mondou de se présenter seul devant Billy Smith.

Mais Pat Flatley a mis fin aux espoirs du Canadien en marquant à 15:21, suite au beau travail de John Tonelli en zone adverse.

Les Islanders avaient frappé rapidement avec deux buts dans les 10 premières minutes du match. Le Canadien a, dès lors, été contraint de se mettre au diapason des Islanders et il s'est buté, comme ce fut le cas mardi à Uniondale, à un Billy Smith en grande forme.

Smith, soit dit en passant, a remporté hier sa première victoire en sept matches des séries au Forum.

C'est Bryan Trottier, devenu un joueur marqué dans le cinquième match de cette série pour le geste qu'il a posé à l'endroit de Bob Gainey lors de la quatrième rencontre, qui a fait un affront au Canadien en réussissant le premier but.

Lors d'un avantage numérique, Trottier s'est infiltré entre Larry Robinson et Rick Green, a accepté une passe précise de Jonsson et a marqué en prenant le retour de son premier tir, à 3:55 de la première période.

Ce but est survenu pendant que Ryan Walter purgeait une pénalité douteuse, pour avoir, parait-il, assailli Billy Smith. En passant devant Smith, après que celui-ci eut effectué un arrêt pendant un jeu de puissance du Canadien, Walter lui a fait sauté un patin et Smith a répondu avec une culbute de grande qualité.

Le but qui a toutefois fait mal au Canadien fut celui de Brent Sutter, marqué en désavantage numérique, à 9:36 du premier engagement.

Chris Chelios a porté le disque derrière le but des Islanders, mais a ensuite fait une passe à l'aveuglette au centre de la zone adverse. Sutter s'en est emparé et, après avoir fait une feinte habile devant Steve Shutt, a marqué à l'aide d'un puissant tir du poignet.

Penney n'a pas été très bon sur le jeu.

Encore une fois, le Canadien a été incapable de profiter de cinq avantages numériques, hier soir.

Le Tricolore a forcé le jeu en deuxième moitié du match et les plus belles chances ont été ratées par Mark Hunter et John Chabot, qui ont touché des poteaux, respectivement en deuxième et troisième période. Ryan Walter, lui, a raté un filet béant vers la fin du match, pendant un avantage numérique.

Chaque attaque du Canadien, sauf une, est cependant morte devant Billy Smith. Ce dernier a aussi réussi des arrêts-clés contre Guy Lafleur et Pierre Mondou, notamment.

Comme ce fut le cas à chacun des matches de cette série, l'équipe qui a marqué le premier but et obtenu la meilleure performance de la part de son gardien, a gagné le match.

« Je ne peux demander mieux de mes joueurs et je suis heureux de l'effort et du travail qu'ils ont fournis en deuxième et troisième périodes », a dit Jacques Lemaire après le revers du Canadien.

Le Canadien est maintenant acculé au pied du mur, puisque les Islanders ont pris l'avance 3-2 dans la série et que le prochain sera disputé demain soir à Uniondale. L'équipe montréalaise n'est pas morte, mais elle n'a pu gagner à Uniondale dans la présente série.

Toutefois, Lemaire n'aime pas entendre dire que son équipe est en mauvaise posture.

« Nous avons le dos au mur depuis le début des séries », a-t-il déclaré à ce sujet, en laissant entendre d'abord qu'il n'y avait pas raison de désespérer et que le Canadien avait dépassé toutes les espérances en se rendant à la demi-finale et en arrachant même les deux premiers matches aux champions en titre.

« Nous avons beaucoup de difficultés à mettre le disque derrière le gardien, a ajouté Lemaire, mais si nous continuons à jouer de la sorte, on ne sait jamais... »

Lemaire a d'autre part refusé de dire pourquoi Guy Lafleur avait très peu joué en troisième période. « Je ne veux discuter d'aucun cas particulier », a-t-il laissé tomber.

« Je ne pense pas que personne va pouvoir nous reprocher de ne pas avoir travaillé », a quant à lui lancé Mario Tremblay dans le vestiaire.

Pierre Mondou a tout résumé en disant: « On a manqué nos opportunités, Billy Smith a encore fait les arrêts clés et nous avons frappé une couple de poteaux ».

« La rondelle ne roulait pas pour nous », a été le cliché le plus répété par tous ses coéquipiers, qui estiment avoir à peu près tout fait sauf scorer.

« On les a mangés tout rond à la troisième période », racontait Mario Tremblay.

« C'est une question d'opportunisme, a souligné Mats Naslund. Je ne peux dire qu'ils ont joué mieux que nous car je crois que nous avons disputé un fort match. Contre Boston et Québec, la rondelle roulait de notre bord, mais pas cette fois. Pourtant, ce soir, nous avons vraiment attaqué le filet ».

Pour Ryan Walter, le Canadien devra s'appliquer à mieux finir ses jeux.

« On n'est peut-être pas fort, mais on n'est pas mort, a dit Tremblay. Il reste encore trois équipes sur 21 et nous sommes un de celles-là.

Islanders 3, Canadien 1

Première période

1—NY Islanders, Trottier (6) Jonsson, Bossy 3:55
2—NY Islanders, B. Sutter (3) ..... 9:36 (dn)
Pénalités — Morrow NYI 1:26, Walter Mtl 2:20, Dineen NYI 7:39, Smith NYI (purgée par Nystrom) 12:06, Tonelli NYI, Green Mtl 14:30, Gillies NYI 16:16.

Deuxième période

Aucun but.
Pénalités — Tonelli NYI, Ludwig Mtl 4:28.

Troisième période

3—Montréal, Mondou (6) Tremblay 12:39
4—NY Islanders, Flatley (7) Tonelli, Dineen 15:21
Pénalités — Hamel Mtl 9:12, Kallur NYI 16:04.

Tirs au but

NY Islanders	9	4	8	—21
Montréal	10	4	12	—26

Gardiens — Smith, NY Islanders; Penney, Montréal.
Assistance — 18,095.

EN BREF...

■ *Un 10 km pour l'élite*

(PC) — La Course du parc olympique innove cette année en présentant un 10 kilomètres-élite, qui réunira les meilleurs coureurs du Québec, lors de cette compétition qui sera présentée dimanche. Cette course est accessible à tous les membres de la famille ainsi qu'à toutes les catégories de coureurs, depuis le débutant jusqu'au coureur confirmé. On a limité le nombre d'inscriptions à 5,000 pour assurer le bon déroulement de la compétition.

■ *Coutou hospitalisé*

M. Claude Coutou a été admis à l'Hôpital Notre-Dame, mercredi. M. Coutou a contribué, aux-côtés de Jean Rafa, à l'essor de la pétanque au Québec et il s'est acquis au cours des dernières années une réputation enviable à titre d'éleveur de superbes chiens nordiques.

■ *Wallach, joueur du mois*

(PC) — Le troisième but Tim Wallach a été nommé hier le joueur par excellence des Expos au mois d'avril par le chapitre montréalais de l'Association des chroniqueurs de baseball. Wallach a conservé une moyenne de .326, frappant cinq circuits et produisant 20 points pour devancer au scrutin le receveur Gary Carter. Il mérite le titre de joueur du mois pour la troisième fois de sa carrière, ayant été choisi en mai et en septembre, l'an dernier. Au scrutin, Wallach a obtenu 39 points, cinq de plus que Carter. Il a obtenu sept votes de première place et Carter, quatre. Carter a frappé pour .309 et a réussi trois circuits et 22 points produits, en avril.

HOCKEY

Ligue Nationale
Éliminatoires
(Demi-finales 4 de 7)
Mardi, 24 avril
Montréal 3, Islanders 0
Edmonton 7, Minnesota 1
Jeudi, 26 avril
Montréal 4, Islanders 2
Edmonton 4, Minnesota 3
Samedi, 28 avril
Islanders 5, Montréal 2
Edmonton 8, Minnesota 5
Mardi, 1er mai
Islanders 3, Montréal 1
Edmonton 3, Minnesota 1
Hier
Islanders 3, Montréal 1
Samedi
Montréal à Islanders NY
Mardi, 8 mai
(si nécessaire)
Islanders NY à Montréal

Ligue Majeure du Québec
(Finale 4 de 7)
Lundi, 23 avril
Laval 9, Longueuil 3
Mercredi, 25 avril
Longueuil 7, Laval 4
Lundi, 30 avril
Laval 4, Longueuil 3
Mercredi
Longueuil 4, Laval 3
(La série est égale, 2-2)
Aujourd'hui
Longueuil à Laval

COUPE STANLEY

Série "M"

	pj	g	p	bp	bc	pts
NEW YORK	5	3	2	13	11	6
MONTRÉAL	5	2	3	11	13	4

Série "N"

EDMONTON	4	4	0	22	10	8
MINNESOTA	4	0	4	10	22	0

BASEBALL

Ligue Nationale
Lundi
Montréal 5, Philadelphie 2
St. Louis 5, Pittsburgh 3
L.Angeles 1, S.Francisco 0
Mardi
Philadelphie 7, Montréal 4
St. Louis 10, Pittsburgh 5
New York 8, Chicago 1
San Diego 3, Atlanta 2
Cincinnati 2, Houston 1
L.Angeles 3, S.Francisco 2
(11 manches)
Mercredi
Montréal 3, Philadelphie 2
S.Francisco 4, L.Angeles 3
New York 4, Chicago 3
St.Louis 3, Pittsburgh 1
Cincinnati 2, Houston 1
San Diego à Atlanta
(remis)
Hier
Houston à Cincinnati
San Diego à Atlanta
Vendredi
Atlanta à Montréal
San Diego à Chicago
L. Angeles à Pittsburgh
Houston à New York
Cincinnati à Philadelphie
S. Francisco à St. Louis

Ligue Américaine
Mercredi
Toronto 7, Texas 6
Cleveland 9, Baltimore 7
(16 manches)
Boston 5, Detroit 4
Chicago 3, New York 0
Oakland 7, Californie 6
Minnesota 8, Seattle 6
Kansas City à Milwaukee
(remis)
Hier
Boston à Detroit
Kansas City à Milwaukee
Minnesota à Seattle
Vendredi
Kansas City à Toronto
Detroit à Cleveland
Chicago à Boston
New York à Milwaukee
Baltimore à Texas
Oakland à Minnesota
Californie à Seattle

Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	90	29	24	3	.322
Dawson	83	23	17	1	.277
Dilone	17	5	3	0	.294
Flynn	11	2	0	0	.182
Francona	76	26	5	0	.342
Little	88	29	5	1	.330
Raines	92	33	13	2	.359
Ramos	15	1	1	0	.067
Rose	89	25	6	0	.281
Salazar	67	11	6	0	.164
Speier	18	5	1	0	.278
Thomas	12	2	2	0	.167
Wallach	94	28	20	5	.298
Wohlford	8	3	0	0	.375

Buts volés: Raines 5, Dawson, 3; Dilone, 2; Little, Wallach, 1 chacun.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Breining	0-0	6.0	0	4	0.00
Gullickson	0-2	18.2	16	10	7.71
Harris	0-1	9.0	3	9	3.00
James	1-2	11.2	12	9	9.31
Lea	4-1	41.1	12	24	2.62
Lucas	0-0	13.2	4	10	2.65
McGaffigan	1-0	14.0	2	8	1.29
Palmer	2-0	19.2	5	12	2.29
Rogers	1-1	13.1	9	3	6.09
Reardon	0-1	14.0	3	12	1.93
Schatzeder	0-2	13.1	6	10	4.08
Smith	4-1	34.0	12	17	3.18

Parties sauvées: Reardon, Lucas, 4; Harris, 1.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	14	8	.636	—
CHICAGO	12	10	.545	2
PHILADELPHIE	12	10	.545	2
MONTRÉAL	13	11	.542	2
ST. LOUIS	13	12	.520	2 ½
PITTSBURGH	7	15	.318	7

Section Ouest

LOS ANGELES	18	9	.667	—
SAN DIEGO	16	8	.667	½
CINCINNATI	12	13	.480	5
ATLANTA	9	13	.409	6 ½
HOUSTON	8	16	.333	8 ½
SAN FRANCISCO	8	17	.320	9

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	19	4	.826	—
TORONTO	15	10	.600	5
CLEVELAND	11	10	.524	7
MILWAUKEE	10	12	.455	8 ½
BALTIMORE	11	14	.440	9
BOSTON	11	14	.444	9
NEW YORK	8	15	.348	11

Section Ouest

OAKLAND	15	11	.577	—
CALIFORNIE	16	12	.571	—
SEATTLE	13	12	.520	1 ½
MINNESOTA	12	14	.462	3
KANSAS CITY	9	12	.429	3 ½
CHICAGO	10	13	.435	3 ½
TEXAS	9	16	.360	5 ½

AVIS PUBLICS

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie LOUIS M. GOMBERG INC. demandera au ministre des institutions financières et coopératives la permission de se dissoudre.
Me ALBERT GOMBERG
(procureur de la compagnie)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-133194-849

HENRI ZAKKA, 12,722, rue Allard, Montréal-Nord,
Requérant
-vs-
DIANE RIVARD, adresse inconnue,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DIANE RIVARD est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du régistraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
ME PIERRE TREMBLAY
7042, boul. Pie IX
Montréal, H2A 2G4
725-2411

PRENEZ AVIS QUE la requérante, BÉTON PRÉPARÉ ORMSTOWN LTÉE, (faisant affaires sous la raison sociale de Transport G.T. Enrg.), s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis spécial de transport l'autorisant à offrir le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — SPÉCIALISÉ (CITERNE)
De Joliette à Ormstown, pour le transport de ciment en vrac, à l'aide de remorques citernes spécialement agencées pour ce type de transport et retour avec marchandises refusées, avariées ou endommagées, pour le compte de la compagnie Ciment Saint-Laurent Ltée, pour livraison uniquement à l'usine d'acimenterie Béton Préparé Ormstown Ltée située à Ormstown.
La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec que la décision entre en vigueur le jour où elle sera rendue.
Durée: 364 jours ou jusqu'à décision finale de la Commission sur la demande de permis permanent.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
GUY G. BEAUDRY, MARTINEAU, WALKER
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001369-840

LES IMMEUBLES ROGER PAPILLON INC., ayant son siège social à Montréal-Est, district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
RESTAURANT AUX DEUX CHAÎNES INC., ayant sa place d'affaires en les cité et district de Montréal,
Défenderesse
-et-
MICHEL MÉLANÇON, autrefois résidant et domicilié à Ste-Julie, district de Montréal, présentement de lieux inconnus,
Défendeur-intimé
-et-
LES PLACEMENTS MAYBERT INC.,
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur-intimé MICHEL MÉLANÇON est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et l'avis au défendeur (art. 119 a, C.P.C.) a été laissée au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur-intimé.
MONTRÉAL, ce 1er mai 1984.
Me MARCELLE AUBRY, P.A.C.S.M.
Me Michel Hébert
a/s Mes PAQUET GALARDO & NANTAIS
Suite 2124, Tour de la Bourse
C.P. 16, Place Victoria
Montréal, P.Q. H4Z 1A2
Procureurs de la
Partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-133774-848

MURIELLE PARIS,
Requérante
-vs-
ANDRÉ RIOPEL,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

ANDRÉ RIOPEL est requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce lui a été laissée au Greffe de la Cour. À défaut par vous de comparaitre ou de contester dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTRÉAL, ce 30 avril 1984.
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
Me ROBERT LOULOU, Avocat,
8088, St-Denis, Suite 4.5,
Montréal, P. Qué., H2R 2G1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000581-848

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ayant une place d'affaires au 1155 ouest boul. Dorchester en les cité et district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
GABRIEL L'ÉCUYER, autrefois résidant et domicilié à Ville LeMoyne, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur GABRIEL L'ÉCUYER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a, C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.
MONTRÉAL, ce 1er mai 1984
Me MARCELLE AUBRY, G.A.C.P.M.
Me DOMINIQUE BOURCHEIX
a/s Pouliot, Mercure & Associés
1155 ouest boul. Dorchester, = 3000
Montréal, P.Q. H3B 3S6
PROCUREUR DE LA PARTIE DEMANDERESSE

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que ADRIEN AUBÉ INC., 1250, 119ième Rue Est, St-Georges, (Beauce), QC, détentrice du permis Q-710,932, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis l'autorisant à faire le transport de déchets solides dans la région 05.
La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commision.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Première publication: 4 mai 1984
Deuxième publication: 5 mai 1984
Me Yvon Chouinard,
CHOUINARD & LAFLAMME,
480, Chemin St-Louis,
Québec, QC G1S 1B6
= C 5714-1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-014528-843

CAISSE POPULAIRE ST-PIE X DE LAVAL, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal,
Demanderesse requérante
-vs-
YVES ST-ONGE
-et-
NORMAND CYR, autrefois résidant et domicilié à Ste-Geneviève, district de Montréal, présentement de lieux inconnus,
Défendeurs-intimés

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur-intimé NORMAND CYR est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie de l'AVIS DÉCHÉANCE DU BÉNIFICE DU TERME a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur/intimé.
MONTRÉAL, ce 1er mai 1984.
RONALD CHASSÉ, G.A.C.P.M.
Mes NADON & LEBRUN
495 ouest, boul. St-Martin, =310
Chomedey, Laval, P.Q. H7M 1Y9
Procureurs de la
partie demanderesse

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no.166-3-01-41-01
Pour 15h00
Le jeudi, 24 mai 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour des travaux d'interception, lesquels comprennent sommairement la fourniture et la pose d'environ 7 000 pieds linéaires de conduite d'égout domestique de diamètre variable et des accessoires habituels, dans la ville de Saint-Antoine

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 75,00$ pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Saint-Antoine, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du gérant, M. Serge Forget à l'Hôtel de ville de Saint-Antoine, 854 boul. St-Antoine, Saint-Antoine (Québec) J7Z 3C5, avant 15h00, le jeudi, 24 mai 1984.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

Voir aussi en page 4

Règlements de la Ville de Boucherville

VILLE DE BOUCHERVILLE
COMTÉ DE BERTRAND
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil municipal de la ville de Boucherville a adopté, lors de sa séance régulière du 2 mai 1984, le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-45
intitulé "règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1200 en corrigeant les articles 16, 429, 432, 433 et 821 relativement à diverses dispositions sur les enseignes dans les zones industrielles et commerciales".

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier de l'Hôtel de ville de Boucherville, au 500 Rivière-aux-Pins et ledit règlement entrera en vigueur suite à l'approbation par les personnes habiles à voter sur ce règlement, lors de la consultation qui sera tenue les 29 et 30 mai 1984, conformément aux dispositions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes.

DONNÉ À BOUCHERVILLE, ce 4ième jour de mai 1984,

YVON MASSICOTTE
GREFFIER-ADJOINT

Règlements de la Ville de Boucherville

VILLE DE BOUCHERVILLE
COMTÉ DE BERTRAND
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT DE L'ANNEXE À LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE TELLE QUE MISE À JOUR QUANT AUX PERSONNES Y INSCRITES COMME LOCATAIRES D'IMMEUBLES SITUÉS DANS LA VILLE DE BOUCHERVILLE.

AUX FINS de la consultation prévue par la Loi, les 29 et 30 mai 1984 pour le règlement numéro 1200-45, suite à l'adoption par le Conseil municipal de la ville de Boucherville, lors de sa séance régulière du 2 mai 1984, du règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-45
intitulé « règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1200 en corrigeant les articles 16, 429, 432, 433 et 821 relativement à diverses dispositions sur les enseignes dans les zones industrielles et commerciales ».

PRENEZ AVIS que l'Annexe à la liste électorale municipale, telle que mise à jour suivant la Loi quant aux personnes y inscrites comme locataires, a été déposée le 4 mai 1984, au bureau du greffier de la ville et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

SOYEZ DE PLUS AVISÉS que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau du greffier de la ville, au 500 Rivière-aux-Pins à Boucherville, au plus tard le 9 mai 1984 et qu'une séance du bureau de revision aura lieu en la salle Pierre-Viger, le 17 mai 1984, à compter de 19 heures, pour traiter des demandes reçues en inscription ou en radiation selon la Loi.

Pour les corporations, sociétés commerciales et associations, soyez avisés par la présente, que ces dernières qui sont inscrites comme locataires sur l'Annexe à la liste électorale municipale mise à jour, peuvent demander le scrutin secret lors de la consultation prévue par la Loi, par l'entremise d'un représentant autorisé à cette fin, par résolution du conseil d'administration. Ce représentant doit, au moment de voter, être majeur, posséder la citoyenneté canadienne et être employé, administrateur ou membre de la corporation, société commerciale ou association au nom de laquelle il vote.

DONNÉ À BOUCHERVILLE, ce 4ième jour de mai 1984.

YVON MASSICOTTE
Greffier-adjoint

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à La Pierre Précieuse Trading Import & Export Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19ième jour d'avril 1984, sous le numéro 3465342.
Ce 30ième jour d'avril, 1984
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que Monsieur Claude Longtin résidant et domicilié au 43, St-Marc à St-Philippe, Qué. détenteur du permis M-510031 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Monsieur André Cardinal, résidant et domicilié au 80, St-Marc à St-Philippe, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 4 mai 1984
2ième parution: 5 mai 1984

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

F.H.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

A.G.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie LGL-LOVE & ASSOCIÉS INC., constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
MONTRÉAL, le 24ième jour d'avril 1984.
MIREILLE GERMAIN, secrétaire

DÉCÈS

THIBODEAU, Stella. — Subitement le 2 mai 1984 à l'âge de 75 ans, est décédée, Mme Stella Thibodeau née Biron. Elle laisse dans le deuil son époux Gaston, son fils Jean époux de Edith Kiss, sa fille Louise épouse de Luc Gagnon, ses petits-enfants Pierre Thibodeau, Guylaine Thibodeau épouse de Richard Gagnon, François Gagnon époux de Carole Pressault. Sa soeur Simonne (Mme J. Maurice Ilardy) ses belles-soeurs Mlles Germaine et Gabrielle Thibodeau, Mme Adrienne Wallot, Mme Béatrice Biron ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 5 mai. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée, Boul. Décarie et avenue Notre-Dame de Grâce, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 hres à 7 hres. Prière de ne pas envoyer de fleurs des dons à la Fondation de recherche sur les maladies du coeur seraient appréciés. Le jour des funérailles le salon ouvrira à 12 h 30.

LACHAPELLE, Lucien. — À Miami, Floride, le 30 avril 1984 à l'âge de 81 ans, 10 mois, est décédé, M. Lucien Lachapelle, industriel de Sorel, époux de feu Thérèse Sénécal, demeurant au 95 rue Georges, Sorel. Il laisse dans le deuil ses fils: Pierre époux de Lorraine Péloquin de Ste-Anne de Sorel, André Lachapelle de Ste-Anne de Sorel, ses filles: Lise épouse de Gérard Courchesne de Sorel et Colette Lachapelle de Montréal. 10 petits-enfants, 2 arrière-petits-enfants. Un gendre Don Callaghan de Ste-Anne de Sorel. Une soeur Mme Hervé Rajotte (Emma) de Sorel, un beau-frère M. Donat Bergeron de Sorel, plusieurs neveux et nièces. La dépouille sera exposé au Salon Fernand Lefebvre Liée, 180 rue Prince, Sorel, à compter de jeudi 14 heures. Les funérailles auront lieu le samedi 5 mai en l'église St-Pierre où le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière de Sorel lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 17 heures à 19 heures.